

Québec s'« inquiète » des visées fédérales en matière d'éducation

P.-M. Johnson accuse Ottawa de creuser son déficit pour s'ingérer dans les champs de juridiction provinciale



MARIE-AGNÈS THELLIER

QUEBEC — Dans le cas de l'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral profite de son pouvoir illimité de creuser son déficit pour poursuivre son offensive généralisée en vue de s'ingérer dans les champs de compétence exclusive provinciale.

Tel est l'avis du ministre des Affaires canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, interrogé hier par LE DEVOIR sur les récentes déclarations du Secrétaire d'Etat du Canada, M. Serge Joyal, et de MM. John Turner et Jean Chrétien, candidats au leadership du parti libéral.

M. Johnson ne précise toutefois pas encore quelle action prendra

prochainement le gouvernement du Québec. Son raisonnement rejoint celui esquissé dans le dernier budget par son collègue des Finances, M. Jacques Parizeau: il serait temps que les contribuables québécois et le milieu des affaires se préoccupent du déficit sans cesse croissant d'Ottawa, d'autant plus que le gouvernement fédéral accroît son déficit en empiétant de façon délibérée dans plusieurs champs de compétence provinciale.

M. Joyal menace les provinces de légiférer dans le secteur de l'enseignement post-secondaire et de rendre conditionnelles les subventions fédérales aux universités si les provinces ne peuvent pas s'entendre avec Ottawa sur des «objectifs nationaux» dans ce secteur.

M. Johnson estime que, dans le cas notamment des projets de loi C-3 (soins de santé), C-31 (Caisse de dépôt) et C-12 (enseignement post-secondaire), l'offensive fédérale vise plus particulièrement le Québec, affaibli par la défaite référendaire.

Le ministre de la Justice s'inquiète aussi de la position du parti conservateur, même si son chef, M. Brian Mulroney, a vertement critiqué les déclarations de M. Turner. M. Johnson fait référence à un amendement au projet de loi C-12 déposé par le député de Kingston-The Islands, Mme Flora McDonald, amendement qui, selon lui, «renforce le caractère conditionnel des subventions fédérales dans le domaine de l'Éducation».

Il y a dans ce débat deux dossiers

séparés mais cependant liés dans le domaine de l'enseignement post-secondaire:

— des déclarations de plusieurs candidats au leadership du parti libéral ainsi que de M. Joyal, promettant d'accepter pas de se conformer à «critères nationaux» en matière d'éducation post-secondaire.

— le projet de loi C-12, en cours d'adoption à Ottawa, qui contient un amendement déposé par Mme McDonald; cet amendement oblige le gouvernement fédéral à faire rapport annuellement à la Chambre de l'adéquation des sommes versées aux provinces et de l'atteinte des objectifs canadiens en matière de formation post-secondaire. Selon le Québec, cet amendement est anti-

constitutionnel parce qu'il soumet un champ de compétence exclusive provinciale au contrôle fédéral.

«Le parti conservateur minimise la portée de cet amendement en indiquant que les objectifs peuvent être définis conjointement, alors que M. Joyal en maximise sa portée», commente pour sa part le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé. «La conjugaison du projet de loi C-12 avec les déclarations des principaux candidats au leadership du parti libéral et de M. Joyal est de nature à inquiéter», souligne-t-il.

En février 1983, le gouvernement du Québec rejetait les propositions fédérales sur l'enseignement post-secondaire, déposées par Ottawa le même mois au cours d'une conférence. Voir page 8: Johnson accuse Ottawa

LOUIS-H. LAFONTAINE

Un rapport accablant

- Mettre fin au gigantisme
- Réorganiser les services

GILLES LESAGE

QUEBEC — Il faut mettre fin au gigantisme et rénover l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, où l'accent doit être placé plus sur les soins et la réadaptation que sur l'hébergement de longue durée. Il faut également repenser et réorganiser les secteurs de la déficience mentale et des personnes âgées.

Telles sont en substance les grandes recommandations du rapport d'enquête qui a été présenté au début de la semaine au ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, et que ce dernier a rendu public hier.

«Il y a d'importants conflits à régler au sein de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, concluent les trois enquêteurs, MM. Arthur Amyot et Georges Aird, et Mme Céline Charland. Il faut repenser la vocation, définir les objectifs, amorcer des virages, mettre sur pied des programmes, améliorer les communications, coordonner des services, motiver et stimuler le personnel, établir des liens de complémentarité, créer une ouverture vers

- Mettre l'accent sur les soins
- Rénover les bâtiments

l'extérieur, faire participer des bénévoles, la population en général. Nous nous demandons qui, à l'intérieur de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, peut assumer le leadership nécessaire à la réalisation de ces tâches considérables.»

Les trois enquêteurs avaient été mandatés à la mi-avril après que des médias eurent fait état de graves anomalies à l'important centre hospitalier de la rue Hochelaga, dans l'est de Montréal. Ces allégations provenaient en partie d'un rapport confidentiel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, en partie d'autres sources non identifiées. Avant de faire connaître les suites qu'il entend donner au volumineux rapport — plus de 500 pages, avec les annexes — le ministre a sollicité les avis et réactions de la direction et du conseil de l'hôpital, du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS-MM), et de la curatelle publique, qui administre les biens de plus de 70% des patients. M. Laurin demandera aux enquêteurs une étude plus approfondie sur la

Voir page 8: Un rapport accablant



LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Pessimisme au colloque du Conference Board

Le ministre québécois du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, était à peu près seul à manifester de l'optimisme face à l'avenir économique du Québec à un colloque sur ce sujet organisé hier par le Conference Board à Montréal. Il y a aussi été question de fiscalité et les participants ont appris que le Québec taxait davantage la production que la consommation et la richesse. Page 9.

Glissade sur les marchés boursiers

A New York comme à Toronto, Montréal et Vancouver, les titres boursiers ont poursuivi leur glissade pour une cinquième journée consécutive, glissade menée par les actions des banques. Page 9.

Le CPQ réplique

Le Conseil du patronat du Québec a reconnu hier que l'étude sur laquelle il s'est basé pour demander au gouvernement du Québec certains changements n'était «pas parfaite». Mais, ont répliqué, les dirigeants de l'organisme, la réponse du ministre Parizeau recrée un climat malsain pour la progression de l'économie. Page 9.

Nouvelle guerre de la bière

Les nouvelles bouteilles de bières et autres gadgets introduits depuis quelques semaines par les brasseurs pour s'arracher les consommateurs leur coûtent cher. Page 11.

L'Irak revendique deux autres attaques

Un pétrolier libérien coule dans le Golfe persique

BAHREIN (Reuter, AFP) — Nouvelle escalade dans le conflit du Golfe: l'Irak a affirmé hier avoir attaqué deux «importants objectifs ennemis» dans la région du terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg. On n'avait toutefois pas confirmé, hier soir, ni l'une ni l'autre des attaques, de source indépendante.

En revanche, un pétrolier de 29 000

tonnes battant pavillon libérien, le *Chemical-Venture*, a été touché hier après-midi par un missile alors qu'il se trouvait dans le Golfe, probablement dans les eaux territoriales saoudiennes, à environ 80 milles au nord de Bahrein.

Le *Chemical-Venture*, sur le point de couler, aurait été la cible d'un F-4 de l'aviation iranienne, a-t-on indiqué

à Washington. Selon un porte-parole du Département d'État, l'avion iranien a été pris en chasse par des appareils de l'armée de l'air saoudienne.

La semaine dernière le *Yanbu-Pride*, un super-pétrolier saoudien a été la cible d'une attaque aérienne dont la responsabilité a été rejetée sur l'Irak par les États du Golfe.

Ces événements surviennent au lendemain des déclarations du président d'Irak, Saddam Hussein, qui s'est engagé à resserrer le blocus de l'île de Kharg, pour forcer Téhéran à la négociation dans le but de mettre un terme au conflit qui oppose les deux pays depuis 44 mois.

À Washington, l'administration américaine a décidé de redemander

au Congrès l'autorisation de vendre à l'Arabie saoudite des missiles anti-aériens Stinger pour aider ce pays à faire face aux attaques iraniennes dans le Golfe, indique le *Washington Post* et le *New York Times* dans leurs éditions d'hier.

Les quotidiens américains, citant des sources au Congrès, affirment

Voir page 8: L'Irak



Pierre Bussières

Les allégations du PC sont confirmées: Revenu Canada devra revoir ses tactiques

PAULE des RIVIÈRES

OTTAWA — Une étude gouvernementale entreprise en février dernier, au plus fort de la bataille des conservateurs contre les «méthodes policières» du ministère du Revenu, blâme sévèrement ce ministère et souhaite que l'accent soit mis, désormais, sur «les services aux contribuables» plutôt que sur «ses activités coercitives».

L'étude en question ne scrute que le service des communications car au moment même où elle fut instituée, le ministre du Revenu, M. Yves Bussières, annonçait une deuxième étude sur les opérations globales du ministère. Cette dernière est toujours en cours.

Ironiquement, l'étude arrive au lendemain de rapports dans des quotidiens révélant l'existence, à une époque passée, d'un service de renseignements secrets au ministère du

Revenu, afin de mettre le grappin sur les fraudeurs.

Ce service fut établi en 1981. Il devait être dissout l'année dernière, la nouvelle direction de la vérification l'ayant estimé «épineux».

Hier, en Chambre, le ministre du Revenu a déclaré que «ce système n'est pas en opération sous quelque forme que ce soit et nous n'avons pas l'intention d'utiliser ce concept». Il a expliqué que le but du groupe était de recueillir des informations sur les

grandes corporations. Mais il aussi nié que ce service ait jamais été «opérationnel», contredisant son directeur de la vérification.

Quant à l'étude sur les communications, que le même ministre a déposée hier en Chambre, elle reprend plusieurs recommandations de l'opposition, notamment en demandant:

- la simplification de la loi sur l'impôt;
- la description des droits et obligations.

Voir page 8: Les allégations

NOUVEAUTÉ

AUBERGES ET HÔTELLERIES DU QUÉBEC

UN GUIDE INDISPENSABLE AUX GOURMETS, AUX SPORTIFS ET AUX VACANCIERS

228 pages
12,95\$

Voici un guide précieux qui vous aidera à découvrir les bons endroits où bien manger et bien vous loger dans les auberges et hôtelleries du Québec pendant toute l'année.

On retrouve ici un choix d'établissements de tous genres, qu'il s'agisse des hôtelleries les plus luxueuses ou des auberges familiales qui attirent une clientèle fidèle.

PRIMEUR

5253, avenue du Parc, bureau 530, Montréal, Qc H2V 4P2 — Tél.: 270-8401
Diffusion: Les presses de la cité

Pour relancer l'économie, il faut mettre des gens compétents au pouvoir, estime Johnson

QUÉBEC (PC) — Pour relancer l'économie, il aurait fallu créer de l'emploi et diminuer le fardeau fiscal des contribuables, estime le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson.

À titre de porte-parole de l'opposition sur les questions financières, M. Johnson répliquait hier à l'Assemblée nationale au discours du budget prononcé mardi par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Il n'y a plus qu'une seule façon de relancer l'économie, a poursuivi M. Johnson: «c'est de mettre des gens compétents au pouvoir».

Dans une longue intervention de plus d'une heure, le député de Vaudreuil-Soulanges a soutenu que la politique budgétaire de M. Parizeau avait «déçu les attentes de tous les Québécois».

Il n'y avait rien dans le budget pour favoriser et encourager les investissements, a-t-il déploré. Jusqu'à 24% des investissements faits dans

l'ensemble du Canada allaient au Québec en 1975; il n'y en a plus que 19% en 1984, selon M. Johnson.

Avec l'accroissement des dépenses publiques, le niveau de ses taxes et l'ampleur de ses déficits, le présent gouvernement «n'inspire plus confiance aux investisseurs», a-t-il fait remarquer.

M. Johnson a particulièrement reproché au ministre des Finances de ne s'être laissé aucune marge de manœuvre pour le cas où la reprise économique ralentirait.

«Si les taux d'intérêt se remettent à grimper, le gouvernement devra réinvestir davantage dans la relance économique. Le pourra-t-il avec un déficit qui dépasse déjà les \$3 milliards?», s'est demandé M. Johnson.

Ce dernier a signalé que le Québec comptait déjà 400,000 chômeurs et 700,000 assistés sociaux «qui se chargeront bien de rappeler au ministre des Finances que la relance économique n'est pas celle dont il se van-

taient mardi soir».

«Un Québécois qui vient au monde doit déjà \$3,400 à cause des déficits accumulés par le gouvernement», a prétendu M. Johnson.

L'effort fiscal au Québec est déjà supérieur de 45% à celui demandé à la moyenne des Canadiens. Dans le cas des particuliers, il est de 54% supérieur à la moyenne, a-t-il poursuivi.

M. Johnson s'est moqué du ministre des Finances pour qui «le plan de relance est en train d'affecter la structure économique du Québec».

«Ce n'est pas avec du boisement ou avec des subventions à l'Orchestre symphonique de Montréal qu'on va affecter la structure économique du Québec», a-t-il dit.

Selon M. Johnson, c'est parce qu'ils n'ont qu'une seule obsession, celle de l'indépendance, que les Péquistes connaissent tant de problèmes.

«Il faudra un gouvernement avec

une obsession économique», croit-il.

M. Johnson a terminé son intervention en présentant, selon la tradition parlementaire, une motion de blâme contre le gouvernement.

Cette motion reproche à M. Parizeau «d'avoir trompé les attentes de la population en présentant un budget dépourvu de toute mesure significative propre à réduire le fardeau fiscal déjà excessif des Québécois, à activer l'investissement et à soulager les victimes du chômage et du sous-emploi».

La majorité ministérielle rejettera naturellement cette motion mais le débat durera 25 heures dont 15 à l'Assemblée nationale et 10 devant la commission parlementaire de l'Administration.

Avant l'intervention de M. Johnson, les députés libéraux avaient profité de la période des questions pour interroger M. Parizeau sur son budget, mais sans obtenir d'éclaircissements additionnels.

Les libéraux sont plus brillants que les autres, dit Olivier

Le militantisme n'est pas un critère d'embauche à la Société canadienne des paris sportifs

Bernard Descôteaux

OTTAWA — Le militantisme au sein du Parti libéral ne constitue pas un critère d'embauche à la Société canadienne des paris sportifs, mais ceux qui parmi les employés de cet organisme sont membres du Parti libéral se méritent les félicitations du ministre responsable, M. Jacques Olivier, qui les trouve «plus brillants que les autres».

M. Olivier a apporté hier cette réponse pour le moins ambiguë aux allégations du quotidien *La Presse* voulant que la distribution des billets des paris sportifs auprès des marchands soit devenue un véritable nid de patronage réservé aux membres et amis du Parti libéral.

Ainsi, l'ex-président de l'association libérale du comté de M. Olivier, M. Jean-Guy Berthiaume, aurait selon ce journal obtenu la distribution

des billets des paris sportifs pour la rive-sud de Montréal. Le directeur général pour la région de Montréal de la Société des paris sportifs, M. André Latour, serait un ancien organisateur du M. Marc Lalonde dans Outremont. Dans la région de Rimouski, Mme Aline Saint-Hilaire aurait hérité de la distribution. Elle est la sœur du député de Rimouski, Mme Eva Côté.

Le journal mentionne aussi le vice-président administratif de la société, est une ancienne adjointe du ministre des Finances et du premier ministre, Mme Marie-André Bastien. On affirme que dans plusieurs provinces, la situation serait semblable. On cite le cas du Manitoba et de l'Ontario où les directeurs provinciaux de la société seraient des partisans libéraux.

«Qu'il y ait des personnes qui ont appartenu déjà au Parti libéral, je ne peux pas le nier», a déclaré hier M.

Olivier qui a ajouté pour sa défense qu'on y trouve aussi des conservateurs. Contrairement à ce qu'on peut penser, il soutient que l'appartenance à un parti politique n'est pas et ne sera un critère de sélection du personnel dans un gouvernement libéral. Ce qui compte c'est la compétence et la réussite, dit-il.

M. Olivier semble cependant avoir un préjugé favorable envers ceux des employés de la société qui sont membres du Parti libéral. «Ils sont plus brillants que les autres; ils savent que nous voulons travailler pour le sport amateur; ils savent qu'on veut faire une réussite avec cela», a-t-il lancé aux conservateurs non sans leur laisser entendre que des députés conservateurs étaient intervenus pour que le ministre appuie certaines candidatures à la société.

M. Olivier a signalé aussi que certaines des personnes identifiées par *La Presse* étaient des anciens em-

ployés de Loto-Canada. Le critère de base a été l'expérience et ceux qui avaient travaillé à Loto-Canada savaient comment aborder les détaillants. La nouvelle société se devait de mettre sur pied une structure rapidement pour lancer les opérations.

La structure actuelle de distribution des billets de paris sportifs est cependant une structure temporaire, a précisé le ministre. Les gens qui sont là devraient être remplacés puisqu'un concours public a été lancé à travers le Canada pour recruter 72 distributeurs.

À la suite d'annonces parues dans les journaux, 1,200 offres de services ont été reçues et sont à l'étude. Parmi les critères de sélection, M. Olivier a mentionné l'expérience, la présentation d'une garantie de \$70,000, la capacité de gestion. Les décisions seront prises par le conseil d'administration, a-t-il ajouté.

Rumeurs d'élections

OTTAWA (PC) — Dans les milieux politiques, on prédit de plus en plus que le nouveau leader des libéraux, choisi à la mi-juin, ne tardera pas à déclencher une élection générale au Canada.

C'est avec cette idée en tête que les parlementaires néo-démocrates ont décidé de tenir une réunion spéciale, dimanche, pour prendre connaissance du travail de leur comité électoral.

Du côté des conservateurs, les terminaux d'ordinateur ont fait leur apparition au nouveau siège de la campagne électorale.

Le chef du NDP, M. Ed Broadbent, va rencontrer ses partisans un peu partout au pays à tous les 15 jours, depuis le mois de janvier dernier.

Quant au chef conservateur M. Brian Mulroney, il passe trois jours par semaine sur la route depuis le 1er mars.

Les libéraux eux-mêmes prévoient des élections au cours des prochains mois. La présidente du parti, Mme Iona Campagnolo, a fixé la date probable à la fin d'août ou au début de septembre.

Le sénateur Keith Davey, président de la campagne libérale, croit que les résultats du prochain sondage Gallup, dans une semaine ou deux, seront déterminants.

Un code d'éthique municipale pour empêcher l'ingérence d'Ottawa

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Même si le gouvernement du Québec n'a pas encore annoncé s'il retirerait, modifierait ou laisserait mourir au feuillet le projet de loi 38, les municipalités s'approprient à se donner un code d'éthique leur interdisant l'acceptation de subventions fédérales directes.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a convoqué une assemblée spéciale demain à Montréal pour adopter le concordat intervenu entre le gouvernement du Québec et les deux unions.

«Le concordat est une démarche de solidarité entre le monde municipal et le gouvernement du Québec pour faire comprendre à tous les intéressés que le monde municipal est en parfait accord avec le respect de la constitution. Toute contribution financière venant du gouvernement fédéral doit donc passer par le canal du gouvernement du Québec», a expliqué hier le président de l'UMQ, M. Jean Corbeil.

Le concordat n'aura pas un caractère contraignant mais M. Corbeil demandera par la suite aux municipalités membres de l'UMQ de passer chacune une résolution appuyant ce concordat et s'engageant à le respecter. Si les municipalités ne respectent pas le code d'éthique qu'elles se seront données, l'UMQ n'aura plus alors d'objections à ce que Québec

passé une «loi-massue», semblable au projet de loi 38.

«Nous essayons de créer un partenariat avec le gouvernement du Québec. En nous engageant solennellement à respecter la compétence du Québec, nous avons la conviction que le litige sur le projet de loi 38 va se régler et que ses effets négatifs vont disparaître», a ajouté M. Corbeil.

L'ancien ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, avait déposé le 21 juin 1983 le projet de loi 38, applicable rétroactivement dès cette date, pour empêcher les municipalités de recevoir les subventions offertes partout par les députés libéraux fédéraux, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de sociétés qu'elles contrôlent.

«Il ne sera pas possible cependant d'empêcher le versement de subventions à des projets par l'intermédiaire par exemple des Chevaliers de Colomb. Mais les municipalités n'auront pas à utiliser cela pour jouer aux «smarts» et pour obtenir une participation indirecte du fédéral, par exemple au réseau d'égoûts», a précisé M. Corbeil.

Par ailleurs, M. Corbeil s'est dit extrêmement satisfait de la troisième rencontre Québec-municipalités qui s'est déroulée mercredi. «C'est la première fois que nous avons l'occasion de vraiment discuter de tous les sujets: environnement, financement, affaires culturelles, a-t-il fait remarquer.

Le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, a fait en sorte que ses collègues qui étudient des projets de lois ou de règlements puissent venir à cette table. Cette sorte de «Chambre de compensation» est vraiment un moyen exceptionnel d'éliminer les tensions susceptibles de se créer entre le gouvernement et les municipalités, a commenté M. Corbeil.

La lune de miel entre le monde municipal et le nouveau ministre semble donc durer: M. Corbeil a salué l'ouverture d'esprit dont a fait preuve jusqu'ici M. Marcoux et sa volonté d'entendre le point de vue des municipalités.

Par ailleurs, l'UMQ participera aux travaux de la commission Châtillon sur la réforme du Code du travail. Elle recommandera notamment que, dans le cas de l'arbitrage, des paramètres précis soient inscrits dans la loi afin que les arbitres n'aient pas la liberté d'imposer n'importe quelle sentence. Les municipalités ont souvent eu des surprises lors de décisions touchant les pompiers ou les policiers.

L'UMQ tiendra plusieurs colloques, dont un aujourd'hui même sur le financement municipal avec la Banque Royale: de plus en plus de municipalités songent à utiliser davantage le financement bancaire au lieu des traditionnelles obligations.

EN BREF...

Premier Choix et TVEC ont signé

(PC) — Les administrateurs de Premier Choix-TVEC viennent de signer tous les documents de ratification de l'entente portant sur la fusion (annoncée l'hiver dernier déjà) des deux anciens services concurrents de télévision payante française. Les hommes d'affaires Harold Greenberg, Pierre Deschênes et Henri Audet ont consacré la mesure de rationalisation dont le but principal est que la télé payante atteigne un jour la rentabilité. Premier Choix-TVEC compte actuellement 75,000 abonnés.

Blais défend la Défense

(PC) — Le ministre de la Défense, M. Jean-Jacques Blais, a soutenu, hier, que l'équipement et les programmes de modernisation entrepris depuis 1974 sont suffisants et permettent au gouvernement de respecter ses engagements militaires auprès de ses alliés de l'OTAN. Interrogé par le critique conservateur, M. Harvie Andre, le ministre a refusé de commenter les affirmations contenues dans un document du cabinet et qui laissait entendre que, si une crise internationale éclatait, les Forces armées canadiennes seraient incapables de respecter leurs engagements envers l'OTAN.

Environnement: les tribunaux ne sont qu'un des moyens

(PC) — Les accusations devant les tribunaux ne représentent que l'un des moyens existants pour assurer la qualité de l'environnement, a affirmé, hier, M. Earle Anthony, sous-ministre adjoint de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Participant à une conférence nationale sur l'application des lois antipollution, M. Anthony a raconté l'expérience d'une équipe spéciale, formée en 1980 pour combattre la pollution du Bas-Fraser. L'équipe est parvenue à ses fins, mais après des efforts coûteux, a souligné M. Anthony. Son opinion n'est cependant pas partagée par M. John Swaigen, un avocat attaché au ministère de l'Environnement de l'Ontario, qui considère le recours aux tribunaux comme bon marché, rapide et efficace.

Fox entend amender la loi

(PC) — Le gouvernement entend faire amender la Loi sur la radiodiffusion pour donner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le pouvoir de révoquer les permis de stations qui présenteront des émissions à tendances abusives, en particulier à l'égard des femmes. C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre des Communications Francis Fox, qui a souligné que ces amendements seront ajoutés au projet de loi C-20 qui est présentement à l'étude aux Communes. Actuellement, la loi défend les émissions considérées abusives quant à la race ou à la religion. Avec les amendements proposés par M. Fox, on étendrait cet article aux émissions abusives quant au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques.

Procès Déry: un premier témoin pour la défense

(PC) — Le premier témoin de la défense a été entendu hier après-midi au procès de Michel Déry, accusé du meurtre de Mélanie Decamps. Une technicienne en assistance sociale, Mme Sylvie Masson, a déclaré avoir été assignée à l'étude du dossier de Michel Déry. Déry aurait demandé qu'on lui trouve une maison d'accueil. Mme Masson a affirmé que Michel Déry avait des tendances suicidaires depuis juillet 83 et qu'on avait jugé nécessaire de l'intégrer dans une famille afin qu'il se sente moins seul. Une famille a été choisie le vendredi 19 août 83.

Deux nouveaux traversiers pour Sorel

(PC) — Le gouvernement du Québec fera construire deux nouveaux traversiers qui seront en service à l'île aux Coudres et à Sorel. Le contrat de \$21.5 millions a été octroyé aux chantiers Davie Limitée, de Lauzon. Le ministère des Transports a également annoncé que la firme Bombardier avait obtenu le contrat de fabrication des moteurs et des pièces de propulsion, au montant de \$2.6 millions. Ces contrats permettront de créer 300 emplois directs pendant la période de construction de 13 mois et au moins le double chez les fournisseurs et les sous-traitants.

La fonction publique attaquée

(PC) — Au cours d'un congrès de deux jours qui débute aujourd'hui, quel que 250 délégués du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux vont chercher le meilleur moyen de contrer ce qu'ils considèrent être «les pires attaques de l'histoire contre la fonction publique». C'est ce qu'a fait savoir le président du syndicat, M. John Fryer, qui croit que les droits et libertés des fonctionnaires sont menacés comme jamais auparavant. «En tentant de justifier leurs immenses déficits de la récession, les gouvernements du pays refusent de parler d'une piètre gestion économique. Au lieu de cela, ils ont choisi de blâmer ouvertement et injustement les syndicats de la fonction publique et leurs membres pour le déclin économique du Canada». Depuis 1977, a rappelé M. Fryer, les hausses salariales ont été moins élevées à chaque année dans le secteur public que dans le secteur privé. Pour 1983, par exemple, les augmentations ont été en moyenne de 5.6% dans le secteur privé et 4.6% dans le secteur public.

Un ex-policier condamné

L'ex-policier Louis Trottier a été condamné à 23 mois de prison hier pour possession, trafic et conspiration pour vente de haschisch et de cocaïne volés par Henri Marchessault, alors chef de la brigade des stupéfiants de la police de Montréal. En janvier dernier, Marchessault a été condamné à 14 années de prison. Trottier, qui est âgé de 38 ans, a été appréhendé en mars 1983, après avoir accepté un colis de drogues de Marchessault, dans le parking d'un centre commercial de Montréal. Il a reconnu sa culpabilité aux accusations portées contre lui et a été libéré sous un cautionnement de \$25,000 en attendant le prononcé de la sentence. Après avoir purgé sa peine, Trottier devra effectuer 250 heures de travaux communautaires.

Travail partagé: jusqu'en 85

(PC) — Le ministre de l'Emploi John Roberts a annoncé, hier, la prolongation jusqu'au 31 mars 1985 du programme de travail partagé. En vertu de ce programme, certains employés acceptent une semaine réduite de travail, moyennant des prestations d'assurance-chômage. En 1982, 202,037 travailleurs ont participé au programme. Il n'y en a eu que 89,525 en 1983, avec l'amélioration de la situation économique au pays. Le gouvernement a prévu \$90 millions pour le programme cette année, avec l'espoir qu'il ne coûtera que \$80 millions et qu'il restera \$10 millions de plus pour les trois premiers mois de 1985. M. Roberts, qui est candidat à la direction du Parti libéral, a fait part de son intention de continuer ses consultations avec le patronat et le salariat pour se tenir au courant de l'impact du programme.

guérin
l'éditeur
qui
édite

**HOORAY!
FOR
ENGLISH**
Level 1 (4e année)
ISBN: 2-7601-1138-5
143 pages Prix: 4,25\$



4500 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Une définition légale de l'eau potable

Le Québec devient la première province au Canada à se doter d'un règlement régissant la qualité de l'eau de consommation

En vente dans toutes les librairies

QUÉBEC (PC) — Un règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine et établissant clairement les responsabilités des distributeurs d'eau potable et des normes de qualité de l'eau entrera en vigueur le 1er juin.

Le règlement, le pre-

mier du genre au Canada, vient d'être adopté par le gouvernement et sera publié dans la Gazette officielle le 30 mai. La nouvelle a été annoncée hier le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette.

«Le règlement vise à assurer la qualité de l'eau de consommation distribuée par les réseaux d'aqueduc publics et par les réseaux privés et ne touche pas l'eau embouteillée, qui est régie par le ministère de l'Agriculture».

Un règlement fixant les normes de l'eau potable était réclamé depuis plusieurs années par plusieurs organismes du Québec et en particulier par l'Association québécoise des techniques de l'eau.

Un tel règlement n'existait pas jusqu'ici au Canada, a souligné M. Ouellette. Les provinces canadiennes se sont toujours appuyées dans le passé sur les guides

émis par le gouvernement fédéral.

Son premier but est de donner une définition légale de ce qu'est une eau potable et il sera le seul document auquel le ministère pourra référer dans le but de savoir si une eau est acceptable pour la consommation humaine.

A partir du 1er juin, les fournisseurs d'eau, municipalités, propriétaires de réseaux et établissements possédant leur propre réseau d'alimentation en eau, vont devoir soumettre périodiquement des échantillons pour fins d'analyses afin de s'assurer que l'eau offerte par leur réseau de distribution est une eau de bonne qualité qui ne menace d'aucune façon la santé des consommateurs, a expliqué M. Ouellette.

«Je pense que la venue de ce règlement va être de nature à assurer tous les Québécois sur la qualité de l'eau qu'ils

boivent», a-t-il déclaré.

Ce règlement sera accompagné d'un transfert des responsabilités et des coûts afférents à la responsabilité de faire analyser l'eau. Le ministère de l'Environnement offrira jusqu'ici aux distributeurs d'eau de faire ces analyses gratuitement.

Il existe au Québec 957 municipalités, 60%, qui possèdent un réseau de distribution d'eau potable et 382 réseaux privés desservant plus de 15 abonnés. Environ 95% de la population du Québec est desservie par un réseau municipal.



HAÏTI
Hôtel
Castelhaïti
PROGRAMME INTERESSANT DE LOISIRS
Cuisine Française et Créole
Accueil de groupes et congrès
Renommée internationale
PORT-AU-PRINCE HAÏTI
C.P. 446 - Tél.: 2-0624
Voir agence de voyages

Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

Le BAPE est écarté du dossier des eaux usées de la CUM

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministère de l'Environnement et les municipalités de la Rive-Sud ont convenu lundi soir dernier lors d'une rencontre à huis clos de confier à un comité spécial le soin de superviser le suivi environnemental sur les rejets sans traitement des eaux usées de la CUM dans le fleuve Saint-Laurent.

Cette entente sur la création d'un comité ad hoc sur cette question écarte définitivement l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans ce dossier.

Lors de cette rencontre à laquelle assistaient plusieurs maires de la Rive-Sud, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, et ses hauts fonctionnaires « nous ont dit qu'il n'était pas question de confier ce mandat au BAPE à cause des réticences de la CUM qui considère cet organisme préjugé à son endroit et aussi parce que le ministère nous a dit qu'il voulait protéger la crédibilité de cet organisme important », a expliqué hier au DEVOIR un des participants à la rencontre. Ces propos ont été confirmés par d'autres personnes présentes.

Le ministre de l'Environnement s'était engagé, il y a quelques semaines, à accepter « à l'avance » tout or-

ganisme « indépendant » que voudraient lui suggérer les municipalités de la Rive-Sud pour superviser le suivi environnemental sur les rejets de la CUM. Les porte-parole municipaux ont été unanimes à désigner le BAPE à cette fin, secondés par l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et d'autres corps publics comme le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et le Parti québécois de Montréal-Centre.

« Avec ce que le ministre nous a dit à propos du BAPE, on vu qu'il était préférable de s'en tenir à sa proposition d'un comité plus ou moins indépendant puisque le ministère y sera représenté. Le comité en question aura d'ailleurs comme mandat de faire des recommandations au même ministère, qui garde ainsi le contrôle du dossier au lieu de se retrouver parmi les simples intervenants, comme ce fut le cas devant le BAPE dans le dossier du lac Noir », poursuit la même source.

Tous les représentants municipaux interviewés hier par Le DEVOIR ont exigé l'anonymat car le ministère leur a demandé expressément de garder l'entente secrète jusqu'à son annonce par le ministre la semaine prochaine.

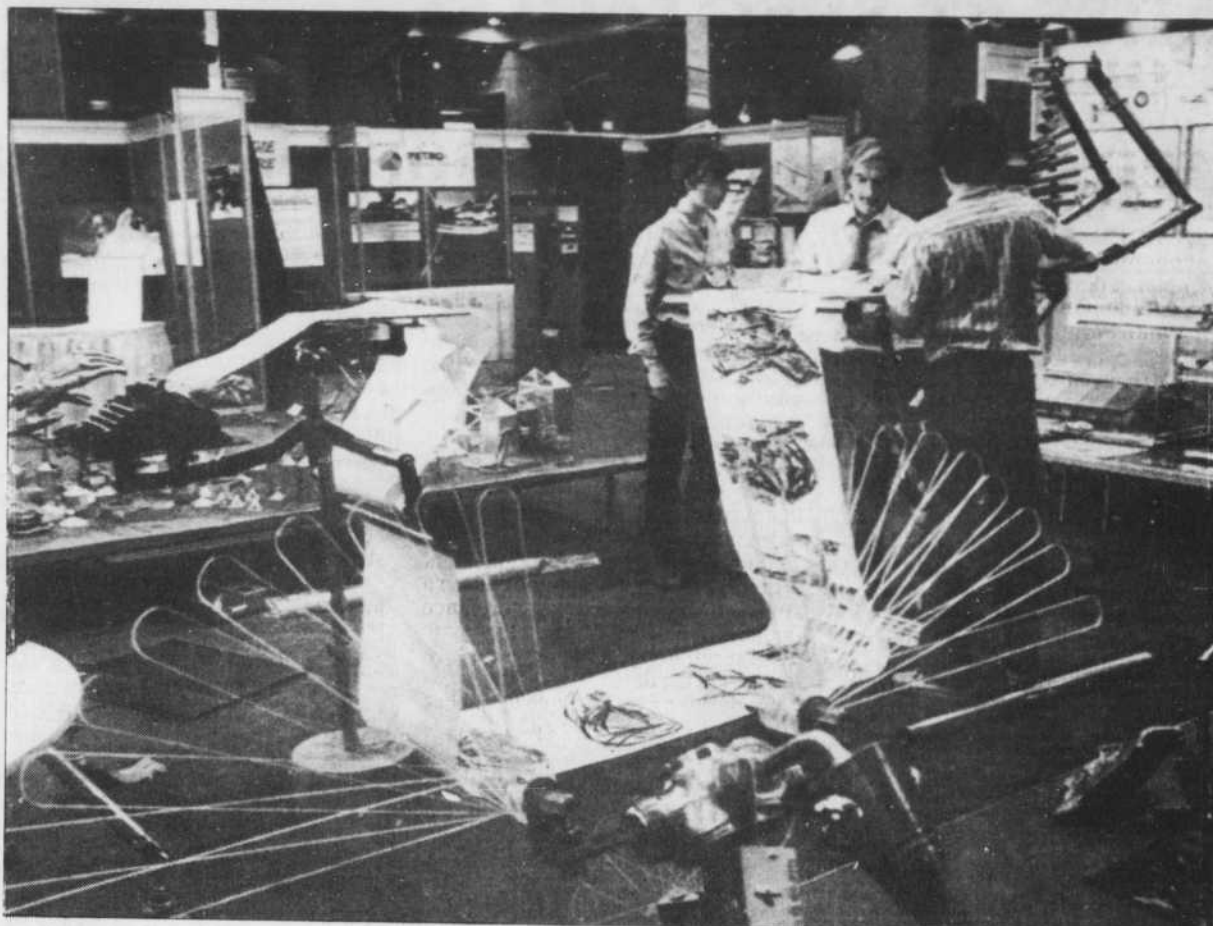
C'est toutefois du cabinet du ministre que la nouvelle a filtré. À ce niveau, on qualifiait d'ailleurs de « très

satisfaisante » l'entente de lundi dernier.

Le mandat de ce comité ad hoc est assez flou pour l'instant. Il aura pour tâche de définir les hypothèses de travail qu'une firme spécialisée en environnement aura comme mission de vérifier en cours de rejets. Le ministère aurait déjà une idée fort précise de la firme chargée de l'expertise sur le terrain, a-t-on appris hier au ministère de l'Environnement.

Le comité sera présidé par deux co-présidents, l'un provenant du milieu municipal et l'autre, si possible, des milieux environnementaux ou scientifiques. Le ministère, qui recevra les recommandations du comité, a commencé à « échanger des noms » avec les municipalités de la Rive-Sud en vue de remplir ces deux postes. Siégeront aussi deux représentants de la Rive-Sud, dont l'échevin de Varennes, Mme Nicole Jarry, a précisé hier au DEVOIR un attaché politique de M. Ouellette.

La CUM, le ministère de l'Environnement et l'Association des biologistes du Québec pourront se désigner chacun un représentant. Il a été impossible de savoir hier si cette association professionnelle, qui réclamait un organisme indépendant, acquiescera de son côté à la proposition du ministère.



Le 3e Salon de la science et de la technologie a ouvert ses portes

Le 3e Salon de la science et de la technologie a ouvert ses portes hier à l'hôtel Bonaventure sous la présidence d'honneur du ministre responsable de ce secteur, M. Gilbert Paquette.

Axé essentiellement vers des activités de vulgarisation scientifique, le Salon n'a fait qu'une petite place aux activités commerciales comme la vente de jeux, d'accessoires ou d'équipement scientifique ou de livres. On retrouve parmi les multiples exposants des entreprises privées mettant en valeur une première comme le vélo-moteur électrique jusqu'aux associations de jeunes scientifiques en passant par des artistes et des bricoleurs. Le Salon offre en outre un Festival du film de science-fiction, un programme inédit de vidéo-science et des hôtes resuscités du passé comme Einstein, Marie Curie, Freud, Aristote et Nostradamus.

Le Salon fait évidemment place à l'informatique et à l'électronique, notamment dans leurs applications industrielles comme le contrôle informatisé de robots de production.

Les domaines d'activité mis au premier plan sont la santé, les communications, le transport, l'énergie, l'océanographie, le loisir scientifique et l'innovation. Outre une exposition sur la science et l'art, les visiteurs pourront profiter de causeries sur la chimie populaire, découvrir le monde des minéraux et fossiles, visionner des films faits par ordinateur et même écouter les mélodies d'un piano informatisé. Les organisateurs de ce 3e Salon s'attendent à accueillir plus de 100,000 visiteurs. L'Institut Teccart commande les prix décernés aux scientifiques-amateurs.

(Photo Jacques Grenier)

Les tristes découvertes de Jean Lanthier sur les Ateliers d'usinage Hall

RODOLPHE MORISSETTE

La fusion des Ateliers d'usinage Hall de Montréal et de l'entreprise de l'ingénieur Jean Lanthier venait à peine de se faire en février 1982, que le président du nouveau groupe, M. Lanthier, a vu le tapis lui glisser sous les pieds dans les trois mois : avec Les Ateliers, il perdait son entreprise initiale, d'une valeur de près de \$300,000.

M. Lanthier témoignait hier encore à l'enquête préliminaire de M. Robert Harrison, l'ex-président du Board of Trade de Montréal, dénoncé pour vol, fraudes, conspiration et parjure en rapport avec la faillite des Ateliers d'usinage Hall le 20 mai 1982.

Dès après la fusion, le 19 février 1982, des Ateliers d'usinage (jusqu'alors présidés par Me Jean Bruyère, co-accusé avec M. Harrison dans cette affaire) et de la firme de M. Lanthier, Les Accessoires techniques Canada Ltée, M. Lanthier fait de tristes découvertes.

Il constate d'abord, fin février, que la majorité des comptes payables des Ateliers n'ont pas été payés depuis que M. Bruyère dirige la compagnie, soit depuis le 1er septembre 1981. M. Lanthier doit donc trouver de l'argent.

Au tournant de mars, il demande à cinq banques ou institutions financières une marge de crédit de quelque \$175,000. On lui refuse partout. Car presque en même temps que M. Lanthier, les banquiers découvrent que MM. Bruyère et Harrison ont déjà engagé Les Ateliers dans de grands frais.

Un médecin poursuit le Journal de Montréal et la SQ

(R.M.) Le Dr Yvon Ménard de Longueuil a inscrit hier en Cour supérieure une action en libelle au montant de \$60,000 contre le Journal de Montréal et la Sûreté du Québec.

Dans son édition du 7 mars dernier, le Journal publiait un article faisant suite à une conférence de presse tenue par la Sûreté du Québec touchant une enquête menée par la police. « Des médecins sans scrupule procurent des drogues mortelles à des jeunes, qui les revendent 100 fois plus cher », titrait l'article en page 3. Accompagnait le texte une photographie qui émanait des exhibits de la police : elle affichait des fioles de pilules. L'une d'elles portait le nom du pharmacien, celui du Dr Ménard et son numéro de code.

Or, loin d'être menacé par l'enquête des policiers, le Dr Ménard, dit sa requête, avait coopéré avec la SQ afin de mettre en lumière ce scandale des drogues dispensées par des médecins et pharmaciens. Accolé au titre de l'article litigieux, la photographie pouvait au contraire donner à entendre que le Dr Ménard était de

ces « médecins sans scrupule ».

Mis en demeure de se corriger, le Journal publia 48 heures plus tard en page 4 un correctif, mais qui ne satisfait pas le médecin. L'éditeur et directeur général du quotidien de Québec, M. André Grou, s'excuse ensuite au médecin dans une lettre qu'il lui adresse le 12 mars.

Le Dr Ménard estime cependant à \$59,466 les dommages que lui ont causés l'article. Entre le 7 mars et le 11 avril, 32 patients ont annulé leur rendez-vous à ses bureaux. Par rapport à l'année précédente, ses revenus bruts ont chuté de \$3,306, dit-il, en mars et avril.

Le médecin affirme avoir dû s'expliquer auprès d'au moins 300 patients. Il dit avoir perdu du temps, pour une somme de \$3,000, à s'expliquer auprès d'une variété de corps médicaux locaux, régionaux et provinciaux, à des médecins, à des journalistes, puis à des députés. Il a dû enfin envoyer des explications écrites à 450 personnes. Quant aux dommages moraux, il les évalue à \$50,000.

Mais il n'y pas de réunion du conseil d'administration.

Le vrai conseil d'administration, M. Lanthier va le découvrir le 4 mai quand il réussit à mettre la main sur ses procès-verbaux : on n'y trouve que les noms de MM. Bruyère, Lanthier et Christian Joly comme directeurs. Grâce aux mêmes documents, M. Lanthier découvre aussi la portée réelle des engagements financiers des Ateliers envers la firme 19609 Canada (\$400,000 remboursable dans cinq ans, plus des intérêts de \$900,000 sur dix ans).

À la mi-mai, M. Lanthier court à la Banque de Montréal. Le vice-président Pierre MacDonald « me dit d'être prudent dans mes démarches ; que j'ai affaire à des gens qui sont bien plus forts que moi », a témoigné M. Lanthier hier.

Le 20 mai, un fournisseur des Ateliers, Aubertin Foundries, de Montréal-Nord, force la compagnie à la faillite. Les clients des Ateliers, comme ceux des Accessoires techniques Canada, se sauvent. La Banque Nationale, à laquelle Les Accessoires techniques devaient environ \$80,000, s'installe dans la place.

M. Lanthier aura perdu en quelques mois la compagnie qu'il avait mise sur pied et qui, avant la fusion néfaste avec Les Ateliers, valait quelque \$280,000, dit-il.

Le 30 mars 1982, M. Harrison écrivait à M. Ghislain Hawey, l'un de ses patrons à la firme de comptables Touche, Ross : « Au cours de la dernière année je n'ai pu identifier clairement les propriétaires précis de la Société de développement Québec-Labrador-Rigolet (LABEC) », qui avait acheté Les Ateliers.

Pourtant, une lettre du président de LABEC, Me Bruyère, datée du 2 mars 1982, proposait à un certain Gilles Longpré de souscrire des actions de LABEC, et donc de se joindre aux actionnaires d'alors, dont MM. Bruyère et Harrison (3.8 millions d'actions chacun) et J. Bruyère/R. Harrison in trust « (14.5 millions d'actions) — sur un total de 50 millions d'actions ».

ANGÈLE DAGENAIS

Le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) qui a soumis le mois dernier une proposition à la Ville de Montréal pour la création de quatre nouveaux parcs dans les quartiers Mile-End, Saint-Louis et Milton-Parc espère que le Comité exécutif reviendra sur sa décision des derniers jours d'écarter ce dossier « sans autres explications » et acceptera de le transmettre aux services municipaux concernés pour analyse et évaluation.

Les recherches pour le projet « Espace Vital » du GIUM ont été effectuées sur une période de trois ans par des architectes, urbanistes, designers professionnels avec la collaboration d'organismes communautaires et sociaux du Plateau Mont-Royal. Ils

Fontée en 1992

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce 1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5 Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS

Honorable, Gilles Lamontagne C.P. Lieutenant Gouverneur du Québec Entrée par chemin St-Charles, Pointe Claire

Les espaces verts font cruellement défaut à l'ouest de la rue Saint-Denis (0.26 hectare par 1,000 habitants) comparativement à l'est de la ville (1.55) alors que la norme souhaitable établie par le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal est de 0.8 hectare par 1,000 habitants.

Les parcs proposés se trouvent dans des quartiers à forte densité de population (80,000 personnes) où font également défaut équipements sportifs, culturels et terrains de jeux pour les enfants.

Le GIUM prétend que la moitié du \$1.75 million requis pour la réalisation des quatre parcs est

déjà inclu dans le dernier Programme triennal d'immobilisations (1984-86). Le restant de la somme pourrait être aisément trouvée dans les différents programmes d'« Aménagement et mise en valeur du territoire » sur lesquels l'administration Drapeau-Lamarre n'a pas l'habitude de léser depuis quelques années, ajoute le président du GIUM, M. Christophe Caron.

Le GIUM a soumis une proposition à quatre volets qu'il considère parfaitement réalisable à très court terme (deux à trois ans). La Ville aurait à acquiescer trois terrains privés dont un se

trouve déjà sur la liste d'achat du Service de l'Urbanisme pour fin de parc dans le cadre des programmes d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA Marie-Anne).

Dans le cas du parc Alain-Grandbois, il s'agit d'une cour d'école appartenant à la CECM.

L'administration municipale a déjà payé jusqu'à \$210 le mètre carré (parc Delinelle à Saint-Henri) pour créer des espaces verts. Dans le cas des quatre parcs proposés par le GIUM, le coût le plus important serait de \$138 le mètre carré et le plus bas, \$47 (parc Villeneuve).

23 mois au complice du capitaine Marchessault

(R.M.) M. Louis Trotter, le complice de l'ex-chef de l'escouade des stupéfiants de la police de la CUM, M. Henri Marchessault, dans la célèbre affaire de trafic de drogues, a été libéré hier d'une peine de 23 mois de prison et d'une ordonnance de probation de trois ans, assortie de 250 heures de travaux communautaires.

M. Trotter « n'est pas l'instigateur de toute cette affaire. Il s'y est laissé entraîner pour deux raisons : l'appât du gain et l'immunité que lui garantissait implicitement Henri Marchessault... La tentation était trop forte et il y a succombé », souligne le juge Bernard Grenier, de la Cour des sessions.

Le rapport présentiel, plutôt favorable à M. Trotter, allait dans le même sens. Il y est dit que l'accusé s'est laissé tenter « par la fragilité de sa personnalité et par le fait que le délit lui a été proposé par un homme

qu'il croyait invincible ».

M. Trotter était accusé d'avoir conspiré avec M. Marchessault, d'avoir possédé à des fins de trafic et d'avoir fait le trafic d'une douzaine de kg de haschisch. Mêmes accusations, sauf de trafic (car il s'est fait prendre sur le coup la dernière fois, en mars 1983), pour huit kg de haschisch et 184 gr de cocaïne. Des accusations de recel pesaient aussi sur M. Trotter : la drogue avait été volée par M. Marchessault dans les voitures d'exhibits de la police.

Contrairement à M. Marchessault, qui fut condamné à 14 ans de prison en février après un procès devant jury, M. Trotter avait reconnu sa culpabilité. Au cours des représentations sur sentence, M. Trotter avait fait valoir que M. Marchessault s'était pris à quatre reprises, au tournant de février 1983, pour le convaincre de s'engager dans ce trafic.

FONDS DU SOUVENIR 1909 - 1984

75ième SERVICE COMMÉMORATIF LE DIMANCHE 27 MAI 1984 15.00 heures

Invité d'honneur

Honorable, Gilles Lamontagne C.P. Lieutenant Gouverneur du Québec

Entrée par chemin St-Charles, Pointe Claire

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUE

INFO-CANCER

522-6237

1-800-361-4212

UN SERVICE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

ARTS ET SPECTACLES

Rigoletto n'a plus aucun secret pour Louis Quilico

GILLES POTVIN

Rigoletto. Opéra en trois actes, livret de Francesco Maria Piave d'après Victor Hugo, musique de Giuseppe Verdi. Quatrième production de la quatrième saison de l'Opéra de Montréal avec la participation de l'Orchestre symphonique de Montréal. Direction musicale: Bruno Amaducci. Mise en scène: Frans Boerlage. Décors: Harold Laxton. Costumes: Richard Lorain. Éclairages: Wayne Chouinard. Chef des chœurs: René Lacourse. Distributions: Louis Quilico (Rigoletto), Roland Gosselin (Comte de Ceprano), Gail Desmarais (Comtesse de Ceprano), Enrico Di Giuseppe (Duc de

Mantoue), Claude-Robin Pelletier (Borsa), Gaétan Laperrière (Marullo), Charles Prevost (Monterone), Joseph Rouleau (Sparafucile), Costanza Cuccaro (Gilda), Marie-Marthe Bernard (Giovanna), Marie Dugal (Un page), Martha Jane Howe (Maddalena). À la salle Wilfrid-Pelletier, mardi soir. Autres représentations les 25 et 28 mai ainsi que les 2, 6, 9 et le 12 juin.

C'est un véritable festival Verdi qui se déroule présentement à Québec. À quelques jours d'intervalle, deux ouvrages importants du compositeur ont en effet pris l'affiche à Québec et à Montréal. Dans la Vieille Capitale, c'est

Nabucco, créé en 1842, premier opéra à valoir à Verdi une reconnaissance à la grandeur de l'Italie. Ici, c'est *Rigoletto*, venu neuf ans plus tard, l'opéra qui fit connaître Verdi à l'échelle mondiale et qui demeure l'un de ses opéras les plus populaires avec *La Traviata* et *Il Trovatore*.

L'intérêt de *Rigoletto* ici était centré sur le fait que le rôle titre allait être interprété par le baryton Louis Quilico, devenu avec les années l'un des grands interprètes de ce rôle mais qui ne l'avait pas encore chanté dans sa ville natale. C'est dire qu'un vif sentiment d'attente régnait dans la salle au moment de son entrée.

Le public ne fut pas lent à réagir et chacun de ses airs et duos fut suivi d'acclamations prolongées qui devinrent un véritable délire après son ultime cri de désespoir, « Ah! la maledizione », lancé avec une voix dont la puissance ébranla littéralement les murs de la salle.

Aujourd'hui au sommet d'une prestigieuse carrière, Louis Quilico a acquis avec les années une connaissance intime du rôle de Rigoletto, ce qui n'a rien d'étonnant quand on songe qu'il l'a chanté plus de 400 fois! Aucune subtilité du rôle ne lui échappe et c'est avec un art consommé qu'il sait tour à tour détailler les divers sentiments de son person-

nage: ironie, tendresse, haine ou désespoir. À une voix admirablement conservée et conduite, riche dans tous les registres, il allie une implication dramatique fortement projetée avec le résultat qu'aucun spectateur ne saurait demeurer indifférent au drame qui l'habite. À plus d'un moment au cours de la soirée, l'émotion était devenue si vive dans la salle qu'elle était presque palpable, chacun retenant son souffle afin de mieux communier avec ce qui se passait sur la scène.

Si l'écrasante présence de Quilico a dominé toute l'action, il faut néanmoins reconnaître l'apport de ses collègues, particulièrement de la soprano Constanza Cuccaro qui a chanté avec une voix d'une pureté toute angé-

lique, avec des aigus d'une beauté à ravir, sans pour autant ignorer les exigences du rôle au plan dramatique. Dans le rôle du Duc, Enrico Di Giuseppe s'est taillé un succès personnel non négligeable, surtout qu'il avait d'abord manifesté une certaine hésitation. Au fur et à mesure, il a acquis une solidité vocale qui a trouvé sa pleine mesure dans son air célèbre au dernier acte de même que dans le quatuor.

Joseph Rouleau a été de nouveau un parfait Sparafucile, vocalement et scéniquement. Comme Quilico, il possède lui aussi une longue expérience du rôle. Les mêmes remarques s'appliquent à la Maddalena de Martha Jane Howe, une nouvelle venue. Aucune faiblesse non plus dans les rôles de soutien,

sauf peut-être le Monterone de Charles Prevost dont les deux interventions n'avaient pas suffisamment de poids.

Au pupitre, Bruno Amaducci s'est appliqué à maintenir l'équilibre entre le plateau et la fosse et s'il y a eu ici et là certains décalages perceptibles, ils pourront être corrigés lors des représentations à venir. Sa direction, très classique d'esprit, gagnerait cependant à être davantage accentuée au plan de l'expression dramatique.

Le metteur en scène avait tenu à préciser lors de la conférence de presse qu'il s'en tiendrait à une conception traditionnelle étant donné le style des décors d'Harold Lawton, loués de l'Opéra de Vancouver. C'est bien ce qu'il a fait et l'on doit

dire que rien n'a vraiment cloché dans le déroulement de l'action. Le mieux qu'on puisse dire des décors, surtout celui du deuxième acte, c'est qu'ils rappellent ceux de la troupe San Carlo d'autrefois. Fort heureusement, les beaux costumes de Richard Lorain compensent dans une certaine mesure, de même que les éclairages de Wayne Chouinard.

Avec *Rigoletto*, l'Opéra de Montréal met un

terme à sa quatrième saison, dont on peut dire que le bilan a été fort positif, un niveau appréciable de qualité ayant été maintenu avec *Manon*, *Le Nozze di Figaro*, *Turandot* et maintenant *Rigoletto*.

À Québec et à Montréal, les représentations de *Nabucco* et de *Rigoletto* affichent complet ou peu s'en faut, ce qui démontre la grande popularité de Verdi comme de l'opéra en général.

Au congrès de la SMQ et de l'AMC à Québec

Un débat de fond est engagé sur la vocation des musées

HÉLÈNE de BILLY.

QUÉBEC— Faut-il favoriser l'implantation de nouveaux musées ou développer ceux qui existent déjà? Faut-il s'ouvrir aux activités polyvalentes et dans quelle mesure? La vulgarisation des contenus se fait-elle au détriment de la qualité? De quelle sorte de musée doit-on se doter à la veille du 21^{ème} siècle? Comment faire pour inciter les universités à promouvoir la formation en muséologie?

Voilà autant de questions sur lesquelles se penchent actuellement les délégués de la société des musées québécois et de l'Association des musées canadiens réunis en congrès depuis mardi à Québec. Ils sont 300 en provenance de toutes les régions du Québec et du Canada. Leur réunion conjointe est une première qui souligne, comme l'indique le programme, le 37^e anniversaire de la fondation de l'AMC qui a eu lieu à Québec même en 1947.

Chez la société hôte, on se montre déjà très satisfait de la teneur des débats. « Ce type d'échange est toujours profitable, a expliqué la directrice de la SMQ, Mme Nicole Lemay. Nos situations et nos difficultés sont semblables. Quoiqu'au Québec, le réseau muséologique est beaucoup plus jeune ».

Du Québec et de ses musées, il en aura été question. Dans l'allocution du ministre des Affaires culturelles tout d'abord. M. Clément Richard a, en effet, tracé un portrait de l'évolution de la muséologie québécoise à l'intérieur du contexte culturel des dernières années. Ce faisant, le ministre — qui inaugurerait la réunion mercredi — n'a pas manqué de souligner le « cauchemar » des restrictions budgétaires. Un cauchemar dont les uns et les autres seraient sortis plus forts et plus déterminés que jamais, selon le ministre.

En tout cas, on note, chez les congressistes, un désir de sonder les grandes questions et surtout d'y trouver des réponses adéquates. Et si les considérations financières ont occupé la majeure partie des discussions, il s'est trouvé aussi des participants pour parler plus globalement d'éducation, de diffusion et de conservation.

Entrons-nous dans une nouvelle phase de la muséologie? a, en outre, demandé une partici-

pante à la première plénière mercredi matin. D'après les réactions de ses interlocuteurs, il semble en effet qu'un débat de fond soit engagé. Un débat qui mise davantage sur l'approfondissement de la vocation des musées que sur un développement comme tel. « Qualité plutôt que quantité », ont fait valoir certains. Il semble que la « consolidation des acquis »,

comme on dit, soit devenu une priorité.

Mais la discussion ne s'est pas limitée aux préoccupations québécoises. Ailleurs, dans les ateliers, on a parlé des expériences albertaines en matière de collection contemporaine et des politiques susceptibles d'être mises de l'avant par Ottawa. Parmi les événements attendus figure un débat sur la fonction des directeurs

de musée. Animée par Alexandre Gaudier du Musée des beaux arts de Montréal, la discussion prévue pour cet après-midi, réunira Roger Boulet du Burnaby Art Gallery, Lee Joliffe de l'Université de Toronto, Sean Murphy anciennement des Musées nationaux du Canada et William Withrow de l'Art Gallery of Ontario. Le congrès se termine demain.

MICHEL BLANC ★ **JANE BIRKIN** ★ **JACQUES VILLERET** ★

RENE MALO présente

Balances-moi ces deux EMMERDEURS!

UN FILM DE PATRICE LECONTE

Circulez y a rien à voir!

SCENARIO ADAPTATION DIALOGUES PATRICE LECONTE ET MARTIN VEYRON
AVEC MICHEL ROBBE GAELE LEGRAND ET AVEC LA PARTICIPATION DE LUIS REGO ET DE MARTIN LAMOTTE
MUSIQUE RAMON PIPIN ET JEAN-PHILIPPE GOUDE ÉDITIONS F.C.F. RAMMES
DIRECTEUR DE PRODUCTION DANIEL RICHE DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE ROBERT BRASSE CHÉF DÉCORATEUR ERIC MOULARD

BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours:
1:50, 3:45, 5:45,
7:40, 9:40.

UNE FEMME MEURTRIE, PAR UNE ENFANCE DOULOUREUSE ET UNE MÈRE DOMINATRICE, ÉCHAPPE À LA FOLIE ET RENAÎT À LA VIE.

d'après le roman de **MARIE CARDINAL**
"LES MOTS POUR LE DIRE"
(Éditions Grasset et Paquette)

réalisé par **JOSE PINHEIRO**

14 ANS

Les mots pour le dire

NICOLE GARCIA • **MARIE-CHRISTINE BARRAULT**
avec **DANIEL MESGUICH** • **JEAN-LUC BOUTTE**

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0060

Ven.: 7:30, 9:30. Sam., dim.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Lun. à jeu.: 8:00.

CELIBATAIRES
cette invitation s'adresse à vous, sous l'égide du **Club des Diplômés(es) Universitaires Inc.** (Organisme bilingue sans but lucratif pour universitaires célibataires, séparés, divorcés.)

DANSE
au son de l'orchestre de **BUDDY HAMPTON**
CE SOIR à 21h
HOTEL MONT-ROYAL,
Salle Champlain, 9^e étage
Membres 7\$ Non membres 12\$
Rencontres tous les mercredis soir

30 juin: Les **GRANDS VOILIERS** à **QUÉBEC**

Rens.: 340-1515

Marie-Paule Sarrazin
Présidente

LE CERCLE DES PASSIONS
film de **CLAUDE D'ANNA**
avec **MAX VON SYDOW**

un amour démesuré,
un grand film lyrique et poignant...

GIULIANO GEMMA
ASSUMPTA SERNA - MARCEL BOZZUFFI
écrit par **LAURE BONIN** et **CLAUDE D'ANNA**
Distribution **FRANCE FILM**

FRANÇOISE FABIAN
dans le rôle de Renata Strauss

Cinéma du COMPLEXE desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141 PdesA

12.45, 14.45, 16.45, 18.45, 20.40.

"Le plus beau film actuellement à l'affiche à Montréal..."
—Luc Perreault, La Presse

D'une beauté plus qu'humaine grâce à **Gabrielle Lazure...**
— Claude Baignères, Le Figaro

GABRIELLE LAZURE
Daniel Mesguich

un film d'**ALAIN ROBBE-GRILLET**

la Belle Captive

BERRI 4
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours: 1:50, 3:40, 5:30, 7:20, 9:10.

"Oshima nous propose, pour notre plus grand plaisir, les mille et une facettes de son talent..."
Première

"Bowie et Sakamoto: le talent au sens le plus fort du terme: de très grands interprètes d'un très grand film."
France soix

"Furyo est un de ces films qui font vibrer les âmes les plus froides"
Le matin

DAVID BOWIE
dans un film de **NAGISA OSHIMA**

FURYO

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0060

Ven. 7:00, 9:20
Sam. dim. 2:00
4:30, 7:00, 9:20
Lun. au jeu. 8:00

"A la fois absurde et grandiose... clin d'oeil discret à l'histoire!"
— Franco Nuovo, Journal de Montréal

FEDERICO FELLINI
ET VOGUE LE NAVIRE...

Séquence de **FEDERICO FELLINI** et **TORINO GUERRA**
avec **ANTONIO GADIS** et **LAURA DEL SOL**
M. de la **GIANNINCO FILMS**

SAM. & DIM.: 1.30, 4.10, 6.50, 9.20
SEMAINE: 6.50 & 9.20

ELYSEE 1
35 MILTON 842-6053

LE PLUS GRAND FILM DU FESTIVAL
— **RICHARD GAY, LE DEVOIR**

CARMEN
un film de **CARLOS SAURA**
avec **ANTONIO GADIS** et **LAURA DEL SOL**

SAM. & DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
SEMAINE 7.00 & 9.00

ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053

"Un film qui va droit au coeur... Et le classent dans la catégorie de ces films qu'il faut voir absolument et tut de suite, de crainte de le rater!"
Francine Laurendeau, Le Devoir

VENISE 83
PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE

RUE CASES NOIGRES
un film de **EUZHAN PALCY**
d'après le roman de **Joseph Zobel**
Darling Legitimim - Garry Cadenat
Douta Seck

1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:15.
SAMEDI DERNIER SPECTACLE: 11:15

le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE 866-3856

ZOD (multi-arts)
présente
GRANDE FÊTE AFRICAINE

EL KADY
et son **African Beat**

vend.-sam. 25-26 mai à 21hres

3699 St-Laurent
Rés: 287-9289

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le meurtre de quatre missionnaires américaines au Salvador

Un jury déclare coupables cinq ex-membres de la Garde nationale

ZACATECOLUCA, Salvador (AP, The New York Times) — Plus de trois ans après l'assassinat de quatre missionnaires américaines au Salvador, un jury a rendu hier un verdict de culpabilité sur tous les chefs d'accusation contre cinq ex-membres de la Garde nationale salvadorienne.

Le verdict a été rendu par un jury composé de cinq personnes après une heure de délibérations. Les accusés n'étaient pas dans la salle d'audience.

Les cinq accusés, qui ont attendu le verdict dans leur cellule, risquent une peine maximum de 30 ans de prison, la peine de mort n'existant pas au Salvador.

Ils ont été reconnus coupables d'a-

voir, le 2 décembre 1980, assassiné trois religieuses et une missionnaire laïque, dont les corps ont été trouvés dans une fosse commune, tuées par arme à feu. On avait vu les femmes deux jours plus tôt se rendre de l'aéroport international de San-Salvador à la capitale en voiture.

Le président Jimmy Carter avait suspendu à l'époque toute aide américaine au Salvador. Cette aide avait repris le mois suivant. Mais le Congrès des États-Unis a suspendu l'an dernier un crédit de \$19 millions US d'aide militaire au Salvador en attendant le verdict.

La lenteur de l'enquête sur l'assassinat des quatre missionnaires a longtemps concrétisé, aux yeux de certains membres du Congrès, le

manque de respect des autorités salvadoriennes pour les droits de l'homme.

Le meurtre des quatre Américaines avait aussi suscité un tollé au sein de l'opinion publique américaine. Une chaîne de télévision américaine avait même diffusé un film de genre documentaire-fiction sur la vie de l'une d'elles.

Le dossier de l'accusation était fondé principalement sur des preuves matérielles telles que les tests balistiques et les empreintes digitales qui étaient les aveux d'un des

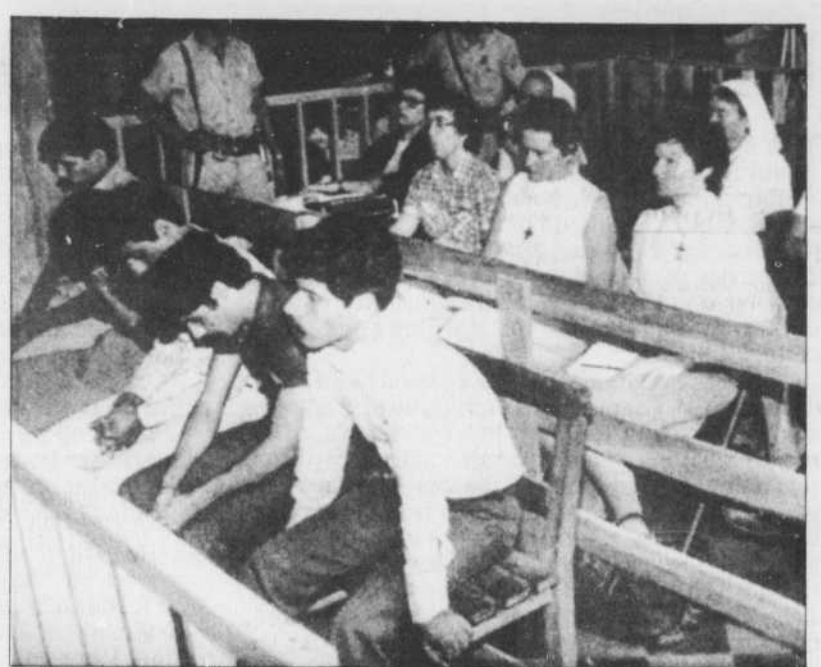
accusés, Carlos Joaquin Contreras Palacios. Ce dernier a déclaré qu'il avait les autres gardes nationaux qu'il avait arrêté la voiture des religieuses, et les avait tuées après en avoir violé plusieurs.

Contreras Palacios, 27 ans, s'est rétracté mercredi, affirmant que les accusés avaient été torturés et que des Américains leur avaient proposé de l'argent pour ne pas dire la vérité. Trois autres accusés ont eux aussi proclamé leur innocence et indiqué qu'on avait tenté de les soudoyer.

(Interrogés par les journalistes, les accusés n'ont cependant pas pu fournir de preuves à l'appui de leurs affirmations. Ils n'ont pas non plus précisé qui ou quand on leur avait fait de telles offres. « Le gouvernement américain n'a pas essayé de soudoyer qui que ce soit », a indiqué Donald Hamilton, un porte-parole de l'ambassade des États-Unis à San-Salvador.)

Mais le juge Bernardo Rauda Murcia a déclaré qu'il ne laisserait pas l'accusé Contreras Palacios se rétracter au procès. « L'accusation et la défense doivent analyser l'affaire telle qu'elle est exposée dans la procédure. Elles ne peuvent s'en écarter », a dit le juge.

Le procès des gardes nationaux constitue l'exception plutôt que la règle du système judiciaire salvadorien, estime-t-on à San-Salvador. Le



Les cinq ex-membres de la Garde nationale, reconnu coupables de l'assassinat de quatre Américaines, baissent la tête lors de leur procès. (Photolaser AP)

procès, qui a eu lieu par suite de pressions américaines, ne signifierait pas l'avènement d'une vaste réforme judiciaire au Salvador.

Aussi, il avait-il par moments plus de citoyens américains — correspondants étrangers, avocats du Département d'État, avocats de la poursuite — que de citoyens salvadoriens dans la petite salle d'audience de Zacatecoluca.

Dans un rapport publié lundi à Londres, Amnesty internationale constatait « l'absence flagrante » d'enquêtes sur les crimes politiques et de poursuites en justice des responsables. Pour Amnesty, il s'agit d'une indication que « ce sont les autorités

elles-mêmes qui sont à l'origine » de la plupart des 40 000 victimes de la violence politique des cinq dernières années.

L'ordre religieux Maryknoll, dont étaient membres deux des victimes, entend poursuivre ses démarches dans le but de lever le voile sur la présumée participation d'officiers de haut rang dans l'affaire.

Le juge Rauda, qui a dirigé l'enquête depuis 1982, a déclaré qu'il avait reçu des menaces de mort. Mais il a ajouté qu'il ne croyait pas que ces menaces allaient se concrétiser. « Je suis le juge, a-t-il dit. Je ne suis pas coupable. Tout ce que j'ai à faire c'est suivre la loi. »

Israël lance un nouveau raid au Liban

JERUSALEM (AFP, Reuters) — Pour la seconde fois en cinq jours, l'aviation israélienne a effectué hier un raid en territoire libanais sous contrôle syrien, bombardant une base qui aurait servi à la préparation d'attentats anti-israéliens, selon un porte-parole militaire à Jérusalem.

Jeudi après-midi, les bombardiers israéliens ont visé un « quartier général régional » près du village de Bar Elias (à 8 km au sud de la ville de Zakhle) selon la même source, qui a précisé que les bombardiers avaient atteint leurs cibles.

Dimanche dernier, en revanche, les appareils israéliens n'avaient pas réussi à toucher leur objectif, un présumé camp d'entraînement de maoïstes pro-iraniens proche du village de Janta, à 5 km de la frontière libano-syrienne, selon des correspondants sur place.

Cette intensification des raids israéliens intervient après une interruption d'un mois et demi des attaques aériennes israéliennes, notent les observateurs.

Le 6 avril dernier, les avions israéliens avaient attaqué une base palestinienne dans la Bekaa, en réaction à un attentat survenu à Jérusalem, selon les milieux officiels.

Règle générale, ces bombardements étaient cependant présentés

comme des opérations de « routine », dans le cadre d'une guerre de longue haleine contre les forces palestiniennes ou d'autres forces se proclamant en lutte contre Israël.

D'autre part, à Beyrouth, une femme a été tuée et un homme blessé hier par des tirs à proximité de la « Ligne verte » divisant Beyrouth alors que la Commission de sécurité discutait des moyens d'ouvrir de nouvelles routes entre les secteurs chrétiens et musulmans de la capitale libanaise.

Des combats sont également intervenus entre miliciens chrétiens et musulmans dans les faubourgs sud de Beyrouth.

D'autre part, une personne au moins a été blessée au cours de tirs durant un déjeuner réunissant MM. Rachid Karamé, premier ministre, et les ministres Nabih Berri et Walid Joumblatt, ont dit des témoins.

Radio Beyrouth a annoncé qu'il s'agissait d'une rixe à caractère personnel entre un policier et un garde du corps tandis que la radio phalangiste de la droite-chrétienne faisait état de trois blessés, notamment un garde de M. Karamé et un officier des forces tampon libanaises après une altercation entre gardes du corps.

La Maison-Blanche refuse de commenter le rapport du Congrès sur le Debategate

WASHINGTON

(AFP) — La Maison-Blanche, à la veille d'une nouvelle campagne électorale, cherche à mettre le plus de distance possible entre Ronald Reagan et les membres de son entourage accusés de s'être procurés en 1980 des documents ap-

partenant à l'ancien président Jimmy Carter, constatent les observateurs à Washington.

En dépit des innombrables questions des journalistes, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, s'est refusé à tout commentaire sur la publica-

tion, mercredi, d'un rapport d'une sous-commission du Congrès affirmant que l'état-major de la campagne de Ronald Reagan en 1980 avait mis sur pied un effort organisé pour se procurer des documents secrets du gouvernement Carter.

L'enquête de la sous-commission souligne cependant que M. Reagan n'était pas directement impliqué dans cet effort, dont le principal artisan était M. William Casey, aujourd'hui directeur de la CIA et à l'époque directeur de la campagne de M. Reagan.

L'affaire rebondit néanmoins à un mauvais moment pour les républicains, cinq mois avant la prochaine élection présidentielle.

L'Amie

L'Amie: ven. 7.05, sam. 9.15, dim. 7.05.
Bonheur d'occasion: sam. 7.15, mar. 7.15.
Les Rouges: ven. 9.00, dim. 9.00, lun. 9.00.
Au-delà du réel: lun. 7.05, mar. 9.05.

Espace 9
272-1080

6956 rue St-Denis
(angle Bélanger)
métro Bélanger

GALERIE FAUCOMPRE

1269 rue Amherst, Tél.: 523-9368

Aujourd'hui, vendredi 25 mai
aura lieu à 18 h 00
le vernissage des oeuvres de

Georgette Pineault-Plante

L'HABILLEUR

En nomination pour 5 OSCARS
— meilleur Film — meilleur Réalisateur
— meilleure Adaptation — meilleurs Acteurs

TOM COURTENAY est "l'Habilleur"
dévoué au comédien.
ALBERT FINNEY est le "Comédien"
dévoué à lui-même.

Ceci est leur tragédie...

L'HABILLEUR
v.f. de THE DRESSER

ALBERT FINNEY
TOM COURTENAY
produit et réalisé par PETER YATES
Edward Fox · Zena Walker · Eileen Atkins · Michael Gough · Cathryn Harrison

Cinéma du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141 PdesA

12.20, 14.30, 16.40, 18.50, 21.00.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Mission Super Cassio" 1 h 05 — "On s'en fout, nous on aime" 7 h.

ASTRE II: — "Jeu de guerres" 8 h 50, — "Rocky III" 7 h.

ASTRE III: — "L'insatiable" 9 h 20 — "Elle prend du plaisir" 8 h 30 — "Salon de massage privé" 7 h 15.

ASTRE IV: — "Merline" 9 h 10 — "Les guerriers de l'apocalypse" 7 h 10.

BERRI I: (288-2115) — "Circulez, y'a rien à voir" 1 h 50, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 40.

BERRI II: — "Fanny et Alexandre" 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.

BERRI III: — "Les dieux sont tombés sur la tête" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI IV: — "La belle captive" 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 10.

BERRI V: — "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.

BONAVENTURE I: (861-2725) — "Salon des sciences et de la technologie".

BONAVENTURE II: — "Salon des sciences et de la technologie".

BROSSARD I: (465-3851) — "Yentl" 6 h 50, 9 h 30.

BROSSARD II: (465-3851) — "Purple Hearts" 7 h 10, 9 h 20.

BROSSARD III: — "Tendres passions" 7 h, 9 h 30.

CARTIER-LAVAL: (863-5124) — "Tendres passions" 7 h, 9 h 30.

CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Tendres passions" 7 h, 9 h 30.

CHAMPLAIN II: — "Deux oiseaux rares" 9 h 30, "La nuit des juges" 7 h 30.

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Hardbodies" 9 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.

CINEMA DU VILLAGE: (523-3239) — "CINEMATHEQUE: (842-9763) — "Le procès 68" 18 h 35, "La mortelle" 20 h 35.

CINEPLEX I: (849-4518) — "Moscow on the Hudson" 7 h, 9 h 30.

1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 55.

CINEPLEX II: — "Spinal Tap" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.

CINEPLEX III: — "That sinking feeling" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.

CINEPLEX IV: — "The big chill" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

CINEPLEX V: — "Moscow on the Hudson" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.

CINEPLEX VI: — "Reuben, Reuben" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

CINEPLEX VII: — "Mike's murder" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.

CINEPLEX VIII: — "Against all odds" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, 11 h 50.

CINEPLEX IX: — "Educating Rita" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Gandhi" 12 h 10, 2 h 10, 4 h 10, 6 h 10, 8 h 10.

CINEMA MONTREAL II: — "Escroc, Macho et Gigolo" 2 h 15, 6 h, 9 h 40 — "Enfer en 4ème vitesse" 12 h 30, 4 h 10, 7 h 50.

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le cercle des passions" 12 h 45, 14 h 45, 16 h 45, 18 h 45, 20 h 40.

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Un homme, une femme, un enfant" 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.

COMPLEXE DESJARDINS III: — "Joy, Anna et le plaisir" 12 h 20, 15 h 45, 19 h 10 — "Les entités" 11 h 50, 15 h 10, 17 h 40, 20 h 05 — "Demolition de compagnie" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'habilleur" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-7800) — "Vertigo" 19 h 30, "North by Northwest" 21 h 30.

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Romancing the stone" 7 h, 9 h 05.

CÔTE-DES-NEIGES II: — "Children of the corn" 7 h 30, 9 h 30.

CREMAZIE: (388-4210) — "Yentl" 7 h, 9 h 30.

DAUPHIN I: (721-6080) — "Les mots pour le dire" 7 h 30, 9 h 30.

DAUPHIN II: — "Furyo" 7 h, 9 h 20.

DORVAL I: (631-8587) — "Sixteen candles" 7 h 10, 9 h 10.

DORVAL II: — "Romancing the stone" 7 h 15, 9 h 20.

DORVAL III: — "Moscow on the Hudson" 7 h 25, 9 h 35.

DECARIE I: (341-3190) — "Romancing the stone" 7 h, 9 h 15.

DECARIE II: — "The bounty" 7 h, 9 h 30.

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Et voguez le navire" 6 h 50, 9 h 50.

ÉLYSÉE II: — "Carmen" 7 h, 9 h.

ESPACE 9: (272-1080) — "L'amie" 7 h 05, "Les Rouges" 9 h.

FAIRVIEW I: (697-8095) — "Breakin'" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.

FAIRVIEW II: — "The natural" 6 h 25, 9 h.

GREENFIELD I: (671-6129) — "Breakin'" 6 h 20, 8 h, 9 h 35.

GREENFIELD 2: — "Retenez-moi ou je fais un malheur" 6 h 15, "La perle noire" 8 h.

GREENFIELD 3: — "Plus rien à perdre" 6 h 05, "Le défenseur sauvage" 7 h 50.

IMPERIAL: (288-7102) — "Indiana Jones: the temple of doom" 10 h, 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.

JEAN-TALON: (725-7000) — "Yentl" 7 h, 9 h 30.

KENT I: (489-8077) — "Breakin'" 6 h 15, 8 h, 9 h 45.

KENT II: — "Greystoke: the legend of Tarzan" 7 h, 9 h 15.

LA CITÉ I: (844-2829) — "Breakin'" 6 h, 7 h 40, 9 h 20.

LA CITÉ II: — "Firestarter" 7 h.

LA CITÉ III: — "Sixteen candles" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.

L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "George" 7 h, "Rien qu'un jeu" 7 h 15, "Moi, Christiane F. 13 ans, dro-

guée, prostituée..." 9 h 15.

LAVAL I: (688-7778) — "Indiana Jones: the temple of doom" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 40, 6 h 15, 8 h 35.

LAVAL II: — "Breakin'" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.

LAVAL III: — "Romancing the stone" 7 h 15, 9 h 20.

LOEWI: — "Plus rien à perdre" 6 h, "Le défenseur sauvage" 6 h, 7 h 40.

LOEWI V: — "La femme du mon pote" 6 h, 7 h 55, 9 h 50.

LOEWI VI: (255-6224) — "Escroc, Macho et Gigolo" 9 h 25, "L'enfer en quatrième vitesse" 7 h 30.

LOEWI VII: — "Deux oiseaux rares" 9 h 55, "Étre ou ne pas être" 7 h 55.

LOEWI VIII: (861-7437) — "Sixteen candles" 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

LOEWI IX: — "Greystoke: the legend of Tarzan" 12 h, 2 h 15, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 30.

LOEWI X: — "Splash" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

LOEWI XI: — "Blame it on Rio" 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.

LOEWI XII: — "Terms of endearment" 12 h, 2 h 20, 4 h 20, 6 h 20, 8 h 20.

MERCER: (255-6224) — "Escroc, Macho et Gigolo" 9 h 15 — "Les trois diables" 7 h 15.

QUIMETSCOPE: (525-8600) — "Un collège de classe" 7 h 30, 9 h 30, "La classe de 1917" 7 h 15.

OUTREMENT: (277-4145) — "Frankenstein junior" 7 h, "Frances" 9 h 15.

PALACE I: (866-6991) — "Breakin'" 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.

PALACE II: — "Firestarter" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h.

PALACE III: — "Neron & Poppo: orgy of power" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, 10 h 15, 12 h 15.

PALACE IV: — "Iceman" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

PALACE V: — "Footloose" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

PALACE VI: — "Friday the 13th, the final chapter" 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.

PARALLÈLE: (843-4725) — "Une mouche à feu" et "Noranda" 19 h 30 et 21 h 30.

PARADIS I: (866-6991) — "Le balai" 8 h 35, "École privée" 7 h.

PARADIS II: — "On n'est pas sorti de l'auberge" 8 h 50, "La poursuite la plus folle du monde" 7 h 20.

PARADIS III: — "L'insatiable" 9 h 20 — "Elle prend du plaisir" 8 h 30, "Salon de massage privé" 7 h 15.

PARIS I: (866-3856) — "Retenez-moi ou je fais un malheur" 12 h 25, 2 h 10, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30.

PARIS II: — "Jeu de guerre" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.

PARIS III: — "Plus rien à perdre" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 35.

PARIS IV: — "Rue cases-nègres" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

PARIS V: — "Mortelle randonnée" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.

PLACE LOUVEUIL I: (679-7451) — "Escroc, Macho et gigolo" 7 h 45, "Les trois diables" 9 h 30.

PLACE LOUVEUIL II: — "Deux oiseaux rares" 7 h 45, "La nuit des juges" 9 h 20.

PLACE VILLE-MARIE I: (866-

0689) — "The natural" 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30.

PIACE VILLE-MARIE II: — "Carmen" 12 h 25, 2 h 15, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 35.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Romancing the stone" 7 h, 9 h 15.

PLACE ALEXIS NIHON II: — "Purple hearts" 7 h, 9 h 30.

PLACE ALEXIS NIHON III: — "Finders Keepers" 7 h 30, 9 h 40.

PLACE DU CANADA: (861-4595) — "The bounty" 7 h 9 h 30.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Mission super casse" 17 h 50, 21 h 20 — "Qu'est ce qui fait craquer les filles" 19 h 35.

SAINT-DENIS III: — "On n'est pas sorti de l'auberge" 7 h 35, 21 h 20 — "Paradis" 19 h 20.

VERDUN: (768-2092) — "Gandhi" 8 h.

VERSAILLES I: (353-7880) — "Programme de la nuit" 6 h, "Ce fait du bien" 7 h 15, 8 h 25.

VERSAILLES II: — "Plus rien à perdre" 6 h 15 "Le défenseur sauvage" 7 h 50.

VERSAILLES III: — "Retenez-moi ou je fais un malheur" 6 h 15, "La perle noire" 7 h 45.

VILLERAY: (388-5577) — "Tendres passions" 7 h, 9 h 30.

WESTMOUNT SQUARE: (831-2477) — "Firestarter" 7 h 20, 9 h 30.

YORK: (937-8978) — "Police academy" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

TELEVISION

2 CBFT	21.30	Grands classiques: La sylphide
12.00	22.00	Visage
12.22	22.00	Mémoires du Québec
12.30	23.00	Pierre Nadeau rencontre
12.40		
13.00		
13.30		
14.00		
15.00		
15.30		
16.00		
16.30		
17.00		
17.30		
18.00		
18.30		
19.00		
19.30		
20.00		
20.30		
21.00		
21.30		
22.00		
22.30		
23.00		
23.30		

2 CBMT	12.00	The midday News
12.10	12.10	Midday
12.25	12.25	Community announcements
12.40	12.40	All in the family
12.55	12.55	Program highlights
13.10	13.10	All my children
13.25	13.25	Work with Yan
13.40	13.40	Coronation street
13.55	13.55	A town like Alice
14.10	14.10	Do it for yourself
14.25	14.25	Robert Preston, Patsy Duke
14.40	14.40	News
14.55	14.55	News
15.10	15.10	News
15.25	15.25	News
15.40	15.40	News
15.55	15.55	News
16.10	16.10	News
16.25	16.25	News
16.40	16.40	News
16.55	16.55	News
17.10	17.10	News
17.25	17.25	News
17.40	17.40	News
17.55	17.55	News
18.10	18.10	News
18.25	18.25	News
18.40	18.40	News
18.55	18.55	News
19.10	19.10	News
19.25	19.25	News
19.40	19.40	News
19.55	19.55	News
20.10	20.10	News
20.25	20.25	News
20.40	20.40	News
20.55	20.55	News
21.10	21.10	News
21.25	21.25	News
21.40	21.40	News
21.55	21.55	News
22.10	22.10	News
22.25	22.25	News
22.40	22.40	News
22.55	22.55	News
23.10	23.10	News
23.25	23.25	News
23.40	23.40	News
23.55	23.55	News

UNE CLAIRE OFFENSIVE

Il ne faut pas s'y tromper. Grâce aux débats qui entourent la campagne au leadership du Parti libéral du Canada, se dévoile une offensive majeure des trois grands partis fédéraux pour transgresser carrément la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation. Elle est forte de la faiblesse des provinces à y réagir, notamment au Québec, qui a le plus à perdre en cette affaire.

Tous les candidats à la succession de M. Trudeau, sauf M. Chrétien qui n'aime pas préciser ses stratégies mais reconnaît là un problème, affirment clairement vouloir désormais que des « objectifs nationaux » de l'éducation soient définis par le gouvernement central. On promet bien, ici et là, de « consulter les provinces », comme si cela suffisait à respecter leur compétence constitutionnelle. Mais on affirme, comme le faisait M. John Turner, au Québec même, cette semaine, qu'Ottawa devrait aller jusqu'à légiférer pour les imposer.

Le Nouveau Parti démocratique, c'est bien connu, souscrirait à une telle action avec enthousiasme. Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Brian Mulroney, se scandalisait, mercredi, des déclarations de M. Turner, et se faisait le défenseur de ce « champ strictement provincial ». Il y a, dans sa position, de la dyslexie. Lors du débat d'avril dernier sur le projet de loi C-12, sur les accords fiscaux entre le fédéral et les provinces, ses propres troupes ont réclamé « une stratégie nationale de l'enseignement post-secondaire », et c'est un amendement conservateur qui oblige désormais, dans le cadre de cette loi, le secrétaire d'État à déposer annuellement un rapport portant sur « le lien entre ces contributions, transferts et programmes, et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement ». Que les libéraux s'engouffrent aujourd'hui dans cette porte grande ouverte n'étonnera personne.

Certes, les provinces ont contribué à la menace qui pèse sur elles aujourd'hui. Sous forme de transferts financiers et de transferts fiscaux, Ottawa contribue actuellement pour près de \$4 milliards à l'enseignement post-secondaire, et les provinces n'ont pas à rendre compte de l'utilisation de ces fonds. En théorie, elles doivent en dépenser autant dans le même domaine, selon le principe du 50-50 qui prévalait durant les années soixante. En pratique, elles s'en tiennent en moyenne à 40 %, sauf au Québec, qui maintient sa contribution à 50 %. Pour le fédéral, la majorité des provinces sont donc coupables d'un véritable « détournement de fonds ».

C'est une chose, toutefois, que de trouver des moyens d'obtenir des comptes des provinces sur l'utilisation véritable qu'elles font des transferts fédéraux, et c'en est une autre, sous ce couvert,

que d'aller jusqu'à s'immiscer dans les orientations des systèmes d'éducation des provinces. On pourrait, au nom de l'égalité de services entre les régions du Canada, principe fondamental du système de péréquation, accepter que s'améliore « l'imputabilité », que les provinces soient forcées d'indiquer si elles versent les fonds fédéraux de ces programmes dans la voirie ou dans l'éducation. On pourrait aussi, à la limite, ne pas se scandaliser qu'Ottawa exige un peu plus de « visibilité » à cause de l'importance de sa contribution. Mais on ne voit pas en quoi le principe de la péréquation entraînerait une responsabilité d'Ottawa dans la définition même des orientations et des contenus de l'enseignement post-secondaire.

Il suffit, d'ailleurs, de lire les débats des Communes, ou d'écouter les péroraisons des candidats au leadership, pour comprendre que les transferts fédéraux ne sont qu'un prétexte pour cette intrusion. Pour convaincre les citoyens, on se fonde plutôt sur un diagnostic de la performance des collèges et universités, dont on trace, sans le moindre instrument d'évaluation, un portrait catastrophique. On forme trop de sociologues et pas assez d'ingénieurs; on va rater le virage technologique; on va manquer de main-d'œuvre spécialisée, etc. En quoi une intervention fédérale réglerait-elle ces problèmes auxquels font face toutes les sociétés industrialisées ? En quoi une planification fédérale, plus loin encore des institutions, réussirait-elle mieux que les organismes provinciaux de planification ? Nul, jusqu'à maintenant, n'a été capable de le démontrer le moins. Tout est dans la magie de la définition des « objectifs nationaux », comme s'il suffisait de les rédiger pour en obtenir la mise en oeuvre. Cette rhétorique mal informée, fondée sur les plus vieux et plus stériles clichés de la planification universitaire, cache mal une simple escalade dans le désir de réduire les pouvoirs des provinces, une offensive constitutionnelle de plus.

Quand les provinces se réveilleront-elles ? En réalité, comme son effort financier le prouve, le Canada anglais n'offrira peut-être pas beaucoup de résistance, d'autant que l'idée d'une « stratégie nationale », pour beaucoup d'universitaires, est séduisante. Mais le Québec ? Avant que le critique de l'opposition en éducation, M. Ryan, ne pose la question, son gouvernement n'avait même pas remarqué les « petites phrases » de la loi C-12. Ou ses réflexes autonomistes ont baissé, ce qui surprendrait, ou l'enseignement supérieur n'y provoque pas de zèle. Espérons que l'attaque fédérale, désormais tous azimuts, aura au moins l'avantage de secouer cette apathie.

— LISE BISSONNETTE

Un vote crucial pour Montréal

À EN CROIRE les bruits qui nous viennent du district de Saint-Jean-Baptiste, la lutte est serrée entre le candidat du Parti civique de Montréal (PCM), l'avocat Daniel Caisse, et le président du Rassemblement des citoyens et citoyennes (RCM), M. Jean Doré.

Le Parti civique a lancé dans la campagne non seulement ses nombreux conseillers, mais aussi les faveurs que l'administration municipale promet, soudainement, aux électeurs du quartier. Le RCM est donc loin encore d'avoir conservé le siège du district 39 et fait entrer son chef à l'hôtel de ville.

S'il s'agissait d'une partielle ordinaire, les électeurs pourraient volontiers accorder leur suffrage à l'un ou l'autre candidat. M. Doré est plus connu, il a déjà subi l'épreuve de l'élection à la mairie. Mais le jeune candidat du PCM se dit résolu à bien représenter les intérêts du district et même à favoriser la participation populaire aux décisions municipales.

Sans avoir la forte personnalité de son adversaire, M. Caisse mène, en outre, une campagne active, digne, proche des gens. Il n'a pas été choisi, il est vrai, par une convention publique et démocratique, mais par un club privé politique; sa candidature, néanmoins, reste valable.

Mais telle n'est pas la portée du scrutin de dimanche. Les gens de Saint-Jean-Baptiste n'élisent pas seulement un conseiller municipal. Ils vont d'abord et avant tout permettre ou refuser à l'opposition de trouver

la cohésion et la confiance dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.

C'est bien, du reste, le sens que donne au scrutin du 27 mai l'administration Drapeau-Lamarre. Si un Jean Doré n'était pas dans la course, le Parti civique déploierait-il autant d'efforts pour le faire battre ?

On aurait pu croire que, beau joueur, le premier magistrat ne ferait pas obstacle à l'entrée du chef de l'opposition au conseil municipal. Après s'être fait une gloire d'introduire le parlementarisme à l'hôtel de ville, M. Drapeau pouvait, sans mettre sa majorité en danger, laisser le chef du RCM siéger à la gauche du fauteuil présidentiel.

Le maire s'en est tenu, au contraire, à sa conception autoritaire d'une administration plébiscitée. Pour lui, l'opposition n'est pas une valeur démocratique, mais une plaie qu'il faut tolérer à défaut de l'éviter complètement.

Même les citoyens et les artisans de la vie urbaine prêts à coopérer avec la Ville sont suspects de subversion, comme l'ont appris à leurs dépens maints bénévoles de la Biennale des arts de la rue.

Si l'administration actuelle, en place depuis 25 ans, réussissait, en éliminant M. Jean Doré, à décourager toute opposition et à préparer la débâcle du RCM aux élections générales, sa victoire serait complète.

De cette conception oligarchique

du pouvoir, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter outre mesure, si le Parti civique manifestait encore, dans les affaires qui importent à l'avenir de Montréal, leadership, créativité et largeur de vues. Mais tel n'est plus le cas, si ce le fut jamais.

L'équipe Drapeau-Lamarre en est à poser des pots de fleurs aux lampadaires pendant que la métropole continue de perdre des milliers de citoyens et d'emplois, et les propres assises de son avenir.

Paradoxalement, cette érosion de Montréal, qui a compté pour beaucoup dans l'affaiblissement des milieux de l'opposition et de la relève depuis dix ans, risque de provoquer, avec une défaite possible de M. Doré et du RCM, la perpétuation d'un statu quo irréparable.

Depuis les élections de 1978 — l'exemple ne saurait être plus frappant —, Saint-Jean-Baptiste a perdu quelques milliers d'électeurs ! Une bonne partie des citoyens qui restent dépendent de la sécurité sociale, ou bien peuvent se payer le luxe de fuir la ville.

C'est pourquoi ce n'est pas dimanche que l'élection risque d'être scellée, mais peut-être dès ce soir, alors que, par centaines, électeurs et électrices, oubliant un vote qui leur semble marginal, quitteront Montréal pour la campagne ou d'autres lieux d'évasion, abandonnant le quartier Saint-Jean-Baptiste aux « machines » des partis politiques.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Épilogue d'un psycho-drame

LE 9 AVRIL dernier, lors d'une conférence de presse, les porte-parole de conseils régionaux de la santé (CRSS) dénonçaient, avec une virulence inhabituelle, « l'intention avouée du gouvernement de sabrer, encore cette année, dans le réseau des affaires sociales ».

Il était même question de « rébellion ouverte » de la part des institutions. « Si le ministre persiste dans son intention, les CRSS ne répondent plus de rien », concluait M. André Bélanger, président du regroupement provincial des conseils régionaux. Quelques jours plus tard, l'Association des hôpitaux du Québec abondait dans le même sens. Et avec la même véhémence. Les centres hospitaliers, faisait-on valoir, ne peuvent plus absorber de nouvelles coupures budgétaires sans affecter la quantité et la qualité des services offerts. L'AHQ a aussi plus loin : les hôpitaux refuseront d'appliquer ces compressions qu'on veut leur imposer; ils maintiendront leurs services courants à la clientèle, même au risque d'encourir de nouveaux dépassements budgétaires.

Vendredi 18 mai : le discours change, du tout au tout.

Dans une lettre adressée à tous les hôpitaux de Montréal, le directeur général du conseil régional de la santé, M. Gérard Marcoux, presse les établissements de souscrire aux demandes du ministère, de « collaborer intensément » dans l'analyse de leur situation financière, et d'« ap-

porter rapidement les correctifs appropriés ».

Que s'est-il donc passé au cours de ces six dernières semaines ?

Il s'est passé que les dirigeants des CRSS ont négocié intensément avec les représentants du ministère des Affaires sociales. Ils estiment avoir obtenu des « assouplissements » significatifs à la politique budgétaire du gouvernement qui leur permettaient de lancer un appel général à la collaboration des hôpitaux — sous réserve, il est vrai, que les nouvelles mesures rendront justice aux établissements, à défaut de quoi le CRSS réévaluera sa position.

Les « assouplissements » dont il est question dans le communiqué du CRSS de Montréal sont au nombre de six. Mais une intention les domine : celle de distinguer le cas des « centres hospitaliers performants et en équilibre budgétaire » des autres hôpitaux considérés dans le milieu comme « délinquants ». En outre, touchant l'avenir, le ministère s'engage à ne pas imposer de nouvelles « contraintes générales » pour le prochain exercice (1985-86) et à mettre sur pied immédiatement un comité spécial d'étude et d'évaluation des coûts de la santé avec la participation des conseils régionaux et, doit-on comprendre, des établissements.

M. Parizeau, dans son discours sur le budget, a eu, mardi, quelques paragraphes sévères à l'endroit des établissements de santé. La qualité de la gestion, a-t-il dit, y varie beau-

coup d'une institution à l'autre. Même avant les compressions budgétaires, certaines arrivaient à vivre à l'intérieur des budgets alloués, d'autres pas. Plus de la moitié des déficits des quelque 150 hôpitaux provient d'une dizaine d'entre eux. « Si on laisse filer les déficits, les hôpitaux bien gérés renonceraient petit à petit aux exigences d'une bonne gestion et la contagion se répand. Il n'y a donc rien d'autre à faire que de forcer les récalcitrants à rentrer dans le rang », concluait notre grand argument.

Une question demeure : pourquoi a-t-il fallu que les institutions se livrent à un tel psycho-drame pour parvenir à ce résultat ? En d'autres mots, pourquoi le ministère des Affaires sociales s'appropriait-il à frapper tout le monde, indistinctement ? Pourquoi n'avait-il pas, dans la préparation des budgets des hôpitaux, tenu compte de cette distinction essentielle invoquée par M. Parizeau ? Serait-ce parce que la frontière entre les « bien gérés » et les autres est loin d'être aussi nettement tracée qu'on le donne parfois à entendre ?

De toute façon, à la suite des « assouplissements » négociés par les CRSS, les « récalcitrants » auront l'occasion, lors des nouvelles analyses promises par le ministère, d'établir leur bonne foi en démontrant qu'ils font face à un problème de sous-budgétisation plutôt que de relâchement administratif.

— JEAN FRANCOEUR

Le Paradis a vue de nez

BILLET

ALBERT BRIE

UN MATIN clair de mai à son déclin... Il est six heures, le moment idéal pour l'exercice du promeneur. On a tout à soi... à souhait. Le ciel est pur. Le soleil tiédit l'air. Tout autour, des pommiers embaument au travers l'enveloppante luxuriance de la végétation. Soudain, arrive à mes oreilles un chant d'oiseau jamais entendu, inouï, un vrai chant; non pas un de ces pépiements familiaux. La mélodie dure douze secondes : j'ai compté. J'ai l'impression qu'il m'accompagne. Il se déplace d'arbre en arbre, mais sans jamais se montrer, reprenant sa mélodie. Une pure merveille !

Par la suite, j'ai réfléchi à cette promenade que tout concourait à rendre parfaite. L'idée se fit jour que du Paradis terrestre, c'était lui, le reflet, celui que connurent Adam et Eve, leur paradis perdu. Pauvres eux et pauvres de nous, par la suite. Je pensais à l'observation de Marcel Aymé que j'ai retrouvée : « La forêt, c'est encore un peu du Paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fût effacé par le premier péché. »

Jeune écolier et longtemps après, j'en ai voulu à nos premiers parents d'avoir définitivement interdit du Créateur : « Tu peux manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement. »

Vint alors un tentateur : le serpent, sans doute alors le plus bel enfant des enfants des bêtes, le prince charmant des animaux. Et il parlait. La preuve, il dit à Eve : « Non, vous ne mourrez pas de mort dans ce fruit; mais Dieu sait que le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme Lui, connaissant le bien et le mal. »

LETTRES AU DEVOIR

Mise au point

C'EST l'emprise de l'Église sur la population et non la pratique religieuse qui était faible au Québec avant 1840.

Le 14 mai dernier, la Presse canadienne publiait un article de M. Maurice Girard (article reproduit dans LE DEVOIR), affirmant que les Québécois avaient abandonné massivement les lieux du culte au début du 19^e siècle. Cette affirmation mérite d'être nuancée. En fait, il est difficile de comparer la pratique religieuse au 19^e siècle et aujourd'hui. Ce que l'entrevue voulait faire ressortir, c'est que l'influence de l'Église sur ses fidèles n'avait, avant 1840, aucune commune mesure avec ce qu'on a connu dans les années 1940 ou 1950. Les effectifs du clergé étaient réduits, les notables libéraux étaient souvent anticléricaux et l'éloignement ou le relâchement rendaient la pratique irrégulière. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sur la question, mais on peut croire que la majorité des catholiques fréquentaient régulièrement l'église et recevaient les sacrements.

— GUY LAPERRIÈRE
département d'histoire,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, 17 mai.

Un peu plus de rigueur

LES HORIONS qu'ont tenté d'asséner au chef du gouvernement québécois les hâbleurs de l'opposition officielle au sujet de l'entrevue que Mme Louise Beaudoin accordait au magazine hebdomadaire de la première chaîne française (diffusé ici le samedi 5 mai), méritent d'être repoussés avec le pied du dédain.

Certes, il peut être permis de questionner la modernité de certaines idées du Souverain Pontife. Pourquoi pas ? Par contre, ce qui est moins acceptable, à mon sens, de la part d'une déléguée du Québec à Paris, c'est son ignorance manifeste de la problématique de certains foyers de tension : guerre irako-iranienne, républiques bananières, Caraïbes...

Si la déléguée avait son ignorance des enjeux de la guerre des Boers, passe encore, mais affirmer à l'émission *Sept sur sept*, à propos de la guerre du Golfe arabo-persique : « Je ne dois pas être la seule à ne plus savoir pourquoi cette guerre a été déclenchée », alors que ce conflit est récent et si central en politique internationale contemporaine, cela révèle une faiblesse inacceptable de la part d'une représentante du Québec outre-Atlantique.

Pour parler court, disons que l'Irak a tenté de s'impatroniser comme nouveau gendarme du Golfe après l'arrêt des livraisons d'armements américains à l'Iran (suite au renversement du chah) en attaquant la République islamique. L'Irak était soucieux de retourner dans le giron occidental, fort de l'appui financier des pétro-monarchies conservatrices de la péninsule arabique. La dés-

Musique irrésistible. Ève a goûté; Adam a fait de même. La suite de l'histoire est connue. Nous la vivons toujours.

J'ai cessé de blâmer Adam et Eve. Qu'aurions-nous fait à leur place ? Exactement comme eux. Ce n'est pas moi qui leur lancerais la première pierre. Ils étaient comme nous, des êtres de désir, et de devoir imposé. Lamartine voyait ainsi quand il écrivait, parlant de nous : « Borné dans sa nature; infini dans ses vœux. » Et il tire cette conclusion : « L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux. »

Il est sûr que nous nous souvenons mal. Nous percevons moins ce lointain paradis que nous aurions habité que nous ne le ressentons. Cette perte irréparable, nous lui cherchons remède dans la quête toujours inassouvie d'un mieux-être et d'un ailleurs que nous nous inventons.

Par exemple, nous ne sommes jamais où nous voudrions être; nous ne faisons jamais ce que nous voudrions accomplir. Nos absolus sont toujours combattus par des joies ou des agréments relatifs. Nous ne sommes satisfaits de rien ni de personne, riches comme pauvres, nomades ou sédentaires.

C'est dans le voyage que se manifeste le plus cette recherche du Paradis perdu. Pour les gens d'ici, c'est la Floride, la Grèce, la Côte d'Azur, Acapulco, Tahiti, partout où il y aurait plus et mieux que là où nous nous sommes fixés. Mais ça n'est jamais nulle part comme nos rêves l'avaient laissé entrevoir.

Nous n'arrivons pas à nous dégager de l'attraction de l'Éden originel, parce que nous ne nous résignons pas à l'idée que nous en avons été chassés une fois pour toutes. Il y en a des morceaux, des échos parsemés aux quatre vents de la Terre. Ils ne nous suffisent pas.

La plupart des gens ne se satisfont pas du lieu qu'ils habitent.

Ceux qui disent que si, c'est qu'ils s'en contentent. Ils se sont fait une raison. Il le faut bien quand on s'efforce d'être des personnes de sagesse et de raison.

Si l'on nous demandait où nous aimerions aller vivre le reste de nos jours, je ne connais personne qui choisirait l'endroit où il a fait bâtir maison. Cependant, Pascal lui donne raison : « Tout le malheur des hommes, écrit-il, vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos, dans une chambre. » Ce qu'il a dû faire lui-même, étant donné sa santé lamentable. Il défendait son parti pris obligé.

N'en déplaise à ce grand malade que j'admire, qui cultivait la misanthropie pour réserver son affection à Dieu, nul n'a peut-être voyagé plus que lui par la prière et la méditation; son Paradis, c'était le ciel et la vie éternelle. Quand au malheur, il ne guette pas forcément ceux qui sortent de leur chambre pour aller sillonner un monde moins sublime et, disons-le, moins hypothétique.

Le malheur de ceux qui sortent de leur chambre vient de ce que le voyage est trop laissé à ces armées qui, de tout temps, ont été conscrées, avec mission de conquérir la Terre pour le profit de quelques grands possédants dominateurs. À travers les siècles, ce sont ces puissants qui n'ont de cesse de mettre la main sur le Paradis terrestre pour eux seuls.

Que reste-t-il en partage à ceux qui rêvent d'un coin de paradis, que ce soit aux confins du monde ou au bout de sa rue ? Des morceaux. Il en existe. Ne l'ai-je pas trouvé à quelques pas de chez moi. Il n'y a qu'à se mettre en marche à la bonne heure, en se guidant sur la carte du ciel.

Les vrais voyageurs sont ceux-là seuls qui partent pour partir... Un peu poètes, un peu vagabonds, sans autre bagage qu'un baluchon de visions chimériques.

mieux vivre avec cette maladie, soit par la voie de consultations ou de la participation à certaines activités.

— LUC ST-JEAN
directeur des services sociaux
Association canadienne de
l'ataxie de Friedreich.
Montréal, 8 mai.

Pourquoi la rue Drolet ?

Lettre adressée au directeur de l'aménagement du réseau, Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

PROPRIÉTAIRE riverain de la rue Drolet depuis bientôt quatre ans, il est une question qui me tarabuste depuis un bon moment, mais que je ne me décide que maintenant à coucher noir sur blanc : quel besoin avons-nous d'un autobus dans notre tronçon de la rue ?

Il s'agit du bus de la ligne 99-Villieray, qui emprunte la rue Drolet de la rue Jean-Talon à la rue Villieray dans laquelle il tourne à droite vers l'est ? Pourquoi rouler rue Drolet sur une si courte distance ? Pourquoi pas dans la rue Saint-Denis, où passent déjà de nombreux bus de plusieurs lignes ? Donnez-moi un seul bon motif obligatoire à la CTCUM à encombrer une petite rue résidentielle comme la nôtre, à em... ses riverains et à souiller leurs immeubles par les scories des gaz d'échappement. Quant à moi qui ne possède guère que le gros bon sens paysan à défaut de la science des ingénieurs en circulation bardés de diplômes, je ne vois aucune raison raisonnable pouvant justifier ce que moi et une foule d'autres riverains de la rue Drolet considérons comme une ineptie typique des administrations. Il est évidemment bien connu que la logique administrative est à la logique ce que la musique militaire est à la musique !...

— JACQUES ARCHAMBAULT
Montréal, 10 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 175 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Edition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Edition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 130\$ par année; 6 mois 65\$; 3 mois 35\$; édition du samedi 40\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1.

Tarif de l'abonnement sur demande à l'employeur ou à l'éditeur. Pour information: (514) 344-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les paiements de transfert fédéraux : une perspective québécoise

2 — « Dans le secteur de l'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral devrait viser un leadership d'inspiration, de promotion et de soutien plutôt qu'un leadership de contrôle et de surveillance. »

CLAUDE RYAN

Voici la deuxième partie du texte d'un exposé présenté par le député d'Argenteuil au colloque organisé par l'« Ontario Economic Council » sous le thème : « Ottawa and the Provinces : Money and Power », à Toronto le 15 mai 1984.

AUTANT la formule des paiements de péréquation donne lieu à un accord général, autant les trois principaux programmes communément appelés « programmes établis » continuent d'être un sujet de controverse, surtout en ce qui touche la participation fédérale à leur financement.

Ces trois programmes — soins hospitaliers, soins médicaux, enseignement post-secondaire — embrassent des domaines qui relèvent au premier chef de la compétence provinciale. Considérant qu'il devait, dans ces domaines, s'acquitter d'un « rôle national » qui devenait de plus en plus important, le gouvernement fédéral a réussi au cours des années à contourner la difficulté constitutionnelle en accordant aux provinces des subventions conditionnelles spécialement destinées à la mise en œuvre de tels programmes. On a généralement justifié l'intervention fédérale dans ces domaines « par la nécessité d'établir des normes nationales afin de s'assurer que tous les Canadiens bénéficient d'un niveau minimum de services essentiels » (Conseil économique du Canada, *Financement de la Confédération — D'aujourd'hui à demain*, 1982, p. 59).

Voici comment le Conseil économique du Canada explique l'intervention du gouvernement fédéral dans deux cas majeurs :

1- « Dans le domaine des services de santé, l'importance d'établir des normes nationales avait été fortement soulignée par la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Dans la charte de santé des Canadiens qu'elle proposait dans son rapport de 1964, la commission Hall insistait sur la nécessité de créer un programme de santé complet et accessible à tous les Canadiens. Ces objectifs ont été repris par le gouvernement fédéral au moment de définir les conditions du programme d'assurance-maladie à frais partagés, entré en vigueur en 1968. Plus récemment, l'honorable Emmett Hall, qui avait présidé la Commission royale de 1964 et à qui l'on a de nouveau confié le soin d'examiner les services de santé au Canada, a insisté une fois de plus dans son rapport sur la nécessité d'observer des normes nationales en matière de soins de santé (ibidem, p. 59);

2- « Dans le domaine de l'enseignement post-secondaire, si le gouvernement fédéral n'avait pas fourni une aide financière substantielle aux provinces, celles-ci auraient pu hésiter à y consacrer les ressources voulues, étant donné qu'une bonne partie des retombées de l'effort de formation risque de profiter à d'autres provinces, en raison de la grande mobilité des étudiants et des diplômés. Outre ce soutien global à l'enseignement post-secondaire dans le cadre du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral a également assumé la responsabilité du financement de certaines activités post-secondaires précises, là où la compétence respective des deux paliers de gouvernement était moins clairement définie. Il s'agit, entre autres, de la recherche en sciences sociales et en sciences naturelles, de la formation de la main-d'œuvre, des prêts aux étudiants et du soutien international du Canada en matière de formation. » (ibidem, p. 59).

En intervenant dans les domaines vitaux de l'hospitalisation (1957), des soins de santé (1968) et de l'enseignement post-secondaire (1952 et 1967), le Parlement fédéral répondait à des attentes très largement répandues dans la population, surtout dans les provinces de langue anglaise. Mais il imposait ainsi ses propres priorités aux provinces dans des domaines relevant de leur compétence constitutionnelle. Il leur créait pour l'avenir des obligations très lourdes qui allaient requérir de sa part une intervention financière importante, laquelle se traduisait au début par un partage égal des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La formule du partage égal des coûts comportait cependant des risques sérieux d'escalade pour le Trésor fédéral. Celui-ci risquait de devoir faire les frais, par exemple, de conventions collectives coûteuses signées par certaines provinces avec leurs employés du secteur de l'éducation ou de la santé. Il devait aussi obligatoirement s'associer au financement de maintes innovations arrêtées par les provinces et dont le bien-fondé pouvait être discuté.

Aussi s'entendait-on en 1977 pour remplacer la formule de financement à parts égales des programmes établis par une formule dite de financement en bloc, laquelle impliquait le transfert aux provinces d'un nombre important (13,5) de points d'impôt sur le revenu des particuliers, en retour d'une diminution de la part fédérale ainsi que le paiement en espèces d'une contribution du gouvernement fédérale établie en fonction du coût des programmes à la date de l'entrée en vigueur de l'accord et de l'évolution du PNB.

La formule du financement en bloc présentait pour le Québec un triple avantage :

1- Elle consacrait le rapatriement

de points d'impôt déjà obtenus au titre du droit de retrait.

2- Elle éliminait à toutes fins utiles maints contrôles administratifs et financiers.

3- Elle comportait une clause d'ajustement objective et assurée des contributions fédérales.

Aussi le Québec, de concert avec les autres provinces, n'était-il aucunement intéressé à remettre la formule du financement en bloc en question lors des négociations qui eurent lieu en 1981 et 1982 en vue du renouvellement des accords fiscaux pour la période 1982-87. Le gouvernement fédéral avait cependant une tout autre attitude. Désireux non seulement de réduire sa contribution financière aux programmes établis mais aussi d'assortir sa contribution future de contrôles plus sévères, le gouvernement fédéral manifestait dès octobre 1980, dans le discours du budget de M. Allan MacEachen, son intention de réduire les transferts financiers aux provinces en indiquant qu'il comptait « réaliser des économies importantes à ce chapitre ». Il faisait également savoir plus tard qu'il désirait exercer une surveillance plus efficace sur l'utilisation par les provinces des sommes versées par le gouvernement fédéral au titre des trois grands programmes établis.

Lors des négociations de 1981 et 1982, les gouvernements finirent par s'entendre sur la reconduction de la méthode du financement en bloc, mais à des conditions qui laissaient la porte ouverte à toutes sortes de changements unilatéraux de la part du gouvernement fédéral.

De fait, le gouvernement fédéral ne tarda pas à introduire plusieurs changements qui devaient donner lieu en avril 1983 à une vigoureuse dénonciation commune de la part des ministres provinciaux des Finances. Au cours de cette brève période, le gouvernement fédéral

1- avait abandonné le « principe de la certitude », suivant lequel chaque province devait savoir à l'avance à quoi s'en tenir au sujet des paiements de transfert, pour imposer des coupures situant le rendement des paiements fédéraux à un niveau sensiblement inférieur à celui de la hausse des coûts;

2- avait décidé unilatéralement de séparer en deux secteurs — enseignement post-secondaire et santé — le financement des programmes établis, contredisant ainsi le principe du financement en bloc, répartissant sa contribution entre les deux programmes suivant des parts arbitrairement définies et utilisant ensuite ce partage pour réduire arbitrairement sa contribution aux programmes de santé;

3- avait fait réduit de manière dangereuse le montant des contributions fédérales au titre de la santé et de l'enseignement post-secondaire;

4- avait réduit sensiblement la participation fédérale aux dépenses de santé, cette participation étant passée de 47,8 % en 1979-80 à seulement 40 % en 1982-83.

Dans le cas du Québec, l'année 1983-84 devait donner lieu à d'importants rajustements attribuables à la fois à des changements dans les méthodes de calcul employées par le gouvernement fédéral et au rendement diminué des points d'impôt relatifs aux programmes établis. Mais il y eut une diminution du rendement des subventions fédérales en 1982-83. Une nouvelle diminution se dessine pour 1984-85.

Suivant le dernier budget fédéral (février 1984), la contribution fédérale aux programmes établis, après avoir connu une progression spectaculaire mais exceptionnelle en 1983-84, serait appelée à diminuer légèrement en 1984-85, pour connaître ensuite des hausses de 8 % en 1985-86 et de 11 % en 1986-87. Mais cela suppose qu'il y aura continuité dans les politiques du gouvernement fédéral en matière de financement des programmes établis pendant toute cette période. À la lumière de ce qui s'est passé depuis trois ans, on ne saurait en être assuré.

Souscrivant au vœu de stabilité des provinces, M. Trudeau convenait en 1978 de la nécessité de dispositions plus permanentes en matière d'accords fiscaux, afin « de réduire l'incertitude qui a plané par le passé sur la question de la continuation de la participation fédérale et du montant des contributions financières fédérales ». Il affirmait que l'intention du gouvernement fédéral était de souligner la permanence et la stabilité relative des nouveaux accords. Le gouvernement fédéral s'est malheureusement écarté de cette ligne de conduite au cours des trois dernières années.

L'instabilité financière découlant de la politique fédérale n'est qu'un aspect des difficultés qui ont surgi autour des programmes établis. Beaucoup plus préoccupantes, du point de vue du Québec, sont les difficultés créées par la nouvelle volonté de surveillance, de contrôle et de direction exprimée par le gouvernement fédéral en ce qui touche les services de santé et l'enseignement post-secondaire.

À défaut d'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces lors des négociations qui précéderont le renouvellement de la loi des accords fiscaux en 1982, il fallait s'attendre à ce que la nouvelle volonté fédérale s'exprime sous la forme d'initiatives directes et, au besoin, législatives. C'est ce qui a commencé à se produire.

Dans le domaine des services de

santé, les moyens de contrôle dont dispose le gouvernement fédéral sont beaucoup moindres depuis l'adoption de la méthode du financement en bloc. Or, le projet de loi C-3 déjà approuvé par le Parlement fédéral, mais qui n'a pas encore donné lieu à une proclamation officielle, consacre la volonté du pouvoir fédéral de s'ingérer directement dans plusieurs champs décisionnels qui relèvent de la compétence provinciale.

Le projet de loi C-3, dans sa version originelle, donnait au pouvoir fédéral le droit de définir ce qui constitue obligatoirement des services assurés; de définir ce que doit être un accès satisfaisant aux services de santé; de s'ingérer dans la définition des niveaux de rémunération des médecins; d'imposer ses propres normes aux provinces en matière de visibilité; d'exercer des pouvoirs de plus en plus déterminants dans l'allocation des ressources. Les provinces se voyaient réduites de plus en plus au rôle de dispensatrices de services.

Malgré des amendements qui furent apportés au projet de loi à la suite des représentations des provinces, le projet fut adopté par la Chambre des communes sous une forme qui continue de susciter une vive opposition dans les provinces et plus particulièrement dans les milieux québécois intéressés aux services de santé.

Le ministre québécois responsable de ce dossier, M. Pierre-Marc Johnson, affirmait le 4 avril dernier devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi que les principales objections du Québec présentées au comité permanent des Communes le 21 février 1984 tenaient toujours et que le projet de loi C-3 tel qu'amendé par le comité des Communes demeurerait inacceptable.

« Il est facile de prévoir, expliquait M. Johnson, les conséquences énormes qu'une telle modification peut avoir sur le rôle du Québec dans la planification à long terme et l'administration de son système de santé. Le gouvernement fédéral pourra déterminer l'accessibilité des services hospitaliers et se prononcer sur les détails des mécanismes de transférabilité, ouvrant ainsi la porte à la surenchère à deux niveaux de gouvernement par tous les groupes de pression. Non seulement le gouvernement fédéral n'aurait aucune obligation d'assumer sa part des coûts additionnels générés par cette surenchère, il pourrait encore réduire sa contribution s'il décidait de donner raison aux lobbies à l'encontre du gouvernement provincial. Voilà bien toute l'absurdité du projet de loi C-3 : il institutionnalise un système que l'on dirait presque conçu expressément pour générer des conflits fédéraux-provinciaux. (...) Les amendements apportés au projet de loi C-3 ne donnent pas suite aux principales revendications du Québec à cet égard. Le régime consensuel de l'assurance-hospitalisation serait à toute fin pratique abrogé. C'est la loi fédérale seule qui déterminerait dorénavant les conditions de transférabilité, les frais modérateurs et qui prévoirait l'obligation pour le Québec d'assurer et d'assumer financièrement tous les services qui sont énumérés. Tout au plus est-il prévu, dans le pouvoir de réglementation du gouvernement fédéral, que celui-ci ne pourra exclure certains services assurés sans l'accord des provinces. (...) Pis encore, les amendements introduits au projet de loi C-3 prévoient la possibilité d'un arbitrage obligatoire concernant la rémunération des médecins et des dentistes. Cette procédure inutile, bien que facultative, est une source de tensions nouvelles et touche un secteur de relations de travail qui est de juridiction exclusivement provinciale. Le Québec s'est doté d'un système d'ententes avec ses professionnels de la santé, a assumé et doit continuer d'assumer ses responsabilités dans ce domaine, sans aucune intervention du gouvernement fédéral qui n'a pas à s'immiscer dans les rapports du Québec avec ses médecins et ses dentistes. »

Les critiques adressées par M. Johnson au projet de loi C-3 ont été très généralement approuvées par les organismes et les milieux québécois intéressés aux questions de santé et d'hospitalisation. Elles sont dans l'ensemble justes et fondées. Il faut déplorer la distortion que le programme canadien de santé est menacé de subir par suite de cette intervention législative inopportune, arbitraire et abusive du Parlement fédéral.

Pour justifier son désir de contrôle accru, le pouvoir fédéral a invoqué le besoin d'informations plus complètes sur la manière dont les provinces s'acquittent de leurs responsabilités. Si le gouvernement fédéral signifie par là qu'il voudrait disposer d'un pouvoir d'enquête et de vérification pour ainsi dire permanent, une telle prétention va à l'encontre du principe du partage constitutionnel des compétences. Si le gouvernement fédéral veut signifier, au contraire, que le public et le Parlement canadien auraient besoin d'informations plus abondantes sur la performance des provinces, il faudrait lui rappeler que les données publiques en provenance des provinces abondent déjà à ce sujet et qu'elles pourraient au besoin être rendues plus complètes.

Mais il ne saurait être question, à moins que l'on veuille revenir en arrière, que les provinces doivent se soumettre à une quelconque tutelle fédérale en matière de dispensation de soins de santé. Les prétentions ré-

centes du gouvernement fédéral à ce sujet sont contraires au principe du fédéralisme. Elles ne sont même pas justifiées par l'examen loyal des faits auxquels a procédé à ce sujet le juge Emmett Hall.

En ce qui touche l'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral considère qu'en pratique, les subventions versées aux provinces à ce titre sont gérées comme s'il s'agissait de subventions inconditionnelles. Il soupçonne certaines provinces d'utiliser à d'autres fins les sommes qui leur sont versées au titre de l'enseignement post-secondaire. Il voudrait en conséquence assujettir les subventions à des conditions plus exigeantes.

Lors de la conférence des premiers ministres tenue en 1982, M. Trudeau abordait de front cette question. Il déclarait que le gouvernement fédéral serait disposé à conclure une nouvelle entente avec les provinces au sujet du soutien financier de l'enseignement post-secondaire. Mais il ajoutait que toute nouvelle entente ou tout renouvellement d'entente pour l'année 1983-84 serait sujet aux conditions suivantes :

1- que les provinces s'engagent à augmenter le financement global de l'enseignement post-secondaire autour de chacune des deux années financières suivantes à un taux au moins égal au taux d'augmentation des transferts en argent et en impôt consentis au titre du financement des programmes établis;

2- que les provinces s'engagent à discuter avec le secrétaire d'État de mécanismes qui permettraient de réaliser les grands objectifs nationaux en matière d'appui global à l'enseignement post-secondaire, « objectifs qui seraient définis dans les dispositions législatives fédérales qui régiraient les transferts consentis à l'enseignement post-secondaire au titre du financement des programmes établis et qui entreraient en vigueur à la fin de l'année financière 1983-84 ».

M. Trudeau définissait ainsi les objectifs fédéraux en matière d'enseignement post-secondaire :

1) la *mobilité* : aucune préférence fondée sur la province d'origine, tant pour ce qui est des étudiants que pour ce qui est des enseignants;

2) l'*accessibilité* : garantie d'accès raisonnable aux programmes d'enseignement post-secondaires et de formation des adultes pour tous les Canadiens admissibles;

3) l'*imputabilité* : renseignements suffisants sur les programmes touchant l'enseignement post-secondaire afin de permettre au Parlement de déterminer l'efficacité de ces programmes de financement, et aux fins de la planification nationale et internationale;

4) la *planification conjointe* : acceptation d'une planification conjointe fédérale-provinciale pour la mise en œuvre de mesures qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine de l'enseignement post-secondaire et de la formation;

5) les *langues* : acceptation de fournir la chance aux citoyens du Canada de parfaire leur connaissance des langues officielles dans le cadre de l'enseignement formel, et aux minorités de langues officielles de recevoir l'enseignement post-secondaire dans leur propre langue.

Cette liste de critères ouvre une véritable boîte de Pandore constitutionnelle et politique. Par la confusion qu'elle entretient quant aux responsabilités propres de chaque ordre de gouvernement, par la manière ambiguë dont elle joue sur des expressions comme « objectifs nationaux », « permettre au Parlement de déterminer l'efficacité de ses programmes », « acceptation d'une planification conjointe », elle ouvre la porte à une ingérence de plus en plus poussée du gouvernement fédéral dans les orientations, voire les programmes de l'enseignement universitaire. Elle menace de reproduire au niveau universitaire la prépondérance que le gouvernement fédéral s'est déjà arrogée, en raison de ses moyens financiers supérieurs, dans l'orientation de la formation professionnelle des adultes. De là à imposer graduellement, par le biais de priorités établies par le gouvernement fédéral, une philosophie de l'éducation baignant trop exclusivement dans les préoccupations d'ordre économique qui inspirent l'intervention fédérale dans le champ de la formation post-secondaire, il y a une distance peut-être moins grande qu'on ne voudrait le croire.

Fort heureusement pour les provinces, les travaux de mise au point qui devaient donner suite aux intentions annoncées par le premier ministre fédéral n'ont pas abouti jusqu'à ce jour. Aucun document officiel n'a encore émané du gouvernement fédéral au sujet des modalités futures de l'aide à l'enseignement post-secondaire.

Le gouvernement fédéral songerait sérieusement à verser désormais sous forme d'allocations directes aux étudiants la contribution qu'il fournit présentement à l'enseignement post-secondaire sous la forme de subventions inconditionnelles aux provinces. Il est difficile de se prononcer sur un tel changement avant qu'il n'ait pris la forme d'un projet concret où seraient soigneusement examinées toutes les implications du changement envisagé. A priori, le changement envisagé semblerait cependant devoir être une source d'instabilité et d'insécurité accrues pour les institutions universitaires et aussi pour les gouvernements provinciaux

qui doivent demeurer les maîtres d'œuvre de l'enseignement post-secondaire suivant la Constitution canadienne.

À l'heure actuelle, le problème majeur des institutions universitaires est un problème de sous-financement aggravé par la réduction des subventions fédérales et les compressions budgétaires très serrées imposées par les provinces. Le sous-financement engendre à son tour des problèmes bien connus de sous-équipement scientifique, de vieillissement et de défaut de renouvellement au sein du corps professoral, de retard dans les projets d'investissements, d'appauvrissement des bibliothèques et autres équipements culturels, etc.

Au Québec, la subvention per capita versée aux universités ne représente plus, en 1984-85, que 74 % de ce qu'elle valait en 1979-80. Ce n'est pas en resserrant davantage les contraintes que l'on favorisera le développement de l'enseignement supérieur. Contrairement à ce que l'on entrevoit dans d'autres provinces, le Québec verra s'accroître, pendant une période de cinq à dix ans, le nombre des étudiants inscrits dans ses universités. Il faudra fournir aux universités des ressources dont elles auront besoin afin de procurer une formation de première qualité à leurs clientèles accrues.

Dans le secteur de l'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral devrait viser un leadership d'inspiration, de promotion et de soutien plutôt qu'un leadership de contrôle et de surveillance. Il y a beaucoup à faire afin de développer l'aide fédérale à la recherche scientifique, à une meilleure qualité des équipements scientifiques, à une plus grande accessibilité de l'enseignement supérieur. Si le gouvernement fédéral veut s'engager dans cette voie, il rendra d'éminents services. S'il veut au contraire s'engager dans la recherche de contrôles plus étroits, il se heurtera à une résistance vive et méritée du Québec.

Le régime canadien d'assistance publique constitue un autre volet majeur de la politique fédérale en matière de paiements de transfert.

Ce régime a été conçu et fonctionne comme un régime entier.



McGill en bref

III ans de cours du soir

Ils sont nombreux les étudiants de McGill qui ne fréquentent pas leur campus durant le jour. Chaque année en effet, quelque 17 000 étudiants de McGill suivent des cours du soir.

On est loin de la centaine d'inscriptions aux cours de sciences physiques donnés par le professeur John Cox dans le cadre du premier programme d'extension créé par l'université au Y.M.C.A. en 1873. Le centre d'éducation permanente de McGill a d'ailleurs rendu hommage à la mémoire de ce pionnier de la formation permanente lors d'une réception tenue mardi dernier pour souligner les longues années de service de 54 de ses chargés de cours. Les étudiants du centre aujourd'hui sont, entre autres, des instituteurs, des comptables et des traducteurs qui poursuivent le soir des études menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ainsi que des cadres et des administrateurs d'entreprise qui veulent se perfectionner. Mais il y a aussi des représentants de commerce, des téléphonistes, des infirmières et des avocats qui, pour la joie d'apprendre ou pour changer de carrière, suivent des cours dans d'autres disciplines. On s'attend à recevoir d'ici à l'échéance du 15 juin des centaines de nouvelles demandes d'inscriptions pour les programmes débutant en septembre prochain qui comprennent cette année trois nouveaux programmes de certificat en transport, études bancaires et relations publiques.

Au ras des marguerites

Tous les étés, depuis quatre ans, un Twin Otter équipé de curieux appareils survole à très basse altitude les mêmes champs, lacs et forêts de la région Montréal-Ottawa. Directeur du département de chimie et physique agricoles de la faculté d'agriculture de McGill, M. Peter Schuepp explique les raisons de ces acrobaties aériennes. « Nous mesurons ainsi les tourbillons ascendants et descendants de l'air en les comparant aux fluctuations de gaz carbonique et ce, 16 fois par seconde. À partir de ces observations, nous pouvons calculer le taux d'absorption de CO² par les champs ou les forêts que nous survolons et évaluer ainsi leur production de biomasse, car les plantes ont besoin de gaz carbonique pour croître. » Cette recherche inédite menée conjointement avec des chercheurs d'Agriculture Canada et du Conseil national de la recherche permettra non seulement de prédire les rendements agricoles et forestiers bien avant les récoltes mais encore de contrôler l'accumulation de CO² dans l'atmosphère.

Avais aux intéressés

Dans le cadre du projet de *Dictionnaire des locutions en moyen français*, le département de langue et littérature françaises de l'université McGill organise un colloque international sur *La locution* qui se tiendra à Montréal les 15 et 16 octobre 1984. Afin de promouvoir le débat sur la définition de locution, deux composantes essentielles seront privilégiées dans les deux journées de la rencontre : la composante théorique (définition de la locution, son fonctionnement, etc.) et la composante historique, soit la locution dans les textes français des XIV^e et XV^e siècles. Renseignements : M. Giuseppe Di Stefano, département de langue et littérature françaises, 392-4577.

Ceci est notre dernière chronique. Nous vous souhaitons, chers lecteurs, de passer un bel été.

L'éducation c'est le facteur clé du développement des populations du Tiers-Monde

Nous soutenons des projets concrets : cours de technique agricole, production de livres scolaires, etc.

Participer à cette mission c'est l'aide la plus fructueuse à leur offrir.

Faites parvenir vos dons à :

Coopération Nord-Sud en éducation
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal, Québec H2B 1S2



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Johnson

rence fédérale-provinciale. En échange d'une augmentation de près de 12% de sa subvention aux universités, l'Ontario demandait notamment que les provinces discutent de la planification des orientations des universités avec le Secrétaire d'Etat fédéral et qu'elles rendent des comptes de leur utilisation des fonds fédéraux.

Pour le ministre de l'Éducation, il s'agit donc d'un vieux dossier. Car on sait depuis lors que le gouvernement fédéral veut passer une législation en 1985, à la fin des ententes fédérales-provinciales actuelles, si les provinces refusent de voir le gouvernement fédéral se mêler de priorités dans le secteur de l'éducation.

Par ailleurs, selon M. Johnson, une législation dans le domaine de l'enseignement post-secondaire aura un effet concret à moyen terme: la planification et la coordination passeront de Québec à Ottawa. Le ministre rappelle «le caractère territorial des objectifs de développement pour le Québec» et la place «solennelle» qu'a pris l'université depuis 20 ans au Québec. Il dénonce l'absurdité de voir l'université de Sherbrooke devoir se battre contre l'université de Winnipeg pour obtenir des fonds fédéraux.

Le ministre des Affaires canadiennes, qui a récemment mené la lutte contre le projet de loi C-3 dans le domaine des soins de santé, signale l'iniquité des autres provinces face aux visées d'Ottawa et il dit ne pas douter que le milieu québécois de l'éducation, malgré la période d'austérité budgétaire, saura réagir vigoureusement et se tenir debout face à Ottawa.

Pour l'instant, il s'agit seulement de paroles en l'air. Cela sert à préparer le terrain et à conditionner les gens. Mais nous ne pouvons pas mobiliser (le milieu de l'éducation) quand il n'y en a aucun texte, aucun projet de loi», précise pour sa part le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé. Il signale cependant que tous les intervenants au récent Sommet sur l'éducation des adultes, y compris le patronat, dénonçaient les faiblesses dans la formation de la main d'œuvre et réclamaient une seule juridiction, celle du Québec.

Pour sa part, le critique libéral en matière d'Éducation, M. Claude Ryan, ne croit pas que le gouvernement fédéral légifèrera dans le secteur de l'enseignement post-secondaire. Interrogé hier, il s'est dit confiant qu'avant de légiférer, il y aura un débat et une consultation avec les provinces.

Il ne faut cependant pas adopter de position démagogique, estime M. Ryan. Tout dépendra du contenu des «objectifs nationaux»: s'il s'agit seulement pour Ottawa de s'assurer une égalité des chances pour l'accès à l'université, cela pourrait être acceptable, mais il ne faudrait surtout pas qu'Ottawa dicte aux universités de s'orienter vers telle discipline plutôt que telle autre. M. Ryan s'inquiétait récemment pendant la période de question de l'inaction du gouvernement québécois contre le projet de loi C-12. Il dit avoir l'appui des autres députés libéraux sur ce point.

Enfin, le député de Vachon, M. David Payne, estime lui aussi que le gouvernement tarde à réagir contre le projet de loi C-12, dont «se sert le gouvernement fédéral pour étouffer le Québec». «Les autorités du Québec doivent réagir. Il est temps que le Québec se donne une constitution qui nous protège contre les agressions d'Ottawa», a déclaré M. Payne.

OTTAWA (PC) — Les gouvernements provinciaux seront invités à venir faire entendre leurs doléances quant aux projets fédéraux en matière de financement de l'éducation post-secondaire au Comité des finances du Sénat, a soutenu hier le président du comité, le sénateur conservateur William Doody.

Toutefois, tant pour M. Doody que pour le sénateur tory Jacques Flynn,

leader de son parti à la Chambre haute, il est peu probable qu'un baroud d'honneur au Sénat puisse pousser Ottawa à modifier le bill C-12.

«C'est probablement un peu trop tard», a dit hier M. Doody, précisant que quelques provinces, sous le boisseau, avaient demandé à être entendues avant que le projet de loi soit définitivement sanctionné.

L'Ontario en particulier aurait des récriminations à faire valoir, mais, a souligné M. Doody, les sénateurs n'ont jusqu'ici «pas eu de nouvelles du Québec» à ce sujet. «Je suis passablement surpris que le Québec, habituellement si jaloux de ses compétences, n'ait pas attaché le grelot plus tôt, ils avaient probablement d'autres chats à fouetter», a dit M. Doody.

Adopté en avril aux Communes, y obtenant même l'appui des conservateurs, le projet de loi C-12 est actuellement en deuxième lecture au Sénat et sera prochainement déposé au comité permanent des finances du Sénat.

«M. Joyal va beaucoup plus loin que ce que dit l'amendement», a soutenu hier la marraine de l'amendement tory, la conservatrice de Kingston et les Iles Flora Macdonald. Selon elle cette modification est une contrainte imposée uniquement au gouvernement fédéral de rendre compte de ce qu'il a fait des sommes injectées dans le secteur de l'enseignement post-secondaire.

Pour le leader des sénateurs conservateurs Jacques Flynn, les parlementaires qui risquent de s'opposer au bill se sont rendu compte trop tard de ses implications potentielles.

«Cela arrive souvent qu'on dorme», a-t-il laissé tomber, précisant toutefois que ces aspects avaient probablement échappé à l'opposition en Chambre en raison de la masse de bills à adopter.

Pour M. Flynn, en dépit des désirs du Québec de voir ses compétences respectées, il est probable que le bill ne rencontrera pas beaucoup d'obstacles chez les sénateurs. «Ceux des provinces moins riches tiennent probablement plus à leurs subventions qu'à leurs compétences», a-t-il dit.

Toutefois, bien que les conservateurs aient endossé le bill en Chambre, l'appui des sénateurs tories n'est pas acquis. «Je n'aime pas les implications de C-12, nous allons probablement voter contre en deuxième lecture», a-t-il dit.

◆ Les allégations

gations des contribuables, afin qu'ils «sachent à quoi s'attendre».

«la révision la plus rapidement possible de toutes les lettres et messages envoyés aux contribuables «pour que de nouvelles versions soient prêtes pour la fin de 1984».

«le retrait «en permanence» du film «Lorsque l'ordinateur s'impose». Quant à l'autre film, aussi sujet d'une controverse ces derniers mois, et visant lui aussi à informer sur le fonctionnement du ministère et qui est intitulé «Méthode de vérification avancées», le groupe de travail suggère qu'un avertissement précède le film, pour bien signifier qu'il ne vise pas à coïncider les contribuables ou jouer à la police.

Certains ministres du gouvernement auraient préféré que M. Busières reste ici au lieu de s'exposer à de nouveaux débats sur le fisc en publiant une nouvelle étude mais une majorité au cabinet a jugé qu'il valait mieux faire montre de bonne volonté maintenant.

Les Conservateurs ont déjà dit qu'ils repartiraient des pratiques de ce ministère durant la campagne électorale. Ils ont marqué des points cet hiver avec cette affaire, s'en prenant aux quotas de perception et au harcèlement général des fonctionnaires à l'endroit des contribuables.

L'étude déposée hier avait été confiée à M. Bob Knox, du ministère d'Etat au Développement social. Elle n'a pas été effectuée par le ministre du Revenu. Un fonctionnaire du département scruté y a toutefois travaillé.

L'étude porte sur les activités d'un service qui regroupe 32 personnes années et dispose d'un budget de \$75.000. Ces personnes s'occupent des communications internes et aussi des relations avec les groupes de contribuables. Les auteurs critiquent énormément le département des

qui aura lieu à l'école Face, 3449, rue de l'Université, de 10 h à 21 h. Les profits de cette vente iront au bénéfice de la bibliothèque de l'école.

Date limite pour l'inscription à la marche Adax qui aura lieu le 3 juin à Saint-André-Avellin. 374-4700, poste 450.

À 19 h 30, Michel Jurdant, qui a collaboré à la rédaction du «manifeste écologique», rencontrera ses lecteurs à la librairie Zone libre, 325 rue, rue Sainte-Catherine. 844-0756.

Dans le cadre du 3e Salon des sciences et de la technologie, il y a sept jours de festival de films de science-fiction, aux deux salles du cinéma Odeon-Bonaventure, jusqu'au 31 mai.

Soirée de prière pour les vocations, au Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke, à 20 h. Cette soirée sera présidée par Mgr André Cimichella.

La Maison de quartier de Sainte-Dorothée vous invite à participer à son souper-bénéfice qui se tiendra à la salle du Mont-Laval, à 18 h 30. Les Étoiles d'or de Laval et la chorale Les Voisins de Saint-Martin s'y produiront. 689-6560.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Saint-Jérôme, cégep, 455, rue Fournier, de 14 h 30 à 20 h 30; à Dorval, Centre commercial, 352, avenue Dorval, de 14 h 30 à 20 h 30; et à l'OACI, mezzanine, 1000 ouest, rue Sherbrooke, de 10 h à 15 h 30.

De 9 h à 17 h, «Le quartier change, devrons-nous changer de quartier?», ateliers de discussion, kiosques et jeux-tiltres, à l'école Saint-Jean-Baptiste, 4265, rue Laval, organisés par la table de concertation sur l'aménagement urbain. Il y aura garderie sur place.

Le pdg de Radio-Québec se félicite de s'être enligné sur les normes du marché

CLÉMENT TRUDEL

Le nouveau pdg de Radio-Québec, M. Jacques Girard, rompt avec le «point de référence» de la fonction publique en période de négociation. L'objectif est plutôt de s'enligner sur le «marché de la télévision». M. Girard se dit particulièrement heureux qu'un comité bipartite sur la rémunération ait contribué à l'entente intervenue ces jours-ci avec le SERT (Syndicat des employés en radio-télédiffusion) qui représente 205 techniciens — une étude «scientifique, dépassionnée» a conduit à un rajustement à la hausse du traitement des techniciens, une fois constaté le décalage avec «le marché». Cette nouvelle convention expirera en décembre 1986.

Un autre groupe de syndiqués négocie présentement avec Radio-Québec: le Syndicat général des employés de Radio-Québec (SGERQ) dont les membres ont rejeté mardi soir les offres salariales déposées vendredi dernier, en même temps qu'ils approuvaient la tenue d'une journée d'étude de 24 heures «au moment jugé opportun» pour accroître la pression sur l'employeur. La présidente du SGERQ, Mme Liliane Monette, accepte en principe que Radio-Québec adopte comme référence le «marché». Tout en espérant un dé-

blocage, la dirigeante syndicale souligne le caractère «raisonnable» de demandes qui reviennent à obtenir «les moyens de bien faire notre tâche, professionnellement parlant». Le SGERQ veut une liste de rappel par ancienneté pour les employés de bureau; quant aux mouvements de personnel, il suggère une banque où chacun manifesterait son intérêt, permettant à Radio-Québec de choisir les plus aptes. Le syndicat vise à faire libérer un troisième représentant syndical qui veillerait spécialement à l'application de la convention dans les bureaux régionaux.

Il y a six mois que Jacques Girard a accédé au poste de président directeur général de «l'autre télévision». Ses commentaires en public ont été rarissimes. Il estime avoir hérité d'un «dossier lourd» mais également stimulant, en raison des possibilités offertes (la diffusion par satellite commence en janvier 1985). Il veut se donner le temps de rodé une formule pour «sortir des douleurs» qu'ont souvent véhiculées les précédentes négociations, partageant notamment les informations pertinentes avec les groupes de salariés, pour éviter les «confrontations et les espoirs illusoires».

Son postulat est que ni le gouvernement ni les sociétés de la couronne ne doivent servir de «locomotives»

dans les négociations. Il importe, sans pour autant se couper du recours à la sous-traitance, d'utiliser au maximum les personnels de la télévision éducative (augmenter la productivité et cesser ce qu'il appelle des exercices d'autodestruction). Sur la productivité, sur la régionalisation, des comités doivent faire rapport au pdg dès l'automne prochain.

Les soucis qui priment chez lui: réduire au maximum les coûts de l'infrastructure, étoffer les «revenus autonomes» de la Société (commandites de prestige, vente d'émissions etc) et consacrer le plus d'argent possible à la production.

Avec les trois autres télévisions publiques du Canada (TV-Ontario, Access en Alberta et Norwich en Colombie-Britannique), M. Girard demandait en avril, à titre de président de ce regroupement de réseaux, de pouvoir jouer du «fonds Fox» pour accroître la production de télévisions canadiennes. La réponse de M. Fox est encore à venir.

Radio-Québec pense également que, pour les coproductions, il lui sera possible de recevoir des sommes de la Société Générale du Cinéma et constituer éventuellement un fonds destiné aux coproductions. Ajoutons à ce fait les coupures «modestes» demandées par le Conseil du

Trésor à Radio-Québec: au début, il fallait des coupures de \$2.3 millions, qui ont été finalement ramenées à \$500.000.

Soulagement, rue Fullum, mais rien n'est scellé et M. Girard dit qu'il lui faut accroître dans les faits l'autonomie d'une chaîne dont les fonds proviennent de l'État et qui, pour l'instant, compte sur un personnel de 700 salariés et d'environ 200 pigistes.

Mme Monette faisait remarquer hier que la convention qui s'applique aux différents corps de métier sur lequel le SGERQ a juridiction était bonne... mais qu'elle ne s'appliquait pas dans les faits à tous. Il y a de plus en plus de surnuméraires et de pigistes, ce qui est pour l'employeur une façon d'économiser.

En régions, les cumuls de postes sont fréquents puisqu'il n'y a que 30 permanents pour 9 bureaux. Quarante-vingt-quatorze des surnuméraires recensés à Radio-Québec ont jusqu'à 12 ans de présence, sans titre à la permanence. Les syndiqués réclament que Radio-Québec offre prioritairement à ces «gens de la boîte» les affectations qui vont le plus souvent à des gens de l'extérieur. Le SGERQ est composé à 60% de femmes, dont un bon nombre sont inscrites à des cours de perfectionnement pour pouvoir accéder à de plus hauts échelons dans l'organigramme.

Selon des experts réunis à Montréal

Le Saint-Laurent transportera de plus en plus de polluants

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Québec sera de plus en plus victime au cours des prochaines années d'un nouveau problème de pollution transfrontière qui lui parviendra non pas par la voie des airs, comme c'est le cas des pluies acides, mais par les eaux du fleuve Saint-Laurent, appelées à transporter de plus en plus les polluants souvent toxiques qui s'accumulent depuis des décennies dans les Grands Lacs.

Cette préoccupation constitue le thème principal de la réunion que tient depuis hier à Montréal avec son équipe d'experts la Commission mixte internationale, un organisme canado-américain permanent issu du Traité des eaux limitrophes, signé en 1909.

En dépit de la juridiction globale du traité sur les eaux communes aux deux pays, les travaux et les recommandations de cette commission ont essentiellement portés depuis une douzaine d'années sur la dépollution des Grands Lacs et le contrôle de leurs niveaux.

«Les deux autres traités de 1972 et de 1978 portaient plus spécifiquement sur les problèmes de pollution des Grands Lacs. Cet objectif prioritaire, la commission y a consacré l'essentiel de ses énergies. Mais parce que nous avons une approche qui considère l'écosystème dans son ensemble, nous avons de plus en plus

tendance à estimer que le fleuve Saint-Laurent, dans lequel les Grands Lacs se déchargent, est en réalité le sixième plan d'eau de ce système hydrique et qu'on doit se préoccuper de sa détérioration progressive», a expliqué au DEVOR un membre de la Commission mixte, M. Charles Bédard.

Le co-président canadien de la commission, M. Richard Thomas, estime d'ailleurs que «si le gouvernement québécois est intéressé à voir les préoccupations et les travaux de la commission s'orienter vers ce problème de pollution transfrontière, son intervention serait appréciée».

Jusqu'à présent, convient M. Thomas, les budgets de recherche de la commission ont surtout servi à analyser les problèmes de pollution qui se posent du côté américain et ontarien. Les pourparlers comme les programmes conjoints se sont développés essentiellement avec les chercheurs et les autorités gouvernementales ontariennes. «Nos spécialistes ont eu toutefois de nombreux contacts avec des chercheurs québécois mais à titre individuel. Jusqu'à présent, nous n'avons financé, seuls ou conjointement, aucune étude sur l'état du fleuve dans sa portion québécoise», commente M. Thomas.

Un membre du comité d'experts internationaux de la commission, M. Gilles LaRoche, estime de son côté que le transfert au fleuve de la pollution des Grands Lacs, ajouté aux

rejets industriels et municipaux du Québec, «vont avoir des effets réels - si le processus n'est pas déjà avancé - sur l'écosystème du fleuve et du golfe jusqu'à Terre-Neuve».

«Ce n'est pas parce que ces phénomènes n'ont pas atteint un seuil critique qu'on doit les sous-estimer. L'accumulation progressive des polluants dans un système fluvial a des effets certains sur l'ensemble de l'écosystème. Et déjà plusieurs indices nous permettent de penser que le problème est bien réel même si très peu d'études y ont été consacrées et que les gouvernements ne l'ont pas reconnu comme tel», explique M. LaRoche.

Les déversements accidentels et l'usage du mirex, un insecticide cancérogène utilisé dans les années 70 du côté américain et ontarien, ont eu pour effet de contaminer gravement les anguilles dans la partie québécoise du fleuve au point de compromettre l'écoulement de ce poisson sur les marchés internationaux. «Si le mirex s'est rendu en quantité aussi importante au Québec, on peut penser que d'autres polluants, en particulier les métaux lourds comme le mercure, le plomb etc., ont pu suivre la même voie. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure mais il faudrait commencer à y penser sérieusement», estime ce chercheur qui a travaillé autant aux États-Unis qu'au Québec.

leadership; mais il y a des conflits majeurs et aigus, concernant principalement la direction des soins infirmiers, de sorte que des décisions importantes ne se prennent pas; il y a une confusion dans les politiques d'admission et dans la classification des bénéficiaires. L'hospitalisation psychiatrique est la stratégie clinique favorisée, on cherche à la rendre la plus humaine possible, parce qu'on sait qu'elle sera longue. On entre assez facilement, il est difficile de trouver les motivations d'en sortir.»

■ non seulement les bénéficiaires ne reçoivent pas toujours la qualité de soins souhaitable, mais en dépit de la volonté de la direction de contrôler la brutalité et la violence, il y en a encore à l'égard des malades; de plus, la médication est abusive et souvent utilisée comme une camisole de force chimique;

■ les installations sanitaires sont en général déficientes et l'hôpital cherche des solutions globales et coûteuses alors qu'il y a place à amélioration avec des moyens peu coûteux;

■ le comité des bénéficiaires et celui des bénévoles sont peu actifs, alors qu'ils devraient être dynamiques dans un établissement énorme où, de plus, la présence d'un ombudsman serait essentielle;

■ il y a une confusion et duplication dans les services et cliniques externes;

■ de façon générale, les services de nature commerciale et les allocations de dépenses personnelles des bénéficiaires sont bien gérées, mais il faut favoriser l'initiative et les achats en groupes et éviter une économie close sur elle-même.

◆ L'Irak

que l'administration Reagan pourrait soumettre la vente de missiles Stinger à l'examen du Congrès dans les jours qui viennent.

En mars dernier, devant l'opposition du Congrès, l'administration américaine avait retiré son projet de vendre 1.200 Stingers à l'Arabie saoudite et 1.613 à la Jordanie.

Des responsables américains ont déclaré que les circonstances nouvelles nées au conflit entre l'Irak et l'Irak et la menace qui pèse sur les ravitaillements pétroliers vitaux dans le Golfe ont rendu le Congrès plus réceptif aux arguments selon lesquels l'Arabie saoudite offre le meilleur espoir d'empêcher des attaques contre des pétroliers.

«C'est une façon facile pour nous de faire quelque chose, sans avoir à prendre des décisions difficiles

comme celle d'envoyer des avions ou des navires dans la région», a déclaré un responsable américain au *New York Times*.

Le président Reagan, au cours de sa conférence de presse mardi soir, avait affirmé qu'il ne croyait pas que les États-Unis pouvaient être impliqués directement dans le conflit.

Le Stinger est considéré comme une arme efficace contre les avions volant à basse altitude.

Sur le plan diplomatique, deux émissaires syriens, le vice-président Abdel-Halim Khaddam et le ministre des Affaires étrangères, Farouk al-Shara, ont eu hier à Téhéran de nouveaux entretiens avec le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, et le président du Parlement islamique (Majlis), l'hodjatollah Hachemi Rafsanjani.

La convergence de vues entre responsables syriens et iraniens sur la nécessité d'éviter l'extension de la guerre «irano-irakienne à la région du Golfe, paraît le résultat le plus marquant de la visite de 24 heures à Téhéran de M. Khaddam.

L'initiative syrienne, accueillie avec une extrême froideur dans la presse iranienne, ne semble pas avoir été uniquement motivée par une demande des pays du Golfe.

Damas est également soucieuse d'être «présente» dans cette crise en manifestant publiquement sa préoccupation devant une possible intervention des États-Unis, déclaration dans les milieux arabes de Téhéran.

Ces mêmes milieux se montrent très sceptiques sur la portée d'éventuelles «propositions» des pays du Golfe transmises par M. Khaddam.

La position de la République islamique est en effet bien connue. Ses dirigeants ont déclaré à maintes reprises qu'ils n'aspiraient qu'à la sécurité pour l'ensemble de la navigation dans le Golfe. Mais ils répètent qu'ils ne sauraient tolérer une paralysie de leurs exportations pétrolières sans exercer des représailles contre les pays «complices» des attaques irakiennes.

Le président du parlement iranien, tout en refusant de confirmer ou de démentir des attaques d'avions iraniens contre des pétroliers dans les eaux du Koweït et de l'Arabie saoudite, a indiqué que Téhéran, pour changer de politique, attend de ces pays qu'ils condamnent les attaques irakiennes dans le Golfe.

«Nous avons expliqué notre position. Nous avons souligné que nous n'avons pas l'intention d'étendre la

guerre mais que l'Arabie saoudite et le Koweït doivent renoncer à leur complicité avec l'Irak et le condamner», a déclaré l'hodjatollah Rafsanjani. Ce dernier a par ailleurs minimisé la menace d'une intervention des États-Unis dans le Golfe, estimant qu'il s'agit de «bluff», ainsi que la possibilité de l'octroi pour eux de bases par les pays de la région.

«Dans ce cas, les peuples de ces pays se battraient contre les Américains pour ne pas les laisser combattre d'autres musulmans», a-t-il poursuivi.

Le Koweït s'est récemment dit favorable à une intervention étrangère dans la région.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères du Koweït, cheik Sabah al-Hamad al-Sabah, est arrivé hier aux Nations unies où le Conseil de sécurité entamera aujourd'hui son examen de la situation dans le Golfe, au moment même où la crise rebondit.

Le chef de la diplomatie de Qatar, cheik Ahmed Ben Saïf al-Thani, était également attendu dans la journée à l'ONU. Il devait être reçu dans l'après-midi, de même que son homologue koweïtien, par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar. Tous deux doivent prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil pour dénoncer les attaques lancées par l'Irak.

Les États du Golfe, qui ont saisi le Conseil des «agressions» de Téhéran, souhaitent obtenir une «ferme condamnation» de l'Irak et la réaffirmation du principe de liberté de navigation dans les eaux du Golfe.

25 mai

par la PC et l'AP

1983: un bateau prend feu et sombre dans le Nil en Égypte, faisant 194 morts et 88 disparus.

1978: un DC-10 perd un réacteur et s'écrase sur l'aéroport de Chicago, causant la mort de ses 273 occupants.

1975: les parachutistes français envoyés au Zaïre sont rapatriés.

1963: l'Organisation de l'unité africaine est créée à Addis Abeba (Éthiopie).

1819: une révolte éclate à Rio de Janeiro contre le régime de Joseph Bonaparte.

Il s'est né un 25 mai: le maréchal yougoslave Josip Broz Tito (1892).

AUJOURD'HUI

Le Club des diplômés universitaires invite tous les universitaires célibataires, séparés, divorcés à une danse, à l'hôtel Mont-Royal, salle Champlain à 20 h 30. Admission: \$7 pour les membres et \$12 pour les autres. 340-1515.

L'Union des pacifistes du Québec présente une soirée-débat sur le nouveau pacifisme ayant pour thème «le mouvement anti-guerre québécois et international». À 19 h 30, au café Zed, 3699, boul. Saint-Laurent. 849-1956.

Le club Tour-du-Monde vous invite à une soirée d'information sur l'Italie et la Sicile, à 19 h 30 au 991, rue Cherrier. Entrée libre. 321-1773.

Des stages de maniement de planche à voile et de voiliers sont offerts par le Centre Immaculée-Conception et l'auberge Le Petit Bonheur. 527-1256.

Le Y des femmes invite les enfants à une aventure estivale, en participant à un «super-camp» de jour au YWCA du boul. Dorchester. 866-9941.

Une exposition de peintures par le studio d'art Hingston se tiendra à la bibliothèque Fraser-Hickson, 4855, rue Kingston à Notre-Dame-de-Grâce, jusqu'au 31 mai. Le public est invité à voir l'exposition pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. 481-3105.

Ces vendredi, samedi et dimanche, de 9 h à 17 h, à la paroisse de St-Saint-Sacrement, 800, rue Provost, à Lachine, aura lieu une session de préparation au mariage pour la région ouest. Les participants retourneront à la maison chaque soir. \$50 par couple. 683-8549.

Le public est invité à une vente de livres neufs et usagés (français et anglais)

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Hausse du bénéfice de la Banque TD

La demande pour les prêts et les hypothèques résidentielles s'étant accélérée au cours du second trimestre du présent exercice, les profits de la banque Toronto-Dominion ont été de 4 % supérieurs à ceux du premier trimestre et de 8 % plus élevés que pour la période correspondante un an plus tôt.

La cinquième banque du Canada a, en effet, réalisé pour le trimestre expirant le 30 avril un profit net de \$88,9 millions, contre \$85,4 millions au premier trimestre et \$82,6 millions pour le second trimestre de 1983.

Mais, le bénéfice par action a légèrement fléchi. Il est tombé à \$0,65, de \$0,68 qu'il était au deuxième trimestre 1983 et au premier trimestre 1984. Ce déclin vient de l'accroissement du nombre d'actions ordinaires, à la suite de l'émission, en janvier, de droits préférentiels de souscription pour un montant de \$243 millions.

Pour le premier semestre de l'exercice 1984, les profits se sont élevés à \$174,3 millions ou \$1,33 par action, contre \$168,1 millions ou \$1,38 par action au premier semestre 1983.

La Toronto-Dominion est la première à annoncer les résultats du deuxième trimestre. Les analystes s'attendent à de plus piètres performances de la part des autres banques à charte canadiennes. On prévoit en effet que les résultats de ces dernières seront affectés négativement par les problèmes de plus en plus aigus des dettes des pays en développement, la montée des taux d'intérêt et l'accroissement des dettes non performantes.

La Toronto-Dominion a accordé un plus grand nombre de prêts à taux variables, ce qui la place à l'abri des fluctuations des taux. Au 30 avril 1984 les prêts non performants s'inscrivaient à \$1,45 milliard, en hausse de \$112 millions par rapport au total atteint à la fin de l'exercice précédent.

L'actif de la banque Toronto-Dominion a atteint \$45 milliards, une hausse de 6 %.

Le bénéfice de Molson baisse

La baisse des revenus nets tirés des Brasseries Molson due au coût élevé des nouveaux contenants, a résulté en une baisse du bénéfice consolidé des Compagnies Molson au cours du dernier exercice terminé le 31 mars 1984. Le bénéfice net s'est élevé à \$51,3 millions, comparativement à \$61,4 millions en 1983.

Mais si l'on exclut une perte extraordinaire de \$17,6 millions, alors les revenus s'élèvent à \$68,9 millions, au lieu de \$64,3 millions un an auparavant. Le poste extraordinaire reflète le coût de remplacement des bouteilles trappes par celles à long col.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation provient, des secteurs de la chimie et des commerces de détail, tandis que l'activité des brasseries a vu ses profits diminuer.

« Une baisse du taux d'imposition et une diminution des frais d'intérêt ont également eu un effet positif sur les gains », a expliqué M. James Black, président du conseil et chef de la direction des Compagnies Molson.

M. Black a ajouté que « depuis ces dernières semaines, il y a de plus en plus d'indications que la part de Molson sur le marché canadien de la bière s'est stabilisée, et les signes de poursuite de la croissance dans le groupe brasseries sont encourageants ».

CDC vise l'autofinancement

La Corporation de Développement du Canada devrait dégager plus de \$300 millions en fonds autogénérés cette année, soit plus qu'il lui faut pour rencontrer son budget d'investissement. C'est ce qu'a déclaré hier M. Anthony Hampson, président et directeur général, devant l'assemblée des actionnaires. « Ceci, plus les \$65 millions résultant de la vente de Canwest et Wordplex plus tôt cette année, nous permettront de réduire notre dette à long terme une nouvelle fois ».

M. Hampson a par ailleurs expliqué qu'elle souhaitait augmenter ses avoirs propres, soit en prenant une participation minoritaire dans l'une de ses filiales, soit en procédant à une émission publique d'actions ordinaires. Cette deuxième option est toutefois sujette à l'amélioration des conditions offertes par le marché.

Le gouvernement du Canada détient une participation de 48 % dans CDC. Les 52 % des actions restantes sont réparties entre quelque 35,000 actionnaires.

Brominco s'inscrit à la bourse

Les actions ordinaires de Brominco Inc. seront inscrites et admises à la négociation à la Bourse de Montréal à l'ouverture ce matin.

Brominco est une compagnie minière québécoise oeuvrant activement dans le domaine de l'exploration et du développement des ressources minières dans la province de Québec. Elle détient un intérêt majoritaire dans 24 claims miniers couvrant un total approximatif de 12,600 hectares, dans la région de Val d'Or principalement. Les propriétés de Norlactac et Orenada contiennent des réserves substantielles d'or et sont à un stage avancé de développement.

Les taux sur les OEC sont révisés

Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a fait savoir hier que le taux annuel des émissions 1982-83 et 1983-84 passerait de 9,25 à 10,25 pour cent, et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre.

« Ce taux plus intéressant contribuera à redonner une position concurrentielle à ces deux émissions. Il tient compte des récentes modifications survenues dans les taux payables sur les certificats d'épargne à court terme », a précisé le ministre dans un communiqué.

Le taux d'intérêt payable à partir du 1er novembre sera rendu public en octobre, lorsque les échéances des nouvelles émissions d'automne seront connues.

Cordonnier mal chaussé

L'association des analystes financiers de Montréal a presque franchi le seuil de la rentabilité au cours de son dernier exercice financier terminé le 31 mars 1984.

Les déboursés pour la période ont dépassé les recettes de \$678. Il s'agit néanmoins d'une amélioration importante, puisque l'exercice précédent s'était soldé par un déficit de \$3,002.

La situation financière de l'association n'est pas en péril puisque les fonds en banques totalisent encore \$35 837.

Malgré le ton pessimiste au colloque du Conference Board sur le Québec

Le ministre Landry affirme que la situation économique du Québec est encourageante

JEAN-PIERRE LANGLOIS

« Si en tant que ministre j'avais fait la même erreur que le Conseil du Patronat du Québec, c'est une cascade de réprimandes que j'aurais dû essuyer de la part du premier ministre, du conseil des ministres, de l'Assemblée nationale, etc. », a lancé hier le ministre Landry devant un groupe d'hommes d'affaires, venus assister à une conférence sur les perspectives économiques, organisée par le Conference Board à Montréal.

C'est en faisant référence à l'étude du professeur Yves Rabeau, commandée par le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) et dont le DEVOIR a fait état le 5 mai, que le ministre des relations internationales du Québec a condamné certaines des assertions énoncées par le Conseil. M. Rabeau affirmerait dans son étude que la progression de l'économie québécoise n'a été que de 0,1 % en 1983, alors qu'elle a été en fait de 4,0 %. Une erreur de 1 à 40, a affirmé M. Landry, est impardonnable de la part d'un organisme sérieux, dont le but est de favoriser le climat des affaires au Québec. « Une telle bourde risque de se retrouver dans le New York Times dans quelques jours sans corrections », confiait aux journalistes le ministre Landry après sa conférence.

L'étude du professeur Rabeau de l'Université de Montréal, qui fait partie du mémoire annuel du CPQ, présenté au gouvernement du Québec récemment, a fait l'objet d'un hâter d'une réplique sévère de la part du ministre des Finances, M. Parizeau, avec l'appui de son chef, M. Lévesque.

C'est en voulant faire contrepoids aux prévisions pessimistes concernant le Québec que M. Landry a brossé une image encourageante sur la situation économique du Québec dans son discours devant le Conference Board. « En effet, tout au

cours des années 70, la performance du Québec en termes de croissance économique a été supérieure à celle des grands pays industriels, à l'exception du Japon », a soutenu le ministre du Commerce extérieur québécois. Et les perspectives immédiates sont excellentes, a enchaîné le ministre, affirmant que « pour 1984, on prévoit que le total des investissements privés au Québec atteindra \$13 milliards, soit 18,8 % du total des investissements privés au Canada contre 18 % en 1983, 16,5 % en 1982 et 16,3 % en 1981 ».

Ce ton optimiste contraste étrangement avec ce qui s'est dégagé de l'ensemble des interventions lors de la conférence du Board au Quatre Saisons. Comme l'aurait déclaré un participant après la séance de l'avant-midi, tellement le climat des interventions était morose, « on devrait fonder un club de pessimistes ».

En réponse à cette invitation, un autre participant aurait répondu, « non, ça ne marchera sûrement pas ».

Si le Conference Board reconnaît que l'économie québécoise a rebondi plus tôt que le reste du Canada et que sa performance l'année dernière a surpassé la moyenne nationale, il n'en prévoit pas moins que le Québec subira l'an prochain un ralentissement de son produit intérieur brut (une mesure provinciale qui équivaut au produit national brut), lequel devrait progresser à raison de 0,4 %.

L'économiste du Board, spécialisé dans les prévisions provinciales, M. Gilles Rhéaume, affirme d'ailleurs à cet égard que « les politiques fiscales restrictives des gouvernements du Canada, et les anticipations des développements fiscaux et monétaires aux États-Unis n'offrent aucun encouragement quant à la croissance économique vigoureuse au Québec l'an prochain ». M. Rhéaume pense même que l'économie québécoise prendra de nouveau la voie des montages russes, suivie de 1983 à 1985.

Le Québec taxe plus la production que la consommation et la richesse

JEAN-PIERRE LANGLOIS

De façon générale, le Québec taxe plus la production (impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, taxes sur la masse salariale, taxe sur le capital) que la consommation et la richesse. En effet, la taxation des activités de production représente 44 % des recettes fiscales du Québec comparativement à 33 % en Ontario.

Tel est le portrait global que M. Pierre-Jean Beauregard de la firme Samson Bélair a brossé de la fiscalité au Québec devant une assemblée d'hommes d'affaires participant hier à Montréal à une conférence sur les perspectives économiques, organisée par le Conference Board du Canada.

S'inspirant largement d'un document de travail du ministère des Finances du Québec, intitulé « Livre

blanc sur la fiscalité des particuliers au Québec » en date de décembre 83 et dont quelques copies ont circulé dans le public, M. Beauregard a souligné qu'en 1980-81, le Québec a dépensé sur une base normalisée \$558 par habitant de plus qu'en Ontario. Et, selon certaines projections du Conseil du Trésor du Québec, l'écart s'établira vraisemblablement à \$600 par habitant pour l'exercice 1983-84.

On savait déjà à satiété que le Québec avait un fardeau fiscal plus lourd que l'Ontario, la province qui ressemble le plus au Québec sur le plan économique et qui en est son principal concurrent. On avait par contre peu de données fiables en ce qui a trait à l'ensemble du fardeau fiscal des Québécois.

Comme l'affirme le directeur de la recherche fiscale chez Samson Bélair, pour l'année 83, le total des recettes fiscales au Québec est estimé

à \$1,918 millions plus élevé qu'en Ontario, pour un fardeau fiscal supplémentaire de 13,4 %. La répartition entre les particuliers et les entreprises s'effectue de la façon suivante : • particuliers, \$1,438 millions, soit 14,1 % ; • entreprises, \$480 millions, soit 11,5 %.

Le tableau 1 répartit l'écart selon les différentes sources de revenu : • Le fardeau fiscal supplémentaire découle d'abord de l'impôt des particuliers atteignant 27,2 % de plus qu'en Ontario pour \$1,191 millions », soutient M. Beauregard. Pour s'en tenir au plus simple, c'est-à-dire en excluant les taxes à la consommation et les impôts fonciers, il est intéressant de mettre en relief l'imposition du revenu dans les deux provinces en reproduisant les montants d'impôt fédéral et provincial payables et les taux marginaux d'impôt (imposition de dollars additionnels) à différents paliers de revenu. Le tableau 2 fait état de ces montants pour l'année 1983.

Même si le fait d'inclure les impôts fonciers et les taxes à la consommation apporte une légère diminution du fardeau fiscal supplémentaire du Québécois, ajoute M. Beauregard, le Québec ne constitue pas une terre d'accueil particulièrement favorable aux personnes à revenu élevé.

Comme l'a prédit M. Jacques Dumont, vice-président à la compagnie mutuelle d'assurance-vie Alliance, dans une autre présentation aux hommes d'affaires, « les taux d'intérêt réels élevés persisteront encore pour 3 à 5 ans ou tout aussi longtemps que la stabilité financière ne

sera pas atteinte, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés ».

Le marché boursier poursuit sa glissade

PAUL DURIVAGE

La tendance à la baisse s'est accentuée dans des marchés fort animés, hier sur les places boursières nord américaines.

Les indices généraux de New York, Toronto et Montréal ont tous trois perdus près de 0,9 %. Plus précisément, l'indice des industrielles de la Bourse de New York a perdu 10,4 à 1,103,43, l'indice composé de la Bourse de Toronto a perdu 20,37 points à 2187,82 et l'indice canadien du marché XXM a reculé de 94 centièmes à 105,34.

Le secteur des hydrocarbures a affiché les baisses les plus importantes avec une chute de plus de 60 points ou 1,8 % à Toronto.

Selon M. Philippe Hervieux de Nesbitt Thomson Bongard, un certain nombre de facteurs ponctuels expliquent la débâcle des pétroliers depuis quelques semaines. Le relâchement des tensions dans le Golfe Persique a en outre résulté en un affaiblissement du prix du brut sur le marché à terme de New York. De plus, les titres pétroliers seraient l'objet de prises de profits après avoir relativement bien fait depuis le début de l'année. Il a noté encore l'accalmie inévitable du marché après une période d'effervescence et d'importantes opérations publiques d'achat.

Par ailleurs, le titre de Dome Petroleum, qui compte pour beaucoup dans le sous-indice pétrolier de la Bourse de Toronto, a perdu encore \$0,15 à \$3,25 hier. La compagnie, qui se relève difficilement de difficultés financières importantes, a annoncé récemment un déficit de \$39,6 millions pour le premier trimestre de 1984.

Outre le secteur pétrolier, Le compartiment des banques a également essuyé un recul notable. Ce secteur est éprouvé par les tensions persistantes sur les taux d'intérêt. A cela se sont ajoutées des rumeurs, aussitôt démenties, selon lesquelles la Manufacturers Hanover Bank rencontrerait à son tour des difficultés. Il s'agit de la quatrième banque en importance aux États-Unis.

Un autre secteur fortement en baisse a été celui du transport. Le Dow Jones des transports a perdu 1,5 % de sa valeur hier et plus de 7 % au cours des cinq dernières séances boursières.

Selon M. David Shulman de Geoffrion Leclerc, il ne serait pas étonnant de voir le marché rebondir aujourd'hui. L'analyste a expliqué la baisse des cours d'hier par des phénomènes techniques, en partie.

De nombreux spéculateurs américains ont du vendre de leurs avoirs boursiers pour se prémunir contre les rappels de marge, à cinq jours ouvrables de l'évaluation de leurs positions. Par ailleurs, l'approche d'une fin de semaine de trois jours à l'occasion du « Memorial Day », a précipité certains ordres de vente. La fermeture des bourses américaines lundi survient à un moment où le marché est très nerveux et appréhende les mauvaises nouvelles.

Une étude « pas parfaite » Le CPQ réplique que Québec recrée un climat malsain

MONTREAL (PC) — Les dirigeants du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) reconnaissent que l'étude utilisée pour inciter le gouvernement à enrayer le déclin des investissements au Québec n'est « pas parfaite ».

Mais ils n'apprécient guère cependant le ton adopté, jeudi, par le ministre des Finances Jacques Parizeau quand il a accusé le CPQ de donner dans la manipulation de l'opinion publique.

En conférence de presse hier à Montréal, l'organisme patronal a dit regretter le climat malsain ainsi créé qui rappelle celui de la période référendaire. « Il était alors impossible de critiquer le gouvernement sans qu'il se choque ».

Le président de l'organisme a reconnu que certains chiffres contenus dans l'étude de l'économiste Yves Rabeau de l'Université de Montréal avaient été contredits par la réalité mais que l'ensemble du portrait demeurerait valable.

Essentiellement cette étude soutient que la croissance des investissements au Québec a ralenti de façon continue depuis 1976 jusqu'en 1982 et que cela est attribuable à la faiblesse de la progression des investissements privés. La part du Québec serait passée de 24 pour cent à 17,3 p.c.

La recherche du professeur Rabeau était elle-même basée sur une étude menée par la Canada West Foundation et qui portait sur les projets d'investissements de plus de \$100 millions devant être faits au Canada jusqu'en 1995.

A chaque tentative d'un journaliste de démontrer l'inexactitude de certaines données, le président Allard répliquait qu'il n'était pas là pour défendre le rapport et qu'il laissait ce soin à l'auteur, en voyage en Europe.

En se servant de cette étude, le CPQ voulait convaincre le gouvernement d'agir dans les directions qu'il lui suggérerait à défaut de quoi le Québec verrait les investissements privés chuter de façon remarquable, le chômage se maintiendrait à un niveau élevé. Les revendications habituelles du patronat étaient repries, notamment celles relatives au système de taxation et aux loix du travail.

A la remarque que l'étude de M. Rabeau, complétée depuis un an, ne tient pas compte des investissements importants de Pechiney, Bell Helicopter, et Alcan, M. Allard répliquait qu'ailleurs au Canada il a bien dû y avoir des investissements de taille qui rétablissent l'équilibre.

Tout en s'opposant aux projets d'exportation d'Hydro-Québec

Terre-Neuve veut acheter de l'électricité du Québec

MONTREAL (PC) — Qualifiant de « anti-canadien et injuste » le projet d'Hydro-Québec de vendre de l'électricité aux États-Unis, Terre-Neuve a entrepris jeudi une démarche en vue d'acheter sept milliards de kilowattheures par année des surplus d'Hydro-Québec.

M. Victor Young, président du conseil d'administration de Newfoundland and Labrador Hydro, a affirmé au cours d'une audience de l'Office national de l'Énergie qu'Hydro-Québec ne devrait pas obtenir l'autorisation d'exporter de l'électricité aussi longtemps que Terre-Neuve n'aura pas toute l'énergie qu'il lui faut.

L'office étudie une demande d'Hydro-Québec qui veut exporter jusqu'à 33 milliards de kilowattheures par année pour les vendre au New England Power Pool, entre 1986 et 1997.

Terre-Neuve a également porté en appel une décision rendue en mars

par l'office et qui a permis à Hydro-Québec de vendre, de 1984 à 2004, jusqu'à 24 milliards de kilowattheures d'électricité par année à la New York Power Authority.

M. Young a souligné que jamais Hydro-Québec n'avait discuté de la vente d'électricité avec Terre-Neuve. Et si Hydro-Québec peut exporter de l'électricité, c'est seulement grâce à ce qu'il importe de Terre-Neuve.

Terre-Neuve maintient que Hydro-Québec achète son électricité à bas prix de la centrale de Churchill Falls et réalise des profits énormes en la revendant outre-frontière.

Hydro-Québec explique que, si elle n'a pas offert une partie de ses surplus à Terre-Neuve, c'est qu'il n'existe aucune ligne de transmission pour la transporter du Labrador à Terre-Neuve.

Selon M. Young, des études ont démontré qu'il faudrait environ cinq

ans pour construire une telle ligne de transmission et qu'elle coûterait \$2,3 milliards. Mais Terre-Neuve a commandé une nouvelle analyse, à laquelle contribuera en particulier le Groupe SNC, ingénieurs-conseils de Montréal, afin de vérifier s'il n'est pas possible de réaliser le projet à un coût moindre.

Il s'agit d'établir comment installer cette ligne dans le sous-sol marin rocheux du détroit de Belle-Isle.

Comme Hydro-Québec n'aurait rien à payer pour cette ligne de transmission, a souligné M. Young, Terre-Neuve considérerait équitable de payer \$4 le kilowattheure.

Terre-Neuve, qui tire déjà 125 mégawatts du Labrador, songe à ériger une nouvelle ligne de transmission de \$600 millions pour pouvoir se servir de 175 mégawatts des Churchill Falls qui lui sont réservés et qu'elle ne prend pas. Avec ces mégawatts supplémentaires, la province pour-

rait répondre en partie à des demandes des compagnies Iron Ore et Anaconda. Mais pour satisfaire les besoins de ces clients, Terre-Neuve devrait pouvoir acheter de l'électricité du Québec.

M. Georges Lafond, vice-président exécutif (marketing) d'Hydro-Québec, a rappelé à un journaliste que la société québécoise avait contribué à la mise en valeur de Churchill Falls à l'invitation de Terre-Neuve et qu'il lui en avait coûté de \$6 à \$7 milliards.

M. Lafond a précisé qu'à cette époque, soit à la fin des années 60, Hydro-Québec avait mis de côté le projet de la Baie James d'un coût de \$15 milliards pour plutôt construire Churchill Falls. Selon lui, dans les années 60 le projet de la Baie James aurait coûté entre \$8 et \$9 milliards.

« Il ne serait plus question de construire Churchill Falls maintenant », a-t-il conclu.

L'IMMOBILIER

Espace à bureau

Faut-il louer ou acheter?

DOMINIQUE FROMENT

Faut-il louer ou acheter son espace à bureaux ? Il est impossible de répondre à cette question de façon objective puisque chaque cas doit être étudié en fonction de ses particularités. A priori cependant, on peut dire qu'avec les hauts taux d'intérêt hypothécaires et le taux de vacance élevé dans les édifices à bureaux localisés de Montréal présentement, il y a de fortes chances pour que vous ayez avantage à opter pour la location.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR M. Richard Glickman, président de Suisdev Inc., de Montréal, une compagnie de gestion immobilière.

Si vous devenez propriétaire de votre espace, vous devrez aussi envisager la possibilité d'avoir un jour à payer votre part des frais de certaines réparations. De plus, l'emprunt hypothécaire que vous contracterez pour l'achat limitera d'autant votre marge de crédit pour votre entreprise.

D'autre part, si vous signez un bail à long terme à un bon taux, vous pourrez sous-louer votre espace avant son expiration et à un taux plus élevé que vous payez, ce qui vous amènera des revenus additionnels.

M. Glickman donne ici un exemple de l'analyse qu'il vous faudra effectuer.

Prenons l'hypothèse d'un espace à bureaux de 18.000 pieds carrés à louer ou à acheter dans un immeuble existant de classe A à Montréal. De façon réaliste, on peut établir à \$100 le pied carré (\$80 plus \$20 pour les améliorations locatives) le prix de vente et à \$10 le pied carré net le prix de location demandé. Trouverez-vous plus d'avantages à louer ou à acheter cet espace ? La question n'est pas aussi simple. Voyons d'abord l'achat.

À \$100 le pied carré, l'espace vous coûtera \$1.800 million, montant que vous décidez d'emprunter en totalité. Le taux d'intérêt hypothécaire est de 14,75 %, la durée du contrat est de 10 ans sur une période d'amortissement de 30 ans. Vos versements annuels seront donc de \$261,347 pour les 10 prochaines années, incluant le capital et les intérêts. Voici ce que vous paierez en capital et en intérêts pour la durée du contrat hypothécaire.

	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
1—	\$257 441	\$3 906	6—	253 388
2—	256 844	4 504	7—	252 170
3—	256 154	5 194	8—	250 770
4—	255 359	5 589	9—	249 149
5—	254 445	6 903	10—	247 285

Au bout de ces 10 années, la balance du capital sera de \$1.719.549.

Sur la valeur totale de l'espace, on peut évaluer à 10 % la valeur du terrain. Les autres 90 %, soit \$1.620 million, sont déductibles des revenus annuels de votre compagnie à raison de 2,5 % la première année et de 5 % les années subséquentes. Voici quelles seront ces déductions au cours des 10 années:

	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
1—	\$40 500		6—	64 326
2—	78 975		7—	61 109
3—	75 026		8—	58 054
4—	71 275		9—	55 151
5—	67 711		10—	52 394

Ces déductions représentent en fait la dépréciation de l'immeuble, soit \$624.521 au bout de 10 ans.

En ajoutant à chaque année ces déductions aux intérêts hypothécaires et en supposant un taux marginal d'imposition de 30 % de votre compagnie, on obtient la récupération d'impôt pour chacune des 10 années. En soustrayant ces récupérations d'impôt de vos versements hypothécaires annuels de \$261,247, voici ce que vous coûtera en réalité votre emprunt hypothécaire, capital et intérêts:

	Versements	moins	Récupérations	égale	Coût réel
1—	\$261 247		\$89 382		\$171 865
2—	"		100 746		160 601
3—	"		99 354		161 993
4—	"		97 990		163 357
5—	"		96 647		164 700
6—	"		95 314		166 033
7—	"		93 984		167 363
8—	"		92 647		168 700
9—	"		91 290		170 057
10—	"		89 904		171 443

Si vous décidez de revendre votre espace à l'échéance du contrat hypothécaire, en 1994, il est réaliste de supposer que sa valeur se sera accrue de 5 % par année. Cela signifie que le prix de vente dans 10 ans sera de \$163 le pied carré, c'est-à-dire de \$2.932.010.

De ce montant, vous devrez enlever le prix payé (\$1.800 million) plus les frais de vente (\$146.601), soit \$1.946.601, ce qui donne un gain en capital de \$985.409 imposable à 50 %, soit \$492.705.

On ajoute ensuite à ce montant la dépréciation totale (\$624.521) pour un montant imposable de \$1.117.226. À un taux d'imposition marginal de 30 %, on arrive à \$335.168.

Si l'on prend maintenant le prix de vente, moins les frais de vente, moins le montant imposé (\$335.168), moins la balance de l'hypothèque (\$1.719.549), on arrive à un profit net de \$730.692, sans avoir investi un seul sou.

Prenons ensuite pour hypothèse un rendement annuel fixe de 15 % de votre compagnie pour les 10 prochaines années. En considérant le profit net réalisé lors de la vente et en tenant compte du coût réel de votre emprunt, on arrive grâce à un calcul assez sophistiqué à une valeur nette en dollars de 1984 de \$652.720. En se basant sur toutes les hypothèses précédentes, cela signifie que vous devriez avoir ce montant en main présentement pour pouvoir payer votre hypothèque de \$1.800 million à 14,75 % pour les 10 prochaines années. En somme, c'est ce qu'il vous en coûtera d'être propriétaire de votre espace de 18.000 pieds carrés.

Par contre, si vous choisissez de louer cet espace à \$10 le pied carré pendant 10 ans, vous paierez \$180.000 de loyer par année. Comme 30 % de ce montant est déductible d'impôt, votre loyer annuel réel sera de \$126.000.

En supposant toujours un taux de rendement fixe de 15 % de votre compagnie pour les 10 prochaines années et en utilisant le même calcul sophistiqué, on arrive à une valeur nette de \$632.365 en dollars de 1984. C'est le montant que vous devriez avoir en main aujourd'hui pour payer votre loyer pour les 10 prochaines années.

En dollars de 1984, il vous en coûtera donc \$20.355 de moins sur 10 ans pour louer que pour acheter votre espace à bureaux, et avec un minimum de risques.

Problèmes de pollution industrielle

Noranda Mines voit la solution dans un programme de subventions à la modernisation

QUEBEC (PC) — La solution au problème de pollution par la Mines Noranda passe par un programme de modernisation, appuyé de subventions gouvernementales, semblable à celui destiné aux usines de pâtes et papier.

« Si l'aide gouvernementale ne vient pas, ça peut mettre nos opérations en sérieuses difficultés », a expliqué hier M. G. Pelletier, directeur des services environnementaux de la division Horne, à Noranda.

Des membres de la gérance de Mines Noranda ont tenu hier à Québec une séance d'information sur le dossier de la pollution et les pluies acides causées par Mines Noranda. Il s'agissait de la première d'une série de séances qui seront tenues d'un bout à l'autre du Canada, dans chaque capitale provinciale ainsi qu'à Montréal.

Le règlement du problème constitue une des priorités du gouvernement du Québec et des négociations se poursuivent entre le ministère de l'Environnement du Québec et Mines Noranda, a révélé M. Pelletier.

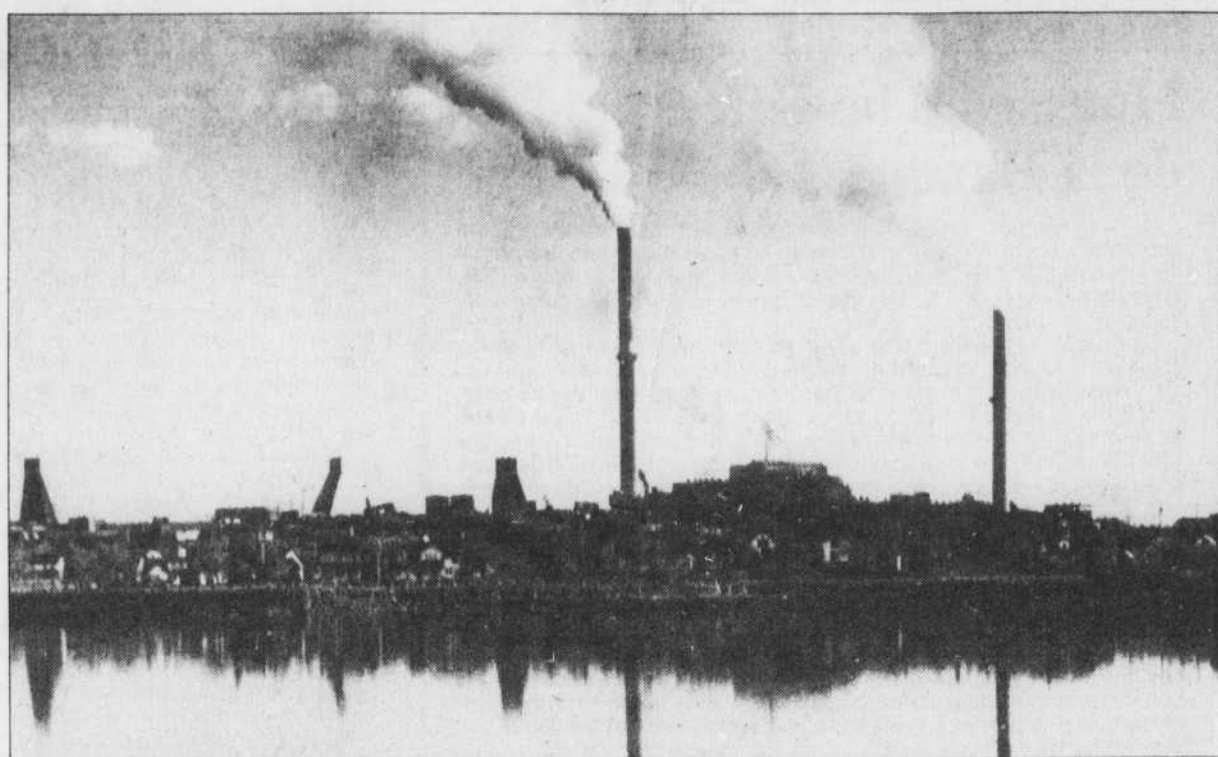
Mines Noranda possède quatre raffineries dans l'est du pays: à Bathurst, au Nouveau-Brunswick; à Murdochville, en Gaspésie; à Valleyfield et à Noranda.

Le ministère demande que 40 p.c. des émissions d'oxyde sulfureux soient captées. Mines Noranda répond déjà à cette exigence dans les trois premières raffineries, où les émissions sont fixées dans une proportion de 45 p.c.

Le problème réel est situé à la raffinerie Horne, à Noranda, où aucune fixation n'est faite. Les émissions y ont été réduites de 704.000 tonnes métriques par année à 463.000 tonnes entre 1965 et 1983, mais cela provient d'une diminution des opérations.

M. Pelletier a expliqué que, dans de semblables opérations, le soufre récupéré dans les émissions d'oxyde sulfureux est transformé en acide sulfurique. Le produit de la vente de l'acide couvre le coût de l'opération de récupération.

Une usine de fabrication d'acide sulfurique capable de suffire à la raffinerie Horne, la plus grande du monde, coûterait de \$100 à \$150 millions, a estimé M. Pelletier. Et on prévoit que la vente de l'acide laisserait un déficit d'environ \$15 millions par an.



La raffinerie Horne de Mines Noranda, dans la ville du même nom, demeure la seule des quatre que possède la compagnie à être conforme aux normes anti-pollution d'émanations d'oxyde sulfureux.

Les fabricants d'engrais sont actuellement les grands utilisateurs d'acide sulfurique. Les fabricants canadiens s'approvisionnent grâce aux opérations de récupération des usines de Bathurst, de Murdochville et de Valleyfield.

L'acide provenant d'une éventuelle usine à Noranda devrait donc être écoulé à l'extérieur du pays, probablement en Floride, ce qui implique des frais de transport considérables.

Autre difficulté: il faudra aussi se garder de vendre l'acide à un prix trop bas, pouvant susciter des accusations de dumping, a souligné M. Pelletier.

Il a expliqué que la mine Horne ayant été épuisée en 1976, la raffinerie Horne fonctionne maintenant avec des concentrés provenant de l'extérieur de la région. Les frais de transport augmentent le coût du cuivre produit, à un moment où la production de ce métal connaît une vive concurrence surtout de la part du Chili.

Un déficit de \$15 millions prove-

nant de la fabrication d'acide sulfurique viendrait s'ajouter au coût de revient du cuivre produit à Noranda.

Autre perspective envisagée pour ramener les émissions polluantes de

Noranda au niveau réclamé par le ministère de l'Environnement: une réduction de 40 p.c. des opérations à l'usine Horne, qui emploie actuellement un millier de travailleurs.

Investors

DIVIDEND FUND LTD.

Dividende No. 30

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 15' par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la compagnie, payable le 29 mai 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 28 mai 1984.

Par ordre du conseil
B.S. Toni
Secrétaire
10 mai 1984
Winnipeg, Manitoba

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
132276 CANADA LTEE 1601 De Lorimier Montréal, Québec H2K 4M5	1 restaurant 1 bar	1601 De Lorimier Montréal
CYR Jacques Dépanneur St-Denis 8523 St-Denis Montréal, Québec H2P 2H4	1 épicerie	8523 St-Denis Montréal
SOCIÉTÉ SOGSABEC LTEE Communauté Hellénique de Montréal 5757 av. Wilderton Montréal, Québec H3S 2K8	1 bar avec danse et spectacles	5757 av. Wilderton Montréal
L'ESPÉRANCE, Yvon Restaurant Matinal Enr. 5220 boul. des Grandes Prairies Saint-Léonard, Québec H1R 1A8	1 restaurant	5220 boul. des Grandes Prairies Saint-Léonard
BISTRO DES BAVARDS LTEE Bistro des Bavards Ltee 6660 Jarry est, local 3 St-Léonard, Québec H1P 1W3	1 bar sur terrasse	6660 Jarry est, local 3 St-Léonard
RESTAURANT TRATTORIA MAMA DEL MERCATO LTEE Trattoria Mamma Marotta 6660 rue Jarry est St-Léonard, Québec H1P 1W5	1 bar sur terrasse	6660 rue Jarry est St-Léonard
SÉNÉCAL, Gérard Taverne La Brasserie Sénécal Enr. 1603 Ontario est Montréal, Québec H2L 1S6	1 taverne	1603 Ontario est Montréal
TROGI, Vasco Café Dante Sport 48 Dante Montréal	1 restaurant	48 Dante Montréal
CAFÉ DES BERGES INC. Café des Berges Inc. 2000, boul. St-Joseph Lachine	Changement de capacité d'un bar sur terrasse	2000 boul. St-Joseph Lachine
CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL (1983) / Club de Squash du Vieux Montréal (1983) 465 St-Jean, suite 001 Montréal	1 club	465 St-Jean, suite 001 Montréal
132406 CANADA INC. Le Café du Parc 5368 avenue du Parc Montréal	1 restaurant	5368 Avenue du Parc Montréal
BISTRO DES AMIS 1984 INC. Bistro des Amis 1470 Crescent Montréal	1 bar avec danse 1 bar sur terrasse	1470 Crescent Montréal
129977 CANADA INC. 001 Restaurant Portobello Ristorante 6985 Jarry est St-Léonard	DEMANDE CORRIGÉE 1 bar avec danse & spectacles 2 restaurants	6985 Jarry est St-Léonard
LES ENTREPRISES RÉGIS SPORT INC. Maison du Bireck Régis Lévesque-Bar Salon Ray Hutchison 7496 rue Viau Montréal H1S 2P3	1 bar avec danse & spectacles 1 restaurant avec danse & spectacles	7496 rue Viau Montréal
100925 CANADA INC. Restaurant Le Prince- Arthur 54 Prince-Arthur est Montréal H2X 1B3	1 restaurant 2 bars dont un sur terrasse	54 Prince-Arthur est Montréal
SALON DE QUILLES LAURENTIN LIMITÉE Salon de Quilles Laurentien 222 Montée de Liesse St-Laurent	1 restaurant Changement de capacité d'un bar	222 Montée de Liesse St-Laurent
CLUB LES QUATRE ROUES INC. Club Les Quatre Roues INC. 11795 Éthier Montréal-Nord H1H 3H5	1 club	11795 Éthier Montréal-Nord

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Aujourd'hui
C'est la journée de l'ingénieur

Venez nous rencontrer
au Salon des Sciences
et de la Technologie
jusqu'au 31 mai

ORDRE DES INGÉNIEURS
DU QUÉBEC

Bell Canada
rend hommage
à la Chambre de commerce
de la province de Québec
à l'occasion
de son 75^{ème} anniversaire

Bell

CPG

Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.

Sans frais minimum 500 \$.

Agent-vendeur
OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE
DU
QUÉBEC

Taux sujet à changement.

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
	11 3/4	12 1/2	13 1/4	13 3/8	13 1/2

Appelez-nous.
Les transactions
peuvent se faire
par téléphone.

1253,
ave McGill College
Metro McGill
(514) 678-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est.
rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES
sont inscrits à la Régie
de l'Assurance-dépôts
du Québec.

Autres taux et
formes disponibles
De 30 jours à 5 ans.

AU JOUR LE JOUR

CLAUDE TURCOTTE

Représentant à New York

Hydro-Québec aura M. Claude Descôteaux comme représentant à New York. M. Descôteaux, qui jusqu'à maintenant était sous-ministre à l'Énergie et aux Ressources, aura pour mission de promouvoir le produit, le savoir-faire et l'image d'Hydro-Québec, en plus de faciliter les échanges commerciaux, financiers et technologiques entre l'entreprise et les marchés américains ou internationaux. Il entrera en fonction à Hydro-Québec le 3 juillet et s'installera à New York au début de septembre prochain. M. Descôteaux a fait carrière dans la fonction publique. Entre 1974 et 1977 il fut président-directeur général du Centre de recherche industrielle du Québec.



Premier choix: TVEC Inc.

C'est hier matin qu'avait lieu la session de clôture pour l'organisation de la nouvelle compagnie Premier choix: TVEC Inc., détentrice de la licence émise par le CRTC le 1er février dernier pour diffuser dans l'ensemble du Canada le service de télévision payante en français. M. Harold Greenberg a été élu président du Conseil d'administration. Deux autres actionnaires principaux participaient aussi à la session, soit M. Pierre A. Deschênes, président de la Société de développement des industries de la culture et des communications et M. Henri Audet, représentant du groupe TVEC Inc. et plus particulièrement du holding Cogeco. M. Audet a été élu vice-président du Conseil d'administration. La compagnie sera en mesure de fonctionner dès l'obtention des autorisations finales qui doivent être données dans quelques jours.

Deux traversiers pour Davie

Les chantiers maritimes Davie de Lauzon ont obtenu un contrat de \$21,5 millions pour la construction de deux traversiers pour le compte de la Société des traversiers du Québec. Les deux traversiers entreront en service en juin 85. Le premier bateau fera la liaison entre Saint-Joseph-de-la-Rive et l'Île-aux-Coudres. Le second naviguera entre Sorel et Saint-Ignace de Loyola, près de Berthier.

Assurance-dépôt et entraide

D'ici à deux mois au plus tard, 5,378 déposants de la Société d'Entraide économique de Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata seront remboursés en totalité par la Régie de l'assurance-dépôt du Québec. Les dépôts de transformation, à terme et d'épargne totalisent plus \$13,5 millions. La Régie de l'assurance-dépôt assumera le déficit de la société, jugée insolvable.

Gainesburger, B.C.

General Foods Ltd a signé une entente de principe pour vendre sa ligne de produits pour animaux Gaines à une compagnie de Vancouver, Shato Holdings Ltd, qui a l'intention de conserver l'usine de Cobourg et même de lui faire prendre de l'expansion. Quarante personnes travaillent dans cette usine.



L'intermodalité sera au centre de la Semaine des transports

La Semaine nationale des transports a choisi cette année pour thème l'intermodalité que plusieurs tiennent comme la voie d'avenir dans le développement de cette activité au Canada.

Au-delà des manifestations à caractère social ou mondain, la Semaine nationale des transports a pour but de sensibiliser et rappeler au public canadien le rôle essentiel du transport dans le développement du pays et dans sa prospérité économique.

Dans un pays aussi grand que le Canada avec un climat difficile, les réseaux de transport apparaissent aisément comme des services essentiels que les Canadiens tiennent pour acquis. L'industrie du transport compte pour environ 20 % du produit national brut.

« Il est évident que l'intermodalité est la solution de l'avenir » a affirmé M. Jole Bédard, président de la semaine

au Québec, en lançant hier « une grande virée intermodale ». Cette initiative met en compétition 17 étudiants des cégeps André-Laurendeau, de ville LaSalle, et François-Xavier Garneau, de Québec, qui doivent en 48 heures parcourir le Québec en utilisant le plus grand nombre possible de modes de transport.

M. Bédard s'intéresse particulièrement au projet Saint-Laurent, une idée lancée il y a deux ans à Québec, qui tente de relier l'Asie et l'Europe en passant par le fleuve Saint-Laurent grâce à tout un réseau intermodal entre Vancouver et Montréal. On estime que le port de Montréal pourrait accroître son activité d'au moins 20 % si le réseau se constituait d'un océan à l'autre.

Parmi les principaux événements prévus, on note, le 30 mai, le colloque de l'Association québécoise du transport et des routes, organisé avec le concours de l'Association du camionnage du Québec, l'Association des manufacturiers canadiens et la Ligue canadienne de trafic industriel, sur le thème « Transporteurs-Expéditeurs: échanges ».

La Semaine nationale des transports officiellement ce soir à Mirabel par un dîner causerie auquel participera le ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard. Elle se termine dimanche le trois juin par un tournoi des chauffeurs aux Galeries D'Anjou.

Les associés de

Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque

ont le plaisir d'annoncer qu'à compter du 1er mai 1984

Me Michel Benoit

Vice-Président de la Régie des Rentes du Québec se joindra à leur étude à titre d'associé avec la responsabilité de mettre à la disposition de leur clientèle des services professionnels accrus dans le secteur des régimes de rentes et autres domaines connexes.

635 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec, H3B 1R9
878-9411

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

13 1/4 %

PLACEMENTS À TERME GARANTI

3 ANS

payé annuellement Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 61, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec. • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

Les brasseurs repartent en guerre

PAUL DURIVAGE

Une nouvelle bataille vient de débuter entre les trois grandes brasseries canadiennes, qui pourraient fort bien se solder sans qu'il n'y ait de gagnant.

Labatt, Carling-O'Keefe et Molson ont lancé en prévision de l'été une nouvelle offensive faite de bouteilles de formes diverses, de canettes allégées et de bières aux noms exotiques.

Labatt présente cette année une nouvelle bouteille avec un bouchon dévissable. Molson a introduit pour sa part quatre nouvelles bouteilles à long col, une canette en aluminium

amateurs de houblon à changer leurs vieilles habitudes de consommation. Les brasseurs ont rapidement découvert que les buveurs de bière canadienne, qui ont consommé près d'un milliard de litres l'an dernier, sont attirés par les nouveautés et optent souvent pour une nouvelle bière autant à cause du contenant que pour le goût.

« La saison estivale est cruciale », a expliqué M. Brian Edwards de Carling. « Si vous ne marquez pas des points au cours des mois de juin, juillet et août, c'en est fait du reste de l'année ».

Mais selon Sandra Lowe, de Bell Goinlock, ces offensives ne profite-

ronné et à un moment où des pressions importantes s'exercent sur les prix. Une guerre des prix sévit présentement dans l'ouest du pays. A cela s'ajoute la compétition croissante des bières importées.

Les nouvelles bouteilles résulteront en effet en une hausse importante des coûts. La principale est associée au tri des bouteilles, opération requérant une main d'œuvre importante. De plus, le coût de production de ces nouvelles bouteilles est d'environ \$0.14, plutôt que \$0.11 pour les bouteilles conventionnelles. Dans le cas des bouteilles décapulables introduites par Labatt, il faut compter une perte sèche puisqu'elles ne sont pas réutilisables.

Les bouteilles à long col ont par ailleurs l'inconvénient d'avoir un centre de gravité plus bas, de sorte que les chaînes de production doivent être ralenties pour que les bouteilles ne soient pas expulsées du tapis. Labatt s'attend à un rythme de production de 5 % inférieur à ce qu'il était auparavant tandis que Molson prévoit ralentir la cadence de 20 %.

La présentation soignée des nouveaux produits exige également des déboursés supplémentaires. Il faut compter au moins deux étiquettes par bouteille à un coût unitaire de un tiers de cent.

Les nouveaux investissements engagés auront par ailleurs pour effet d'augmenter les dépenses en intérêts et l'amortissement. Labatt a engagé \$25 millions dans son projet et Molson près de \$15 millions.

Des pertes extraordinaires équivalentes à \$0.50 et \$0.54 par action, ont déjà été annoncées pour 1984 par Labatt et Molson respectivement. Celles-ci reflètent le coût de remplacement des bouteilles trappes par celles à long col.

Malgré la correction boursière survenue récemment, Sandra Lowe continue à recommander d'éviter les titres de brasseurs. Depuis le 30 mars dernier jusqu'à mercredi dernier, Labatt a perdu 11.2 % à \$17%, Molson a reculé de 7.4 % à \$16%, et Carling a baissé de 7.8 % à \$17%.

Selon l'analyste, le secteur pourrait ne mériter qu'un taux de capitalisation boursière de 6X, plutôt que 9-10X traditionnellement. Labatt et Molson pourraient par ailleurs être gratifiées d'un multiple supérieur à cause de leur diversification. Labatt se négocie présentement à 7.1X le bénéfice prévu pour 1984, Molson à 7.6X et Carling à 6.4X.

L'année dernière a été particulièrement mauvaise pour Molson dont la part de marché a diminué de 36.0 % à 32.5 %. Pour sa part, Labatt a joué gagnant avec la John Labatt Classic plus dispendieuse, mais a terminé l'année en baisse de 0.9 % pour 35.5 % de part du marché. Carling, avec la nouvelle Miller High Life, a gagné les déserteurs et augmenta sa part du marché de 24.5 % à 28.5 %.

Cossette Communication Marketing élue l'agence de l'année

L'agence de publicité Cossette Communication-Marketing a été choisie l'agence de l'année lors du 25ième gala du Publicité-Club de Montréal. Cossette a ainsi mérité le grand coq d'or, alors que Publicité BCP a obtenu le coq d'argent et que NATcommunication s'est mérité le coq de bronze.

Parmi les autres gagnants, la Brasserie Labatt Ltée fut choisie meilleur annonceur dans la catégorie des fabricants; Place Laurier a reçu un honneur semblable dans la catégorie des détaillants et le Club Méditerranée dans la catégorie des services.

L'agence Publicité BCP Ltée a pour sa part récolté les trois prix décernés par le grand public. Dans la catégorie télévision, c'est le message « On est 6 millions » réalisé pour Labatt qui a plu davantage au grand public. Dans la catégorie radio, on a voté pour le message « Il fait beau dans le métro » de la CT-CUM. Dans la catégorie annonce imprimée, c'est l'annonce « Tôt-ron » qui a retenu l'attention.

Pour ce qui est du concours du Publicité-Club, dans la catégorie des agences, Cossette a obtenu 46 points, Publicité BCP en a eu 16 et NATcommunications en a eu 7. Chez les annonceurs, catégorie fabricants, Labatt a eu 9 points, Renault/Amc en a eu 8 et le Bureau laitier du Canada, 6. Chez les détaillants, Place Laurier a reçu cinq mentions, Midas et McDonald en ont eu quatre chacun. Enfin, dans la catégorie des services, le Club méditerranée a obtenu 15 mentions, Air Canada en a eu huit et Bell Canada, 6.

Pierre Laurin préside la campagne de souscription des Jeunes Entreprises

Les jeunes entreprises du Québec Inc., qui se présentent comme un laboratoire de formation économique, sont en campagne de souscription, dont la présidence a été confiée à M. Pierre Laurin, de l'Alcan.

Au cours d'une cérémonie M. Laurin a fait valoir que Les jeunes entreprises est une organisation qui joue un rôle fondamental dans la société en initiant et en sensibilisant la jeunesse à l'économie en

général et au fonctionnement de l'entreprise en particulier.

Le mouvement a connu une forte expansion ces dernières années. En 1980, il touchait 553 étudiants qui avaient formé 45 mini-compagnies. Cette année, 72 entreprises ont été créées avec la participation de 1,000 jeunes.

Le programme s'adresse à des étudiants du secondaire V et du collégial I. Il permet aux étudiants de former une entreprise réelle et de la faire fonctionner pendant 26 semaines. Pour

les aider, 150 cadres bénévoles provenant de 50 entreprises donnent de leur temps un soir par semaine.

En outre, depuis 1982 on a lancé un nouveau programme, Info-Affaires, qui s'adresse aux étudiants de secondaire IV et qui consiste essentiellement en des visites d'hommes d'affaires qui vont parler aux étudiants dans leur classe d'économie, de système bancaire, de choix de carrière, etc.

La campagne de cette année a un objectif de \$290,000.

Encore un porte-étendard AMC/Jeep/Renault chez Auto Montréal Sud inc.

OFFRE SPÉCIALE PROLONGÉE JUSQU'AU 31 MAI 1984

Financement bancaire Maximum 6,000\$ au taux de 11% 36 mois Maximum 8,000\$ au taux de 12% 48 mois

Auto Montréal Sud Inc. 2066, Chemin Chambly Longueuil Tél.: 670-8410

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Série E-84

Datées du 1^{er} juin 1984 échéant le 1^{er} juin 1994.

En vente à compter du 28 mai 1984.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Trust Royal.

630, boul. Dorchester ouest
Montréal Tél. 876-7606
6955, rue St-Hubert
Montréal Tél. 270-1137
1155, rue Sherbrooke ouest
Montréal Tél. 288-8282
4145, rue Sherbrooke ouest
Westmount Tél. 876-2505
4945, rue Sherbrooke ouest
Westmount Tél. 487-2600
5285, chemin Queen Mary
Montréal Tél. 487-5733

7813, boul. Galeries d'Anjou
Montréal Tél. 353-5882
2150, boul. Lapinière
Brossard Tél. 465-9780
42-D, boul. St-Charles
Beaconsfield Tél. 694-2014
226-A, boul. Anjou
Châteauguay Tél. 691-2500
3035, boul. le Carrefour
Chomedey Tél. 687-8880
1301, chemin Canora
Ville Mont Royal Tél. 731-6889

424, avenue Dollard
LaSalle Tél. 364-2351
280, avenue Dorval
Dorval Tél. 636-4740
195, boul. Les Promenades
St-Bruno Tél. 653-8959
155, rue Notre-Dame
Repentigny Tél. 581-7252
3131, boul. de la Concorde
Duvernay Tél. 661-8110

TRUST ROYAL
Services financiers

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 16

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, No. 5784/1524 VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, vs. LES FONTAINES DE CHEZ NICOLAS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mai 1984 à 15:00 heures, au 971 St-André, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LÉON FONTAINES DE CHEZ NICOLAS, saisis en cette cause, consistant en: 2 perceuses, 1 système de son Webcor, 1 scie sauteuse B&D. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 6 rue de l'Étude, Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (no 161-264-1148). Montréal, le 15 mai 1984.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No. 790-27-00188-838, LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, vs. PIERRE LAMBERT, partie défenderesse. —AVIS LEGAL.— Avis public est par la présente donné que le 4 jour de juin 1984 à 11:00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, PIERRE LAMBERT, au 147, Marie-Victoria à Verchères, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice les biens meubles et effets mobiliers du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Bronco Range ALT (véhicule endommagé), 1 trailer, 1 bateau de marque Crest avec trailer. Le tout sera vendu suivant la Loi. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFAMME, huissier, 842-9192. Sorel, le 15 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-013223-829, ACIER PRO-FILÉ S.B.B. INC., demanderesse vs. GESTION ALBANEX L.TÉE, défenderesse. Le 5 juin 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse GESTION ALBANEX au No 1215 rue Hickson en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'équipement de bureau divers; 1 lot d'outils divers pour machine de location; 1 loader de marque Davis licence W 3699 Québec 1984; 1 loader Caterpillar 920 licence W 3571 Québec 1984; 2 pannes de marque Case 680; 1 compresseur à air Sullair; 1 moto marque Honda ATC, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, le 23 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-051021-825, PIERRE GAGNÉ, demandeur vs. JEAN PAUL BÉLISLE et 8207 CANADA L.TÉE, défenderesse. Le 7 juin 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2193 rue Ste-Catherine Ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 2 tables de pool United Billard et acc. 10 tabourets assortis, 1 machine vidéo, 3 colonnes de son assorties et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/ad, huissier, 845-8156. Montréal, le 23 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-004811-845, HOLDING HAWCO ATLANTIC INC., demanderesse vs. 11510 CANADA L.TÉE, défenderesse. Le 6 juin 1984, à 10:00 heures au lieu d'entreposage au No 4420 rue Garand en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 5 tiroirs beige, 1 four micro ondes Toshiba et acc., 1 calculatrice Sharp EL-1197, 1 balance sur roues et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN JOBIN/ad, huissier, 845-8156. Montréal, le 23 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE, No. 47145, VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse vs. DENIS GAUDREAU, défendeur. Le 5 juin 1984 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 7620 rue Delormier, app. 1 en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN A/S, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 23 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-003192-841, CAFE TERRA L.TÉE, demanderesse vs. 11724 CANADA INC. (VRAC EN VRAC ENR.), défenderesse. Le 6 juin 1984 à 13:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1172 rue Salaberry en la cité de Dolard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: — 2 caisse-enregistreuses, Data Terminal, séries 400 et balance. — divers étiquettes; — 3 compteurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN A/S, huissier, 472-4762. St-Eustache, le 22 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-010266-842, LE CASTOR BRICOLAGE L.TÉE, demanderesse vs. GEORGES HAYDEN, défendeur. Le 5 juin 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur GEORGES HAYDEN au No 393 rue Cloverdale en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 téléviseur couleur portatif Zenith; 1 balayeuse Electro-lux; 1 laveuse Kenmore; 1 sècheuse G.E., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, le 23 mai 1984.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J.M. Equipment Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8 jour de mai 1984, sous le numéro 3471595. Ce 17 jour de mai 1984 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM ISSIE MORGENSTERN, LUBA MORGENSTERN, MARK MORGENSTERN et BARRY MORGENSTERN, dits MORGEN.

Prenez avis que Issie Morgenstern, Luba Morgenstern, Mark Morgenstern et Barry Morgenstern, dits MORGEN, domiciliés au 2083 rue Bonin, à ville Saint-Laurent, district de Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de Morgenstern dit Morgen en celui de Morgan. Montréal, le 17 mai 1984. Les procureurs des requérants, LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG, PELLETIER & GREENSPON.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-02-013564-649

Centre de Service Sociaux du Montréal Métropolitain, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 1001 est, de Maisonneuve, en la cité et district de Montréal, Partie demanderesse

Manuel Augusto, résident et domicilié au 4553 Colonial, en la cité et district de Montréal, Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse est par la présente requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la présente publication, Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut. BOURGUIGNON BEAUSOLEIL MC MANUS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 avril 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Ren-Wil Originals Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14 jour de mai 1984, sous le numéro 3473560. Ce 17 jour de mai 1984 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: FERNAND NOTTE, Lac Simon, Chenerville, détenteur du permis VR-502615, région 07 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Pierre Rocque, 31, Principal #5, Ripon, région 07, Papineau, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 25 mai 1984 2ème parution: 26 mai 1984.

Prenez avis que Location Rte Lité, 390 Rang de la Montagne, Aboteford, s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de transférer à 132,020 Canada Inc. du 78 Adams ouest, Richmond, tous les droits et privilèges rattachés à son permis M-600545-001 et 002. Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q.

Parenteau, Boucher & Associés, procureurs.

1ère publication: vendredi, le 25 mai 1984, 2ème publication: samedi, le 26 mai 1984.

Bennie Berozofsky et Laurence Stephen Berozofsky. Prenez avis que Bennie Berozofsky et Laurence Stephen Berozofsky, domiciliés au 7431, chemin Kingsley, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Bernard Simon Bero et Laurence Stephen Bero. Montréal, le 14 mai, 1984. Le procureur des requérants, JANE HARRIS, avocat.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUXHARNOIS.

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

NO: 780-04-000131-848

FRANCINE BROUILLETTE, domiciliée et résidant au 47, Carrière Cortina, Châteauguay, district de Beauharnois, Demanderesse

vs. EJAZ RANA, d'adresse inconnue

ORDONNANCE

La Cour ordonne au défendeur de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la présente ordonnance.

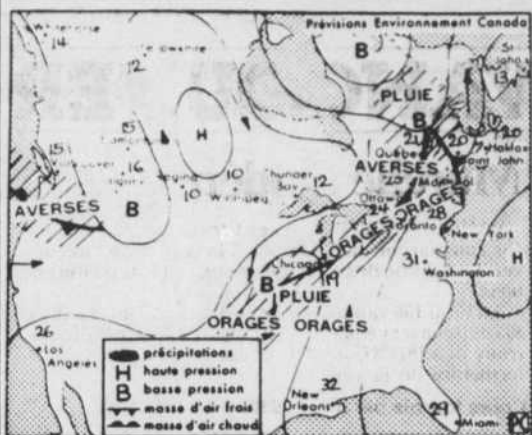
Prenez avis qu'une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Beauharnois.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A VALLEYFIELD ce 11 mai 1984, (S) FRANÇOIS QUINTAL

Protonotaire-adjoint

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une perturbation accompagnée de nuages et d'un peu de pluie traversera le nord du Québec. Les régions du sud connaîtront un ennuage ou du temps plutôt nuageux avec des averses ou orages dispersés, surtout pour le sud-ouest. Les températures seront graduellement à la hausse, surtout sur le sud de la province.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: pluie nuageux avec quelques averses. Possibilité d'orages. Max: 20. Précipitations: 60%. Samedi: averses.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec: nuageux avec averses dispersées et vents modérés par moments. Max: 23. Précipitations: 40%. Samedi: quelques averses.

Estrie-Beauce: ciel variable. Possibilité d'une aversée. Vents modérés par moments. Max: 23. Précipitations: 30%. Samedi: quelques averses.

Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides, Rivière-du-Loup et la Malbaie: nuageux avec pluie passagère se changeant en averses. Max: 22. Précipitations: 60%. Samedi: quelques averses.

Remous-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: pluie nuageux et possibilité d'averses. Max: 18. Précipitations: 30%. Samedi: quelques averses.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ennuage en matinée. Un peu de pluie par la suite. Vents modérés. Max: 12. Précipitations: 50%. Samedi: nuageux.

Basse côte nord-est: secteur de Natashquan et à l'ouest: ennuage. Max: 22. Précipitations: 20%. Samedi: ciel variable.

Secteur à l'est de Natashquan: ciel variable. Max: 20. Précipitations: 20%. Samedi: ciel variable.

LEVER DU SOLEIL: 4 h 14 COUCHER: 19 h 28

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec quelques averses. Max: 22. Précipitations: 50%. Aperçu pour samedi: averses.

Reservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean: nuageux avec quelques averses. Max: 19. Précipitations: 60%. Samedi: quelques averses.

AVIS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-002104-843

Dame Vasiliki Chiou, demanderesse

vs. Vasilios Pantazakos, défendeur

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie de la pétition de déchéance de l'autorité parentale a été déposée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.

Montréal, ce 23e jour de mai 1984, Dominique Dibernardo, P.A.

LE BRIDGE

Admirons avec quelle détente joue l'expert!

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud

Vulnérables: Tous

Nord

♠ V 9 8 7 5

♥ 9 8 4

♦ A

♣ R V 6 4

Ouest

♠ R

♥ R 10 2

♦ R D 10 7 2

♣ A D 7 3

Est

♠ 4 2

♥ V 7 5 3

♦ V 9 8 6 4

♣ 10 2

Sud

♠ A D 10 6 3

♥ A D 6

♦ 5 3

♣ 9 8 5

Les enchères:

Sud Ouest Nord Est

1 ♠ contre 4 ♠ passe

passé: passe

L'entame: Le Roi de Carreau par Ouest.

Pour l'expert, une foule de contrats se réalisent avec une facilité apparente qui n'apporte aucune réplique de la part des observateurs si ce n'est que certaines remarques sur l'élégance du comportement de ce bon joueur et sa détente dans le manie-

ment difficile des cartes.

La donne ci-dessus nous montre des enchères plutôt courantes; c'est une façon fort avantageuse de contrer l'ouverture de 1 coeur avec une main de force et de distribution telle que celle du joueur Ouest. Aurait-il annoncé 2 carreaux en relance qu'il n'aurait pas été à blâmer. Tout de même, le partenaire de l'ouvreur ne fut pas embarrassé pour répondre au contrat du joueur Ouest; d'emblée il déclara 4 piques; c'était la réponse toute normale à faire, même si le contre d'appel adverse n'avait pas été prononcé.

Sur l'entame du Roi de carreau le mort joua son As et le déclarant utilisant ses atouts pour le mieux prit l'impasse de la Dame de pique. Ouest s'empara de la main. Cette perte ren-

dit le contrat douteux car, en plus du Roi de pique, deux trèfles et deux coeurs pourraient être des perdantes inévitables.

Lecteurs, lectrices qui voulez progresser dans votre bridge essayez à ce moment-ci à réaliser le contrat gagé en le jouant cartes sur table. Ouest retourne un petit trèfle et le mort joue le Valet lequel remporte la levée. Le déclarant revient dans sa main avec l'As d'atout et il joue un deuxième trèfle vers le Roi du mort. Même si ce Roi devient maître les deux perdantes en coeur semblent être impossibles à escamoter, ni le mort ni le déclarant n'ont une couleur longue à promouvoir pouvant procurer l'écart de ces perdantes.

Le joueur Ouest joue son As de trèfle et le fait suivre de sa Dame dont le Roi du mort s'empare. Lors de la levée suivante, Sud prend la main avec un atout et fait couper son deuxième carreau par Nord. Quelle carte le mort jouera-t-il? L'instant est des plus crucial pour le succès du jeu. Nord joue donc le 6 de trèfle... quelle facilité! Et détrompez-vous, le déclarant ne coupe pas; il écarte très élégamment une troisième perdante, le 6 de coeur. Et Ouest est en main... avec son 7 de trèfle; il se trouve dans un cul de sac duquel il ne pourra jamais sortir victorieux. S'il joue coeur, le déclarant profitera d'une impasse gratuite; s'il joue carreau, il donnera une coupe et un écart à l'adversaire. Et dans les deux cas le contrat s'accomplira.

Voilà comment l'élimination, le renvoi et l'écart d'une perdante sur une perdante peuvent donner la victoire au joueur d'expérience. Technique élégante de grand jeu qui n'est pas si facile.

Pour compléter vos études sur le bridge, l'auteur offre les deux volumes qu'il a déjà publiés:

« Améliorons notre Bridge » 4e impression \$11.95

« Le jeu de la Carte et ses Techniques » \$8.00

Franc de port sur réception de votre chèque.

Charles-A. Durand

1000 Ave Rockland # 1108

Outremont, Qué. H2V 4P5, Canada

AVIS

COMMUNAUTÉ DE MONTRÉAL

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

La Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le mercredi 30 mai 1984, à 19h30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent.

La Commission de l'aménagement recevra les représentations verbales des délégués des municipalités de Baie d'Urfe, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Kirkland-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Ile de Dorval, Dollard, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pierrefonds, Pointe-Claire, Roxboro, Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève, Saint-Laurent et Sennerville relativement à la proposition préliminaire d'aménagement du territoire de la Communauté.

Lors de chaque séance publique, une période de questions est prévue à 19h30. Pour poser des questions, les intervenants doivent préalablement s'enregistrer. L'inscription débute à 19h15.

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Guy Campion, assistant secrétaire - commissions, au (514) 872-6823.

Le secrétaire, Gérard Duhamel

Montréal, Québec

Le 25 mai 1984

AGENDA

• Séance publique de la Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal

• Le mercredi 30 mai 1984, à 19h30

• Hôtel de Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 4 avril 1984, le Comité exécutif a approuvé la description de la ruelle suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

« ruelle nord-sud, sise à l'est du boulevard Saint-Michel, entre les rues de Louvain et Legendre, faisant partie du cadastre de la Paroisse de Saulx-au-Récollet et composée comme suit:

1— des lots 351-69 (ruelle) et 351-115 (ruelle);

2— d'une lisière de terrain de six pieds (6') de largeur, étant les parties arrières des lots 351-45 à 351-59 inclusivement. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Maurice Brunet

Greffier de la Ville

Hôtel de Ville, Montréal, le 25 mai 1984.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 561 / Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans le secteur borné par les rues Ste-Catherine, Notre-Dame, Viau et l'avenue Papineau, en vue de la construction du boulevard Ville-Marie.

Fourniture du dossier:

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, bureau 900, 110, boulevard Crémazie Ouest, Montréal, contre le dépôt d'un chèque visé de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture des soumissions:

Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans les enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétariat administratif, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 415,

au plus tard le mercredi 6 juin 1984 à 12:00, heure locale.

et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture des soumissions.

Maurice Brunet

Greffier de la Ville

Hôtel de Ville, Montréal, le 25 mai 1984

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 4 avril 1984, le Comité exécutif a approuvé la description de la ruelle suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

« ruelle nord-sud, sise à l'est du boulevard Saint-Michel, entre les rues de Louvain et Legendre, faisant partie du cadastre de la Paroisse de Saulx-au-Récollet et composée comme suit:

1— des lots 351-69 (ruelle) et 351-115 (ruelle);

2— d'une lisière de terrain de six pieds (6') de largeur, étant les parties arrières des lots 351-45 à 351-59 inclusivement. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Maurice Brunet

Greffier de la Ville

Hôtel de Ville, Montréal, le 25 mai 1984

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:

Contrat 561 / Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans le secteur borné par les rues Ste-Catherine, Notre-Dame, Viau et l'avenue Papineau, en vue de la construction du boulevard Ville-Marie.

Fourniture du dossier:

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, bureau 900, 110, boulevard Crémazie Ouest, Montréal, contre le dépôt d'un chèque visé de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Les onze pays représentés à Prague ont par ailleurs et pour la première fois, menacé les Jeux prévus en 1988 à Seoul, la capitale de la Corée du sud.

Ils expriment leur souci devant le choix de Séoul et estiment nécessaire de choisir plus prudemment les villes chargées d'organiser les Jeux, et de prendre en compte les vues des comités olympiques de tous les pays.

Jusqu'ici, les pays communistes n'avaient pas manifesté publiquement d'opposition au choix de Séoul. Les observateurs estiment que la présence, à Prague, de délégués de Pyongyang, la capitale de la Corée du Nord a sûrement joué un rôle important dans cette nouvelle position.

Pour l'avenir immédiat, les diri-

geants sportifs communistes (sauf ceux de Roumanie) regrettent que l'administration Reagan n'ait pas adopté les mesures efficaces propres à assurer la sécurité des sportifs des pays socialistes, et ait permis nombre de violations de la charte olympique, ce qui a forcé les CNO des pays socialistes (à l'exception de la Roumanie) à prendre leur décision de non-participation.

Mais le mécontentement d'athlètes et de supporters, sensible depuis plusieurs semaines sur les stades est-européens, a été pris en compte et leurs dirigeants ont décidé d'organiser des réunions, qu'ils espèrent les plus ouvertes possibles, afin, selon M. Himi, d'obtenir les performances auxquelles on s'attendait à Los Angeles.

Mais le mécontentement d'athlètes et de supporters, sensible depuis plusieurs semaines sur les stades est-européens, a été pris en compte et leurs dirigeants ont décidé d'organiser des réunions, qu'ils espèrent les plus ouvertes possibles, afin, selon M. Himl, d'obtenir les performances auxquelles on s'attendait à Los Angeles.

Section	Quest		
.....	23	21	.523
.....	21	23	.477
.....	20	23	.465
.....	20	23	.465
.....	19	24	.442
.....	16	23	.410
.....	16	26	.361